3 1761 08009733 0

UNIV OF
TORONTO
LIBRARY

Presented to
The Library
of the
University of Toronto
by
The Estate of the late
Miss Margaret Montgomery

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/lelacnoiroulesor00bord

LE LAC NOIR

DU MÊME AUTEUR

OUVRAGES SUR LA GUERRE

Le Chevalier de l'air. Vie héroïque de Guynemer.
La Chanson de Vaux-Douaumont. — I. Les Derniers Jours du fort de Vaux (9 mars-7 juin 1916).
La Chanson de Vaux-Douaumont. — II. Les Captifs délivrés (Douaumont-Vaux : 21 octobre-3 novembre 1916).
Trois Tombes. — La Jeunesse nouvelle. — Sur le Rhin. — Le Plessis-de-Roye.
(Librairie Plon-Nourrit et Cie.)

La Bataille devant Souville.
(Renaissance du Livre.)

ROMANS ET NOUVELLES

La Maison morte.
La Vie recommence : La Résurrection de la chair.
La Vie recommence : La Chair et l'esprit.
Ménages d'après guerre.
La Maison.
L'Amour en fuite.
*La Petite Mademoiselle.
La Neige sur les pas.
Le Carnet d'un stagiaire.
La Robe de laine.
La Croisée des chemins.
Les Yeux qui s'ouvrent.
L'Écran brisé.
Les Roquevillard.
La Peur de vivre.
Le Pays natal.
La Voie sans retour.
Le Lac noir.
Jeanne Michelin.
Une honnête femme.
*La Nouvelle Croisade des enfants.
(Librairie Plon-Nourrit et Cie.)

ESSAIS DE CRITIQUE

Jules Lemaître. *Sa vie et son œuvre.*
Les Pierres du foyer.
La Vie au théâtre (1907-1909. 1909-1911. 1911-1913. 1913-1919. 1919-1921.) — 5 vol.
Portraits de femmes et d'enfants.
Les Amants d'Annecy, édition de luxe.
(Librairie Plon-Nourrit et Cie.)

Quelques portraits d'hommes. — Vies intimes.
(Librairie A. Fontemoing.)

Ames modernes. (Librairie Perrin.)
Les Amants de Genève, édition de luxe. *(Épuisé.)*
(Librairie Dorbon aîné.)

Voici l'heure des âmes. (Beauchesne.)
Au Pays des amours de Lamartine, édition de luxe.
(Rey, à Grenoble.)

Le Mariage hier et aujourd'hui.
(Flammarion, édit.)

THÉATRE

L'Écran brisé.
Un Médecin de campagne. En collaboration avec M. Emmanuel Denarié.
(Librairie Plon-Nourrit et Cie.)

Ce volume a été déposé au ministère de l'intérieur en 1922.

B7255KX

HENRY BORDEAUX
DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

LE LAC NOIR

OU

LE SORCIER DE MYANS

Avec une Préface inédite de

ÉMILE FAGUET

391666
24.4.41

PARIS
LIBRAIRIE PLON
PLON-NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
8, RUE GARANCIÈRE - 6e

Tous droits réservés

PQ
2603
O6L3
1922

Droits de reproduction et de traduction
réservés pour tous pays.

PRÉFACE

Le Lac noir a paru en feuilleton dans le *Journal des Débats* en 1903 et l'année suivante en librairie. Très différent de mes précédents ouvrages, *le Pays natal*, *la Voie sans retour*, *la Peur de vivre*, il déconcerta la critique et le public et n'obtint aucun succès. Mais il me valut l'amitié de M. Faguet. Chaque fois que je montais l'escalier de la rue Monge pour pénétrer dans le capharnaüm qui lui servait de cabinet de travail et que les livres envahissaient au point qu'il fallait s'asseoir dessus, le grand essayiste me posait la même question :

— Quand referez-vous un *Lac noir?*

Mais j'écrivais *les Roquevillard*, *les Yeux qui s'ouvrent*, *la Maison*. Il n'y retrouvait pas mes sorciers. Peut-être eût-il goûté *la Maison morte*. Un jour, devant publier une nouvelle édition de ce *Lac noir*, je lui en demandai la préface. Il accepta de l'écrire et me réclama une liste des livres de sorcellerie que j'avais consultés. Je lui dressai cette bibliographie. Quand elle fut prête, il s'écria :

— Il y en a trop. Pourquoi ne vous contenteriez-vous pas de mon article de la *Revue latine?*

En effet, dans la *Revue latine*, il avait loué mon roman et même il m'avait prédit l'Académie. Je fus bien forcé de

m'en contenter, car la guerre vint qui m'empêcha de donner suite à notre projet. Puis, notre cher Faguet mourut.

Voici donc, faute de sa préface, son article de la *Revue latine*.

H. B.

(Janvier 1922.)

On sent qu'avec M. Henry Bordeaux on est en sécurité. On est certain de prendre en main et de mettre sous ses yeux un récit très ordonné, très bien composé, très intéressant et très fondé sur observations bien faites.

Le court roman, qui n'est guère qu'une nouvelle un peu étendue, intitulé *le Lac noir*, ne dément pas ces pronostics. Comme drame, il est captivant à souhait, plus même que les précédents écrits de M. Bordeaux : comme étude de mœurs, il est extrêmement inattendu et original.

Comme drame c'est à peu près *la Robe rouge* de M. Brieux : un juge d'instruction qui poursuit une piste, qui la trouve bonne, qui a toutes sortes de raisons de la trouver excellente, qui nous fait partager absolument sa conviction, avec qui nous sommes et que nous encourageons à pousser dans le sens où il pointe ; puis qui s'aperçoit qu'il se trompe, qui s'évade de sa conviction, qui fait machine en arrière et qui perd absolument ses peines

à démontrer aux juges la seconde conviction et la seconde certitude auxquelles il est arrivé, jusqu'à ce que l'événement et la lumière de l'évidence sortant de l'événement lui donnent raison.

Et ceci, déjà, quoique ce soit *la Robe rouge* (coïncidence, du reste, dont l'auteur n'est pas responsable), nous passionne très fort et nous fait tourner les pages avec une certaine fièvre qui n'est pas une chose très commune.

Mais, de plus, il y a, mêlé à tout ce que je viens de dire et *en faisant le fond*, une étude de la sorcellerie et de la croyance à la sorcellerie en Savoie qui est d'un très grand intérêt moral, et ethnique et historique ; et voilà un roman que les hommes dits sérieux peuvent lire et doivent lire.

Et enfin, car ce n'est pas encore tout, il y a, de-ci de-là, sortant tout naturellement du récit, des retours vers le passé qui sont pour faire réfléchir. Par l'examen des livres et manuels de sorcellerie et de diabologie (mettez démonologie, si vous préférez), l'auteur ou les personnages très sérieux qu'il met en scène en arrivent à cette conclusion qu'à la vérité il est séant de frémir sur les malheureux condamnés au dernier supplice comme sorciers, dans les temps de ténèbres et d'obs-

curantisme ; mais que, selon toutes les apparences et les vraisemblances, ces infortunés étaient le plus souvent d'abominables coquins pour qui la sorcellerie n'était qu'un prétexte à commettre des forfaits monstrueux.

Ce petit livre, qui semble tout d'abord n'être qu'un livre de récréation, est donc une contribution *extrêmement importante* à l'histoire des mœurs passées, c'est-à-dire à la « grande histoire » comme on dit à l'Académie, dont M. Bordeaux sera un jour.

Émile Faguet.

(*Revue latine*, 25 juin 1904.)

A

Monsieur ÉTIENNE DE NALÈCHE

Directeur du Journal des Débats

Vous fûtes le premier lecteur de cet ouvrage que je vous offre, et sa singularité vous intéressa. Vous lui fîtes l'honneur de le publier dans le Journal des Débats *dont la rédaction forme l'une de nos plus savantes confréries de lettrés, et de celles qui s'entendent le mieux aux tours variés et délicats de notre belle langue française. Permettez-moi d'y ajouter l'honneur de votre patronage.*

Le Lac noir *ne ressemble à aucun de mes précédents écrits, et je me hâte d'en prévenir les personnes bienveillantes qui chercheraient une vaine unité. C'est le récit d'un cas anormal mais véridique, où j'ai peint de mon mieux blouses de paysans et robes de magistrats.*

Si l'autorité de quelque grand écrivain me devait excuser de la curiosité qui me poussa vers l'analyse de cette bizarre tragédie, j'invo-

demandai-je quand il m'apporta l'acte d'appel.

— Non.

— Désirez-vous que je prie l'un de mes confrères, ou préférez-vous me conserver votre confiance?

Je dus me contenter d'un *ça m'est égal* qui pouvait bien passer pour une approbation de la part d'un paysan peu enclin aux louanges et qui n'avait pas trouvé un mot flatteur après mon éloquente plaidoirie. Je n'attendais de cette affaire aucun honoraire, et même je pensais garder à mon compte mes frais de voyage. Mais le propre des amoureux est le désintéressement, et j'entrais dans ma profession comme dans une passion nouvelle.

Ce client dépourvu de tact était un viticulteur de Tailloires que sa coquine de femme trompait impudemment avec tous les gars du village. Pierre Lamoudruz — c'était son nom — n'attachait pas plus d'importance qu'il ne fallait à ce dévergondage conjugal. Quand il vint me consulter, il termina le récit copieux de ses infortunes par ces paroles d'une grande force philosophique :

— Monsieur l'avocat, tout cela n'est rien.

— Ah !

— Non. Mais elle *leur* portait mes choux, mon eau-de-vie, mon jambon. Toutes mes provisions y passaient, et puis mon argent. Peut-on vivre avec une femme qui vous ruine?

Je confessai qu'on ne le pouvait pas.

Et de son côté, la femme expliquait à son défenseur qui me le rapporta après notre joute oratoire :

— Et d'abord, monsieur l'avocat, ce n'était pas un mari. La preuve, c'est qu'il ne me donnait jamais d'argent.

Mais pour l'usage qu'elle en faisait, était-ce bien au mari de lui en fournir?

Sauf le cas de flagrant délit ou les maladresses d'une correspondance bien rare à la campage, la preuve en matière d'adultère est assez difficile. Nous avions cependant réussi à établir dans l'enquête une série de présomptions suffisamment graves, précises et concordantes pour justifier notre demande en séparation. Néanmoins, malgré quelques détails grossiers sur la grivoiserie paysanne, le procès fût demeuré banal s'il n'avait été révélé au cours des débats que mon client était un sorcier de village, un *hiryge*, comme on disait jadis en Savoie, un *servant* comme on dit encore aujourd'hui.

Il avait ensorcelé tout le monde hormis sa femme. Le cas n'est pas exceptionnel. Celle-ci qui ne voulait pas se laisser condamner, qui demandait reconventionnellement le divorce et d'avance annonçait à sa fillette qu'elle lui donnerait bientôt un père tout neuf, utilisait, au lieu de se défendre, cette vieille tactique recommandée aux armées : l'offensive.

Elle accusait son mari de se livrer contre elle à toutes sortes de pratiques de magie, notamment de percer régulièrement avec des épingles une pelote de cire qui figurait son cœur, d'entretenir des relations coupables avec une femme inconnue qu'il désignait fréquemment sous les noms de *mon agneau blanc*, *ma petite poule*, etc., tendres appellations dont elle était elle-même depuis longtemps sevrée ; enfin — et ceci prenait plus de gravité — d'avoir tenté à diverses reprises de l'empoisonner avec du bouillon d'herbes maléfiques. Son avocat voyait une injure grave dans le premier chef, un aveu d'adultère dans le second, et des sévices dans le troisième, toutes causes légales de divorce.

L'enquête réduisit à néant ces insinuations ou plutôt ne réussit pas à leur donner un caractère probant. Si elle démontra que Pierre Lamoudruz piquait en effet des pelotes, adressait la parole à des personnes invisibles d'une façon amoureuse, et préparait sur son fourneau des potages inquiétants, elle ne put établir ni un fait d'adultère ni une tentative criminelle. Seulement elle nous apporta toutes sortes de détails singuliers sur la crédulité villageoise et découvrit à mon client un nombre infini de spécialités bizarres, telles que : barrer le sang des blessures, déferrer les chevaux, décimer les hannetons, assurer le gain des procès, jeter des

sorts au bétail et le désensorceler, tous menus services dont il eût tiré bon profit sans les dilapidations de la femme coupable. Le Parquet attentif avait même délibéré s'il n'intenterait pas de poursuites pour exercice illégal de la médecine.

Comme je m'entretenais de cette affaire avec mon patron, Me Rameau, homme de grand sens, et que je témoignais de quelque mépris pour ces superstitions des gens de campagne qui persistent à travers les temps et que le progrès des mœurs ne parvient pas à détruire, il me cita en riant ce mot d'un sceptique moderne :

— *L'absurde est une des joies de la vie.*

Et il ajouta :

— Instinctivement l'homme croit au surnaturel. Maistre écrivait que les superstitions sont les ouvrages avancés de la religion. Erreur. Quand la religion décroît, les superstitions ne diminuent pas, au contraire. Et dans les villages, la demi-science des instituteurs qui fait descendre à terre le mystère du monde accroît la crédulité publique en citant sans les expliquer les phénomènes de la nature.

Mon adversaire avait l'esprit subtil. Nous plaidâmes au long et au large devant le tribunal de première instance, sous le regard paternel du président que notre zèle étonnait. Nous en vînmes jusqu'à discuter sur des

textes théologiques qui tiennent pour adultère et même bestialité les relations des sorciers avec les succubes.

Je m'aperçus bientôt que notre affaire ne jouirait pas en appel de la même faveur. Le nouvel avocat de la femme Lamoudruz était un vieux routier de justice incapable de prendre aux procès un autre intérêt que celui de ses honoraires. La toque sur l'oreille, la robe déboutonnée et les mains dans les poches de son pantalon clair, il choqua par son aspect débraillé mes goûts de correction et, bousculant sans pitié les effets de barre que j'escomptais à l'avance, il me dit, avant l'ouverture de l'audience, comme je considérais mélancoliquement le fond désert de la salle :

— Nos clients ne sont pas venus : nous pouvons être brefs.

Nous le fûmes, en effet, à mon corps défendant. J'étais intimé et mon confrère appelant. Je plaidais donc le second, et je dus me conformer à l'exemple. Mon adversaire parla des sorciers comme il eût fait du mur mitoyen, avec cette indifférence professionnelle qui permet à tant d'avocats sérieux, dans les affaires de divorce les plus pathétiques, de lire les lettre d'amour comme des procès-verbaux de gendarmes.

Cependant, l'enquête encadrait un tableau de mœurs assez divertissant pour retenir la curiosité du monde judiciaire. Ce fut un de

ces procès dont on parle au sortir du prétoire. Le soir, M. le conseiller Girardet, qui n'avait pas siégé et qui est un ami de mon patron, me retint à dîner avec quelques magistrats et quelques membres du barreau. On me fit toutes sortes d'honneurs et de compliments dont je rehaussai le prestige de ma profession. Au fumoir, je servis à ces messieurs les développements pittoresques dont j'avais pensé décorer ma plaidoirie et qui m'étaient demeurés dans la mémoire comme des pièces de feu d'artifice dans un magasin.

— Deux siècles plus tôt, dit M. le conseiller quand j'eus fini, votre sorcier eût été brûlé vif, et sa femme pendue pour adultère et vol domestique.

— Deux siècles plus tôt, on ne divorçait pas, fit observer quelqu'un.

Un autre répliqua :

— Mais on brûlait et pendait fort bien. L'action publique marchait toute seule.

La maison du conseiller est un de ces anciens hôtels aux façades mornes, qui semblent uniquement aménagés pour le développement de la vie intérieure. Le cabinet de travail qui nous servait de fumoir est entouré de bibliothèques remplies d'ouvrages de droit aux uniformes austères. Il donne sur une ancienne rue étroite et sombre, la rue Juiverie. Le plafond en est si élevé, que les lampes qui nous éclairaient ce soir-là y dessi-

naient à peine leurs vagues ronds vacillants. Avec ses tentures vertes, ses livres alignés et sa grande table banale, cette salle a toute l'impersonnalité des cabinets de juges d'instruction où tant de drames divers et toute la violente humanité passent sans laisser d'empreinte.

M. le conseiller Girardet est un homme de soixante ans, bas sur jambes et le buste haut, gras, souriant et rose. Il porte les favoris courts et la lèvre rasée, à l'ancienne mode, et quant aux cheveux, il n'en porte pas. Malgré l'âge et l'embonpoint, il est demeuré vif et alerte et ne tient jamais en place. A l'audience il s'agite sur son fauteuil comme un gros oiseau dans une cage trop étroite, et sa mimique sert de guide aux avocats dans leur argumentation. Ses traits poupins seraient communs s'ils n'étaient éclairés par un regard qu'il braque comme un pistolet. Quinze ans ce regard fit feu sur les criminels, car M. le conseiller Girardet fut un juge d'instruction hors ligne, et quelques-uns de *ses* crimes et délits sont restés célèbres dans les annales judiciaires. Retiré aujourd'hui à la Cour, il se sert de son passé pour meubler sa conversation, et il est très recherché dans le monde à cause de ses souvenirs et de l'art habile qu'il met à les raconter. Il emploie ses loisirs à compulser l'histoire des mœurs judiciaires et satisfait ensemble dans cette étude sa passion de l'étude et son goût de l'ironie.

Ses invités de ce soir-là étaient : Me Servoz, grand, épais et barbu, avocat d'assises dont l'éloquence met dangereusement obstacle à la vindicte publique ; Me Hamel, long, sec et maigre, d'un aspect ascétique de vieux prêtre, type de l'ancien magistrat religieux et rigide, dont la conscience n'a d'égale que la force du caractère ; M. le conseiller Rénal plus accessible aux grâces des femmes qu'à celles de la procédure, et dont le grand nez pointu semble toujours flairer quelque parfum de toilette ; plus un attaché au parquet et deux juges suppléants qu'il n'est pas nécessaire de présenter en détail, vu qu'ils ne joueront par la suite aucun rôle et qu'ils ne tiendront que des propos insignifiants, et d'ailleurs il serait assez malaisé de les définir, vu qu'ils n'étaient ni vieux ni jeunes, ni gras ni maigres, ni beaux ni laids, ni fins ni sots. On peut sans difficulté prêter à l'un les paroles de l'autre. Sortis du même moule, ces apprentis magistrats ont définitivement rentré au magasin des accessoires ce décorum de gravité et de correction, ce souci de tenue et de dignité, que gardaient leurs prédécesseurs convaincus de l'importance auguste de la justice, délégation du droit divin de punir. Ils pratiquent le scepticisme injurieux de tant de jeunes gens d'aujourd'hui qui remplacent l'expérience par de l'aplomb, et traitent avec la même désinvolture blasée les criminels et les honnêtes gens.

Je me tournai poliment vers Me Servoz :

— Je suis persuadé, maître, que vous eussiez fait acquitter mon sorcier devant les juridictions les plus superstitieuses.

Le conseiller Girardet sourit :

— Erreur. En matière de sorcellerie, toute la procédure se résume en ces termes de l'édit de Villers-Cotterets : les débats ont lieu secrètement, le ministère des avocats est interdit aux accusés, la torture est maintenue.

Par un geste habituel, le conseiller Rénal secoua le bout de son nez :

— Doux pays ! claironna-t-il. Il faut lire l'histoire pour apprécier son temps.

Me Hamel lui jeta un regard sévère qui suspendit son innocente friction :

— Je lis l'histoire et n'apprécie point mon époque. Mieux vaut trop croire que ne rien croire. Et d'ailleurs vos sorciers étaient de dangereux malfaiteurs qui abusaient de la crédulité publique pour commettre leurs forfaits plus à leur aise. En outre de l'impiété, de l'apostasie, de l'idolâtrie et du blasphème qui sans doute à vos yeux sont de peu d'importance, et qui dans une société soucieuse de sa vie morale occupaient justement la première place dans la répression, les prétendus crimes de sorcellerie recouvraient toutes sortes de crimes de droit commun tels que : adultère, bestialité, empoisonnement, avorte-

ment, infanticide, homicide, escroquerie, viol, violations de sépultures, vampirisme, et cætera. De sorte qu'il était sage d'en purger la terre.

Devant cette énumération, la jeune magistrature s'esclaffa sans vergogne. Mais au grand étonnement de ces sceptiques précoces, M. Girardet parut approuver.

— Eh ! eh ! cet avis peut se défendre.

Nous le regardâmes tous, tant cette opinion était inattendue. Déjà nos petits juges s'agitaient pour bafouer le moyen âge et l'inquisition. L'auxiliaire imprévu de Me Hamel arrêta leur élan.

Le visage plus rose et plus rond encore que de coutume, car il avait fait honneur à son propre dîner qui était succulent, notre hôte se leva et d'un pas agile se dirigea vers une bibliothèque vitrée qu'il ouvrit avec précaution, et dont il retira trois volumes, un gros et deux petits. Bien que leurs titres soient longs comme un plaidoyer de Me Servoz, je les citerai pour la curiosité du lecteur.

Le gros s'intitulait : — *Estat en abrégé de la justice ecclésiastique et séculière du pays de Savoie, contenant les choses les plus importantes de l'histoire du même pays, de la grandeur de ses princes, des mœurs de ses habitants, et la nature de son Gouvernement, Offices et Seigneuries, ensemble la théorie, et pratique civile, et criminelle avec leurs formulaires, le tout*

enrichi de plusieurs remarques très utiles à tous Jurisconsultes et Praticiens, et presqu'à toutes autres professions et estats, y ayant peu de choses curieuses dont il n'y soit parlé en quelque endroit, par noble Charles Emmanuel de Ville, Seigneur du Fontanil et du Villaret, Baron Daypierre, Conseiller de S. A. R. et Sénateur au Sénat de Savoye. A Chambéry, chez Louis Du-Four, imprimeur et libraire de S. A. R.- M.D.C.LXXIV.

— Ouf! fit le conseiller Rénal qui nous donna lecture de cette rubrique.

Attiré, je lus sur les deux autres couvertures :

Questions notables sur les sortilèges, avec deux célèbres arrêts du Sénat de Savoie, et *De la démonialité et des animaux incubes et succubes où l'on prouve qu'il existe sur terre des créatures raisonnables autres que l'homme, ayant comme lui un corps et une âme, naissant et mourant comme lui et capables de salut ou de damnation par le R. P. Luis Marie Sinistrari d'Ameno, de l'Ordre des Mineurs Réformés de l'étroite Observance de Saint-François.*

De ses yeux d'aigle Me Hamel considéra de loin les vieux bouquins et murmura :

— Je les connais.

M. le conseiller Girardet se tourna gracieusement vers moi, comme pour me faire les honneurs de sa démonstration :

— Élucidons tout d'abord votre affaire.

Et d'un ton d'huissier audiencier il appela :

— Adultère de la femme Lamoudruz.

Déjà il feuilletait le gros livre. Ses yeux brillaient de malice quand il lut :

— *De la simple paillardise :* ce n'est pas notre cas... Ah !... « La femme est avec sujet nommée un deffaut de la nature, la tentation de l'homme, et son véritable appauvrissement. L'avarice qui est un principe inséparable d'elle lui inspire mille inventions pour dépouiller l'homme de ses biens, ainsi que nous apprenons en l'histoire du prodigue de l'Évangile, ce qui a fait dire dans l'Écriture que la méchanceté de l'homme n'est point tant à craindre que les caresses d'une femme... »

Enthousiasmé par ce passage, le conseiller Rénal tira encore le bout de son nez et parut renifler de contentement.

— Voilà qui me réconcilie avce le moyen âge, assura-t-il.

Nous savions tous que l'amour commençait de lui revenir cher, ainsi qu'il convient aux vieillards.

— *Chapitre* XLIII : *De l'adultère*, continua M. Girardet. « Femmes, dit le sçavant Tertulien, vous ne devez plaire qu'à vos maris, auxquels aussi vous ne devez pas paraître désagréables. »

— Bien difficile ! interrompit M. Rénal.

— « Mais, comme ce conseil n'est pas toujours suyvi, il faut sçavoir que l'adultère

vient des mots *ad alterum ire;* il est la corruption d'un des mariez au temps où nous sommes, quoyque anciennement *non vir conjugatus corruptus sed uxor conjugata corrupta adulterium faceret et quia mulieris non est thorus sicut viri.* Aussi les loix de Romule n'étoient-elles selon Plutarque établies que contre les femmes adultères, qui étoient lapidées parmy les Hébreux. En effet, les femmes adulteres sont bien plus criminelles que les hommes quant au fore externe, parce qu'elles souillent le lit de leur mary, et introduisent des faux successeurs à son nom et à ses biens, ce qui est un des plus sensibles de tous les regrets, eu égard à l'affection que chacun a pour son sang... »

M. Rénal ne put se tenir d'approuver ce langage :

— Parfait ! maître Hamel, je vous fais mes excuses. Ces gens d'autrefois qui n'admettaient point l'adultère du mari n'étaient pas sots.

M. Girardet reprit :

— « ... Ce n'est plus le temps auquel Solon permettait aux impuissants de recourir aux autres pour avoir enfans, ny des Thyrréniens qui avoient leurs femmes communes aussi bien que les Nicolaïtes et quelques autres hérétiques... »

— Nous y reviendrons, affirma solennellement son collègue.

Le lecteur acheva la citation ainsi coupée :

— « ... L'adultère commis par les femmes est plus sévèrement puny que celuy des hommes, à cause qu'il est préjudiciable aux familles, et plus opposé aux devoirs qu'elles ont à leurs marys de qui l'Évangile veut qu'elles dépendent aussi bien que la loy écrite ; d'autant plus que la chasteté est plus essentielle à ce sexe même selon la Nature... »

Et il ajouta après avoir feuilleté vainement quelques instants :

— Où donc ai-je lu que l'adultère de la femme était puni de mort?

— Je ne sais, répliqua Me Hamel dont la science juridique est sans bornes. Mais soyez persuadé que la condamnation capitale n'était pas distribuée sans raison. Au seizième siècle, un sieur Léonard Dumouloz fut condamné à avoir la tête tranchée sur la place Château, et le corps suspendu aux fourches patibulaires, pour avoir séduit Lucrèce Clert, épouse légitime d'Antoine de Charpène, avocat à Chambéry, et l'avoir enlevée en l'absence de son mari dont il dévalisa au préalable la maison. La femme adultère fut simplement condamnée à l'amende honorable, et mise pendant deux ans dans un moutier, jeûnant au pain et à l'eau. Ce terme expiré, selon les mœurs du temps, le mari pouvait la reprendre. S'il y renonçait, la femme était contrainte de revêtir l'habit monacal et de vivre religieusement.

— Je gage qu'on ne les reprenait guère, fit M. Rénal.

— C'est le contraire, monsieur le conseiller. L'Église dans sa sagesse comptait sur le temps pour calmer l'irritation du mari trompé, et l'amener au pardon. Presque toujours le pardon intervenait.

Me Hamel se tourna vers M. Girardet :

— Je n'ai pas souvenance d'un arrêt du Sénat de Savoie condamnant à mort une femme pour le seul crime d'adultère. Et vous avez pu voir par l'espèce que j'ai citée et que vous trouverez mentionnée dans l'Histoire du Sénat du juge Burnier, que l'on ne craignait point de frapper davantage ses complices. Quand la peine capitale était prononcée, la trahison conjugale se compliquait de quelque autre crime, et spécialement du vol domestique.

— C'est précisément notre cas, dit aussitôt M. Girardet qui, s'étant trop avancé, profita de cette échappatoire.

Et n'ayant pas assez raison pour insister, il reprit en se tournant vers moi :

— Quant à votre sorcier, son affaire n'est pas douteuse.

Il ouvrit le petit livre intitulé : *Questions notables sur les sortilèges*, et il lut :

— *Chapitre* xx : *De la procédure et peine touchant les Magiciens et Sorciers :* « Les adorateurs du diable, les autheurs des tempêtes et

de la mort des hommes et du bétail par l'ayde du diable, sont punis du feu, après avoir fait amende publique, en chemise, tête et pieds nus, la corde au col et en chemise. »

Me Hamel, de sa voix précise et tranchante, intervint encore :

— Les arrêts n'étaient pas toujours aussi rigoureux. A la fin du seizième siècle, Marie de Velario, fille illuminée dont les extases hérésiarques avaient séduit le sénateur Joly et la baronne de Crans, fut simplement condamnée à la confession publique, un jour de dimanche, devant le grand portail de Saint-Léger.

Avide d'une revanche, le conseiller Girardet riposta avec une citation qu'il puisa au chapitre XVII de *l'Estat en abrégé de la justice ecclésiastique et séculière du pays de Savoie :*

— « Les registres du Sénat de Savoye sont remplis de plus de huit cents arrêts de mort rendus contre des sorciers, après des procédures qui lèvent toute sorte de doute qu'ils ne fussent entachez de ce malheureux péché y ayant des preuves en bonne forme d'effects surnaturels, comme des maladies sans augmentation de la médecine, ny diminution : mais toujours dans un état pareil, ce qui est contre les règles. »

— Ah ! murmura M. Rénal qui songeait à ses rhumatismes. Que voici donc une forte preuve de sorcellerie : résister aux médecins !

Triomphant, Me Girardet brandit d'autres textes.

— Le président de Bavoz, qui nous a laissé un traité de droit criminel, déploya spécialement contre les sorciers un zèle dépourvu de pitié. Il en fit périr un grand nombre. « J'estime, dit-il, que pas un des magiciens qui tomberont dans nos mains ne doit être épargné, mais qu'il faut tous les punir de la mort la plus terrible. » Il nous assure que de son temps les sortilèges et maléfices étaient si nombreux que pas un hameau, quelque petit qu'il fût, n'était préservé de cette peste. Je vais vous divertir en vous apprenant de quelle façon le farouche président comprenait la procédure. Le simple aveu des sorciers suffisait à les faire condamner ; s'ils refusaient d'avouer, la torture les y amenait tout naturellement.

Nous rîmes, et plus particulièrement les jeunes membres de la magistrature. Seul Me Hamel garda un visage impassible et presque méprisant.

— *Naturellement* est délicieux, commenta M. Rénal dont la joie était plus bruyante.

M. Girardet, content de son succès, prétendit l'accentuer :

— Il fallait l'aveu, mais on savait l'obtenir. Toutefois, vous trouverez dans ce petit livre *De la démonialité* que les perquisitions opérées dans la demeure des sorciers pou-

vaient aboutir à des présomptions, lorsqu'on y découvrait des signes et des instruments de l'art diabolique, tels que des os de morts, et surtout un crâne, des cheveux artistement arrangés, des nœuds de plume embrouillés, des ailes, ou des pieds ou des ossements de chauve-souris, des crapauds, des serpents, des sortes de graines, des figures en cire, des vases remplis de poudre ou d'huile ou d'onguents inconnus.

Je me permis une observation :

— Cet ouvrage est fort ancien.

— Mais non. Il date du dix-septième siècle. A la fin du dix-septième siècle, on condamna encore à Chambéry un nommé Peruqua qui avait le pouvoir de rendre monstrueux en moins d'une heure les plus beaux visages...

— On fit bien, dit M. Rénal.

— Et un aveugle appelé Claude qui allait en deux heures de Chambéry à Paris prendre l'aumône, et se trouvait, partant au matin, de retour pour dîner en famille.

Et pour terminer son exposé, M. Girardet ajouta :

— Le dernier arrêt rendu contre les sorciers le fut en 1723. Il condamna à mort Depléoz, gentilhomme d'Aoste, convaincu d'avoir pratiqué des sorcelleries pour faire mourir sa femme.

— Le pauvre homme ! soupira M. Rénal.

Nous nous ruâmes contre la justice ancienne et ses méfaits innombrables. Que d'erreurs judiciaires nous aperçûmes aussitôt dans ces condamnations de sorciers, et que de revisions à entreprendre ! Nous avions tous oublié la singulière réflexion par laquelle notre hôte nous avait surpris tout à l'heure. Seule la présence de Me Hamel que nous savions hostile à notre opinion tempérait notre ardeur à protester et à plaisanter.

Me Hamel est un homme d'autrefois. Son extérieur et son esprit portent l'empreinte d'une société accoutumée au respect et à la hiérarchie. Sa longue vie est d'une magnifique unité. Dans les affaires publiques dont il remplit jadis diverses charges qui permirent d'apprécier sa capacité d'administrateur et dont le suffrage universel l'a écarté, au barreau qu'il honore depuis cinquante ans, il montre la même rigidité dans les principes et la même fière courtoisie dans les relations. Il survit à son temps, mais la fortune et l'adversité trouvent son âme égale. Joseph de Maistre est son auteur favori ; il partage les convictions de ce philosophe sur la nécessité de l'autorité et sur l'origine divine de cette autorité. On l'estime, mais on l'évite. Il consent d'ailleurs rarement à quitter la solitude intellectuelle où il se complaît. Serré dans une longue redingote qui allongeait sa haute taille, adossé à l'une des bibliothèques, il nous

dévisageait avec un grand air de dédain. Quand nous eûmes épuisé les invectives contre les forfaitures du passé, il se contenta de nous dire de sa voix la plus tranquille :

— Je répète que ces sorciers étaient d'affreux coquins tout à fait dignes de leur triste sort, et je réserve ma pitié à leurs victimes.

Les jeunes magistrats ricanèrent sans respect. Le respect est chose surannée, et les jeunes gens traitent aujourd'hui les vieillards comme des égaux.

Cependant, les yeux malins de M. le conseiller Girardet pétillaient. Il nous laissa nous égayer abondamment de la proposition énoncée par Me Hamel ; puis, quand il nous vit bien lancés sur cette piste qu'il avait lui-même préparée dès le début de la soirée, il rompit brusquement les chiens :

— Je riais comme vous, messieurs, des anciens procès de sorcellerie. Je tenais pour inventions ridicules les pratiques des sorciers, et pour monstruosités judiciaires leurs condamnations. Une instruction que je fus appelé à suivre ici même a modifié mon opinion.

Il jouit un instant de notre stupéfaction qu'il avait provoquée par son habile volte-face. Seul Me Hamel ne parut pas étonné.

— Oui, reprit enfin le conseiller, nous traitons avce désinvolture un passé que nous connaissons mal. Songez que les dossiers des affaires de sorcellerie étaient brûlés avec les

sorciers. Nous n'avons que les arrêts sans les témoignages qui les justifient. Et je suis persuadé aujourd'hui — je ne l'ai pas toujours été, longtemps j'ai plaisanté comme vous sur ce sujet — je suis persuadé, dis-je, que la plupart de ces magiciens populaires n'étaient que les misérables auteurs des plus grands crimes.

Pris au piège qu'il nous avait tendu, nous nous agitâmes furieusement. M. Rénal s'empara des vieux bouquins qui gisaient sur la table et les brandit.

— Alors, quoi, mon cher collègue, ces sornettes seraient vraies?

M. Girardet inclina la tête, et brusquement il nous demanda :

— Voulez-vous une histoire?

— Oui, oui.

— Ce sera celle du crime qui a changé mon sentiment. Je venais de prendre l'instruction à Chambéry, il y a de cela trente-trois ou trente-quatre ans. Comme c'est vieux ! En ces temps éloignés je notais mes recherches criminelles au fur et à mesure. Passionné pour ma profession, — plus que vous, messieurs (il se tourna du côté des juges suppléants et de l'attaché au parquet), — je trouvais dans ces notes mêmes des éléments d'induction. Souvent ce travail d'analyse me jeta sur des voies nouvelles. Peut-être retrouverai-je le cahier où cette aventure est consignée.

Il ouvrit le tiroir de son secrétaire, et découvrit si rapidement ce qu'il cherchait que nous vîmes dès lors dans toute la conversation de la soirée le préambule apprêté d'un monologue. Il fallait que l'histoire nous dédommageât d'une préparation aussi laborieuse.

— Voici mon papier, dit-il, sans se douter de nos réflexions malveillantes.

Nous prîmes sur nos fauteuils des positions aisées, non sans nous être sournoisement rapprochés de la cave à liqueurs (curaçao, kummel, fine champagne). Me Hamel s'assit à l'écart. Me Servoz, qui plaide impunément vingt-quatre heures durant, s'informa de la longueur du récit. Mais M. le conseiller Girardet s'installa confortablement, sans répondre à cette question indiscrète, se composa une boisson sucrée, la brassa avec la cuiller et, après nous avoir expliqué que ce manuscrit allait nous ouvrir d'étranges perspectives sur les pratiques de sorcellerie qui remplissaient autrefois les campagnes de terreur, il commença.

II

LE CRIME D'APREMONT

15 mai 1869.

— Monsieur le juge, venez vite. On a assassiné une femme à Apremont.

C'est mon greffier qui force ma porte. J'avais fini de dîner, et je lisais devant mon dessert l'histoire du Sénat de Savoie. Nouveau venu dans le pays, j'en étudiais le passé. Ma lampe était allumée, et par la croisée ouverte entrait la fraîcheur du soir. Au dehors, le jour achevait de mourir.

— Apremont, est-ce loin?

— Sept ou huit kilomètres.

— Le procureur est prévenu? Le médecin?

— Ces messieurs vous attendent sur la place de l'Hôtel-de-Ville où ils retiennent une voiture.

Je descends en hâte et nous partons. Nous avons pris un landau ouvert, et je sens le froid. Le mois de mai en Savoie est perfide. Le procureur impérial, M. Rody, me donne quelques explications :

— Le jeune homme que vous voyez assis sur le siège à côté du cocher est venu au commissariat de police tout à l'heure. Le crime a été commis sur la commune d'Apremont, au lieu dit le Seulet. C'est une maison isolée habitée par des paysans, les Fraizier, mari et femme. Ils sont mariés d'un an. La femme, paraît-il, attendait un enfant pour le mois prochain. Fraizier piochait sa vigne qui est située à deux ou trois kilomètres de là, vers le petit lac des Marches. Il rentrait, sa journée faite. Il était six heures. Il trouva sa femme étendue sur le plancher, éventrée à coups de couteau. Il paraît que le crime a été commis avec une barbarie atroce. Ce jeune homme, Jean Crétallaz, passait sur le chemin. Fraizier l'a hélé. A deux ils ont porté la femme sur le lit, et celui-ci a couru nous avertir. Il n'a pas perdu son temps. Huit heures sonnent.

Après ce récit, nous gardons le silence. Notre voiture s'engage dans le vallon de Challes. Ce large vallon est comme enfermé dans un fer à cheval de montagnes noires. Devant nous, l'horizon est libre. Je sais qu'il est barré, tout au fond, par la chaîne des grandes Alpes. Mais on ne les voit pas.

Je demande au hasard :

— Sait-on si la mort est récente?

— Quand Fraizier est arrivé chez lui, le cadavre refroidissait déjà. Le docteur nous dira à combien d'heures remonte le décès. Ce ne

peut être qu'entre midi et six heures : Fraizier a quitté sa maison à midi.

Je résume nos pronostics :

— Maison isolée. Femme seule. En plein jour. Ce sera quelque chemineau.

— Probablement, approuve le procureur. J'ai déjà donné l'ordre d'arrêter ceux qu'on rencontrerait dans les environs.

— Ces pauvres chemineaux ! fait le docteur. On les arrête à tous mauvais coups.

— Que voulez-vous? Ils n'ont ni domicile ni moyens d'existence. Ils vivent de vol et de maraude.

— Ils ne demanderaient pas mieux que d'avoir des maisons et des rentes.

Notre docteur aime le paradoxe. Il traite de toutes choses avec ironie, mais comme il n'épargne pas la médecine, on goûte volontiers son genre d'esprit.

Nous traversons le village d'Apremont. Sur le pas de leurs portes les paysans causent avec animation. Déjà la nouvelle du crime s'est répandue. Comme nous passons sous l'ancien château qui fut démoli et dont il ne subsiste que les contreforts, le docteur nous montre du doigt l'emplacement que, dans l'ombre, nous distinguons mal :

— Ici fut commis le plus terrible assassinat de l'histoire de Savoie.

— Récemment?

— Non, au quinzième siècle.

Je l'interroge, mais il se dérobe.

— Au retour, je vous en ferai le récit.

Il est, dans son propre pays, un guide précieux. Il en connaît les paysages, les mœurs présentes et passées, la vie réelle et la légende.

Nous suivons maintenant un chemin rural étroit et caillouteux.

— C'est là, dit le jeune paysan.

Et la voiture s'arrête.

Ces messieurs ont assisté déjà à de nombreuses instructions criminelles. Ils sont blasés sur les émotions qu'elles apportent. Pour moi, c'est mon premier cadavre. Je fais bonne contenance, mais je dois avouer qu'en mettant pied à terre je suis un peu impressionné.

La maison du crime n'est pas au bord du chemin. Elle en est séparée par un champ et un jardinet fermés d'une barrière. Il faut remonter, pour y parvenir, une allée de trente ou quarante mètres de longueur environ. Dans cet enclos s'agitent des ombres qu'éclaire vaguement un rayon de lumière venu d'une chambre au premier étage. Et des rafales de cris lugubres nous parviennent par intervalles réguliers.

Nous nous approchons. Les ombres s'écartent pour nous laisser passer. Ce sont des gens de la commune accourus sur les lieux par sympathie ou curiosité. Ils sont le chœur terrifié de cette tragédie. Les paysans manifestent leur douleur en criant. Mais leurs cris

ne sont pas désordonnés et continus. Ceux qui ont suivi à la campagne un convoi funèbre le savent : après de longs silences, les lamentations sur un signe se précipitent en ouragan. Ainsi les pleureuses antiques exprimaient le malheur avec méthode.

— V'là les juges ! dit quelqu'un.

Aussitôt les clameurs se taisent. Nous nous avançons dans le recueillement profond de cette foule émue.

La maison du crime se compose de deux corps de bâtiments. Le plus grand n'est qu'un rez-de-chaussée où l'on entre par une porte basse. Il n'y a là qu'une chambre qui sert à la fois de cuisine et de salle à manger. Son pauvre mobilier comprend une table, deux chaises et un fourneau dont le tuyau, au lieu de rejoindre une cheminée, sort par un trou pratiqué dans le mur. De cette pièce on accède par une échelle fixe dans la tour où se trouve la chambre à coucher.

Autour d'une bougie, des parents, des amis, surtout des femmes, sont rassemblés dans la salle basse.

— C'est en haut, nous indique-t-on.

Nous grimpons par l'échelle. La chambre haute est encombrée. Je la fais évacuer, et nous demeurons seuls avec Fraizier qu'assistent son frère et sa sœur. Notre rôle de justiciers commence.

Cette pièce est assez vaste. L'ancienne

lampe à trépied qui l'éclaire nous montre un grand lit à rideaux, une armoire à linge, un buffet qui peut servir de siège, quelques chaises, une glace que surmonte en aigrette une branche de buis bénit, et sur la cheminée une statue en imitation de bronze de la Vierge Noire de Myans. Myans est un sanctuaire du voisinage.

Je m'aperçois que j'accumule les digressions, pour fuir le spectacle qui fit l'horreur de cette soirée, qui s'est fixée à jamais dans ma mémoire et que pour moi-même j'hésite à décrire. Claude Fraizier, le mari de la malheureuse, se tenait au pied du lit, effaré, lamentable, effondré. J'ai dit que son frère et sa sœur le soutenaient. Celle-ci était la plus courageuse dans la catastrophe.

Il faut bien que je m'approche... On n'a pu fermer les yeux de la pauvre morte. Toute ma vie je reverrai ces yeux d'épouvante, ce regard d'agonie. Dans ces prunelles dilatées s'est immobilisée la peur. Elle connut l'angoisse de la mort que précède une terreur indicible. Elle vit l'assassin qui se ruait sur elle. O ces grands yeux ouverts sur quel effrayant mystère !... Son visage est doux, banal, effacé, et cet effacement même laisse mieux ressortir l'extraordinaire regard.

Il faut enfin mesurer la plaie par où cette jeune vie s'écoula. Je fais signe à la sœur de Fraizier de l'entraîner à l'écart... Non, je ne

décrirai pas l'affreuse blessure. Quel criminel fut assez barbare pour l'élargir ainsi !...

Gravement, presque religieusement, le médecin commence ses constatations. J'emmène dans la salle basse, maintenant vide, le malheureux mari qui s'abandonne. Mon devoir est de l'interroger, et il m'inspire une si profonde pitié. Il me répète par lambeaux le récit de notre conducteur, en y ajoutant, comme tous les paysans qui déposent en justice, d'insignifiants détails.

— Je rentrais... ma pioche sur l'épaule... J'ai une vigne qui descend dans le lac des Marches... C'est là que je travaille... J'ai bien vu tout de suite qu'il ne sortait point de fumée... J'appelle : Mélanie... Rien... Elle sera sortie... Ici, dans cette pièce, personne... Je monte par l'échelle, j'ouvre la porte et je la trouve à terre... Elle commençait à froidir...

Et il regarde le plancher, comme indifférent.

Je demande :

— Vous a-t-on volé quelque chose?

— Je ne sais pas.

Cette réponse fixe sa douleur.

— Avez-vous de l'argent chez vous?

— Oui, le prix d'une petite vigne. Sept cents francs. Dans l'armoire en haut.

Le médecin a fini sa triste besogne et vient nous interrompre. Je le suis sur le pas de la porte, et à voix basse il me résume ses constatations :

— La mort remonte à sept ou huit heures. La digestion n'était pas achevée.

Je consulte ma montre. Elle marque dix heures. Le crime a dû être commis entre deux et trois heures de l'après-midi.

— La mort, reprend le docteur, a été instantanée. La malheureuse a été frappée au bas-ventre d'un coup de couteau, dont la violence révèle une force peu commune. Elle était à la veille d'accoucher. L'assassin s'est acharné sur elle. C'est à croire qu'il en voulait à l'enfant. L'instrument du crime doit être un poignard long, effilé, tranchant comme un rasoir, une arme perfectionnée ou un instrument de chirurgie.

Nous remontons dans la salle haute. L'armoire n'a pas été fracturée. Nous l'ouvrons et nous retrouvons l'argent à la place indiquée par Fraizier.

Le procureur se penche vers moi :

— L'assassin aura été dérangé.

A cette réflexion je connais qu'il considère toujours le vol comme le mobile du crime. Rien n'est plus simple, à la campagne. Je lui fais part des constatations médicales qui m'écartent de cette opinion. Vainement d'ailleurs, nous cherchons dans cette chambre, puis dans la salle d'en bas, et dans l'écurie même, des traces d'effraction. Chaque objet est à sa place habituelle.

Un seul a été déplacé,

— Là, dis-je au procureur, regardez !

A côté du lit, sur une table grossière, je montre une cuvette de terre jaune qui contient de l'eau rougie, et à côté une serviette tordue et maculée de sang. Son forfait accompli, l'assassin s'est lavé les mains.

— Il a du toupet ! murmure mon greffier.

La phrase terrible du médecin me revient sans cesse à la mémoire pendant ces perquisitions :

— *C'est à croire qu'on en voulait à l'enfant.*

Dès lors mon siège est fait. Ce crime atroce est une vengeance. J'appelle de nouveau Fraizier.

— Vous laissiez souvent votre femme seule?

— Tous les jours, monsieur le juge. Vous comprenez, il faut bien travailler.

— Vous n'avez pas d'ennemis? Vous n'avez fait de tort à personne?

— Non, monsieur le juge.

— Vous ne soupçonnez personne?

— Je ne sais pas, monsieur le juge.

— C'est bien.

Je me demande si ces réponses négatives qui compliquent la poursuite en ne fournissant aucun indice ne me sont pas agréables, même en ce lieu tragique. Par elles je sens mieux l'importance de mon rôle, et que la victime ne doit compter que sur le secours de mon analyse. Un peu d'orgueil professionnel se

mêle à ma pitié pour la malheureuse. Ainsi la vanité ou la faiblesse humaine corrompent nos meilleurs mouvements.

Claude Fraizier est un jeune homme de vingt-huit à trente ans, de nature timide et sauvage, peu causeur, et que son désastre anéantit. Il répond avec politesse à mes questions qu'il écoute à peine, et visiblement il ne demande qu'à être seul avec ses parents et sa propre morte. Il serait cruel d'insister, je l'interrogerai plus longuement demain.

Comme nous allons sortir de la chambre funèbre, le curé d'Apremont pousse la porte. C'est un vieillard à cheveux blancs que l'âge n'a point courbé. Il ne prend pas garde à notre présence, marche droit à Fraizier, l'embrasse et le serre dans ses bras.

— Mon enfant ! mon cher enfant ! Courage, Dieu t'aidera.

Le paysan, impassible et hébété devant nous, se livre enfin à sa douleur, sanglote et crie. C'est un spectacle poignant. Et pourtant ces larmes le soulagent.

— Monsieur le curé... j'ai tout perdu...

Le prêtre le conduit par la main vers le lit. Ses nerfs ne sont pas secoués comme les miens tout à l'heure par cette vue lamentable. Il a si souvent regardé la mort en face, et il la considère autrement que nous autres, comme une porte de lumière, comme le chemin de la paix éternelle.

D'un geste lent et plein d'une involontaire majesté, il bénit la victime. Puis il s'agenouille et prie. Claude Fraizier, vaincu, l'imite, et le frère et la sœur répondent. Nous n'osons plus partir, et nous attendons que les prières des morts soient achevées.

Le curé se relève :

— C'était une brave et honnête femme, dit-il. Dieu ne l'a pas épargnée. Maintenant elle goûte le repos céleste. Elle est heureuse, Claude, je te le dis.

Et il ajoute :

— Je la veillerai avec toi, si tu le veux. Nous prierons encore pour elle.

— Oh ! monsieur le curé, dit le pauvre homme. Vous êtes vieux, il faut vous coucher.

Nous les laissons ensemble. L'enclos est maintenant désert. La curiosité ou la sympathie se sont bientôt lassées. Nous remontons dans notre voiture dont les chevaux nous emmènent au grand trot à travers la campagne endormie. Il fait une claire nuit de mai. Les rayons de la lune se glissent dans le vallon de Challes, entre les croupes noires des montagnes. Nous gardons le silence. Je revois les yeux d'épouvante, les yeux d'agonie qui implorent notre justice.

— C'est singulier, dit enfin le procureur. Qu'en pensez-vous?

Je réponds sur un ton assuré :

— Ce ne peut être qu'une vengeance. L'assassin n'est ni un vagabond ni un voleur. Il ne sera pas facile à découvrir. Son sang-froid est exceptionnel. Tuer en plein jour, avec cette barbarie, et se laver ensuite tranquillement les mains.

— Monsieur le juge, dit le greffier, les criminels ne pensent à leur crime que lorsqu'on les arrête.

Je reprends mon raisonnement :

— Ces Fraizier doivent avoir des ennemis, et des ennemis terribles. C'est dans cette voie qu'il faut chercher.

— Évidemment, approuve le procureur. Cependant, le mari ne soupçonne personne.

Le docteur répond :

— Oh! ce soir, il est ahuri, le pauvre homme. Demain il parlera.

Je continue :

— Dans tous les cas, aucun nom ne s'est présenté immédiatement à son esprit. Aussi n'est-ce point de son côté que je dirigerai mes investigations.

— Du côté de la femme, alors? interroge le procureur.

— Oui. A-t-elle été demandée en mariage avant d'épouser Fraizier? Jeune fille ou jeune femme, a-t-elle été courtisée? Voilà ce que je veux savoir, ce que je saurai bientôt.

M. Rody me considère avec indulgence. Il a le privilège de l'âge, et s'en attribue beau-

coup d'autres. Il n'a confiance que dans sa propre perspicacité.

— Oh! le crime passionnel! laisse-t-il échapper non sans dédain. Il ne s'en commet pas à la campagne. On voit bien que vous venez de Paris. Je crains, monsieur, que vous ne vous engagiez sur une mauvaise piste.

Je réplique simplement :

— Nous verrons.

Et le docteur prononce avec douceur :

— Les paysans n'attachent pas d'importance aux relations sexuelles.

Quant au greffier, il ne donne pas son avis. A sa mine maussade je reconnais qu'il est humilié que personne ne soit encore arrêté. Dans toute justice bien ordonnée, ne faut-il pas commencer par arrêter des coupables? Après, on vérifie leur culpabilité. Pourquoi ne pas commencer tout de suite à inspirer une crainte salutaire par le moyen de quelques arrestations même hasardeuses?

Nous arrivons à Chambéry en pleine nuit. Demain, à la première heure, je retourne à Apremont avec le médecin. Ne pouvant m'endormir, j'écris ces quelques notes. Mon cahier me tient compagnie.

Je revois sans cesse les pauvres yeux d'épouvante. Jamais je n'ai senti aussi profondément l'importance de ma tâche, la gravité de

ma fonction. Je ferai justice. Il faut que je fasse justice.

L'absence de vol, la barbarie de la blessure sont des indices certains : ce ne peut être qu'une vengeance.

Et quelle atroce vengeance !...

III

LA LÉGENDE DE MONTMAYEUR

16 mai.

Nous partons de bonne heure pour Apremont, le docteur Chenavaz et moi. Il veut étudier la plaie encore, à cause de l'éclairage insuffisant d'hier soir.

Je revois à la lumière le chemin que nous avons parcouru dans l'ombre de la nuit. Nous suivons la grand'route jusqu'au delà de Challes. Challes est une ville d'eau assez coquette, assise dans une plaine verdoyante que limitent d'un côté l'aride montagne de la Tuile, et de l'autre le sauvage et fier mont Granier. Entre ces deux masses noires qui servent de cadre, droit devant nous, tout au fond, nous découvrons à l'horizon élargi la chaîne magnifique des grandes Alpes. Avec la neige qui les recouvre et que le soleil fait briller, ne dirait-on pas une vénérable assemblée de géants dressant sous les cieux leurs fronts altiers et chargés d'années?

Après Challes nous obliquons à droite. Au

grand trot de nos deux chevaux nous courons au mont Granier.

Celui-ci, par sa forme, est semblable à quelque prodigieux lion couché qui relève la tête, un lion d'une carrure de six mille pieds. Sa crinière est faite d'une forêt de sapins noirs qui s'arrête à l'encolure, car le visage dégagé est une muraille perpendiculaire de sept à huit cents mètres. Je n'ai vu nulle part dans la nature cet aspect impressionnant de fauve au repos.

Nous contournons le village de Myans que domine une Vierge dorée, édifiée sur le clocheton du sanctuaire, et nous nous engageons dans une sorte d'étroit vallon, entre le pied du Granier et un léger mouvement du sol en arrière de Myans. C'est maintenant un paysage étrange. Partout, autour de nous, des levées de terre, des monticules chaotiques et dans chaque arpent de vigne d'énormes blocs de pierre debout comme des dolmens sacrés.

— Quelle dévastation ! dis-je au docteur. On croirait que ce pays a été ravagé par une avalanche.

— Ce sont, me répond-il, les *Abîmes de Myans*.

Il me désigne du doigt le Granier.

— Ne vous paraît-il pas ébréché?

En effet, le lion noir a comme une pelade au cou.

— C'est la montagne qui est descendue, reprend le docteur Chevanaz qui connaît à fond l'histoire locale.

— Il y a longtemps?

— Dans la nuit du 24 au 25 novembre 1249. Une masse considérable de terre et de rochers se détacha du Granier et roula sur ce vallon que nous traversons. Elle ensevelit la ville de Saint-André et cinq villages. Dans le lac des Marches qui est là-bas, et qu'un repli de terrain nous cache, on prétend retrouver encore des vestiges de cette cité jadis florissante et corrompue comme autrefois Sodome et Gomorrhe. Mais l'eau en est trouble et ne livre pas son secret. La légende raconte que tous les ans, dans la nuit qui précède le jour des Morts, on entend du rivage des chants alternés, couplets d'orgie et cantiques pieux. C'est le procédé même qu'on utilise à l'Opéra. Le prieuré de Saint-André avait été chassé la veille de l'éboulement et les religieux s'étaient réfugiés dans la chapelle de Notre-Dame-de-Myans qui existait déjà. Or l'avalanche s'arrêta aux portes de la petite chapelle.

Nous continuons d'avancer parmi les éboulis du Granier. Les bosses de terre et les rochers donnent à ces champs et à ces vignes un aspect malade, comme des excroissances de chair sur un corps sain. Le nom d'*abîmes* convient à ce paysage ravagé. De loin en loin une maison isolée apparaît entre deux monticules,

comme une forme vivante aux aguets. Pas de village : ce sol boursouflé ne permet point aux hommes d'agglomérer leurs habitations.

Enfin nous parvenons au Seulet. Je vois mieux la mine chétive et renfrognée de cette masure qui domine les abîmes de Myans. Elle est adossée à un tertre qui la protège contre le vent et la montagne. Quelques maigres arbres fruitiers poussent dans l'enclos.

Nous ouvrons la porte. Une dernière fois je regarde les yeux de la victime. Ils versent en moi le cauchemar qui les remplit. Quand j'aurai fait justice, peut-être ce cauchemar se dissipera-t-il. Après l'autopsie, je donnerai le permis d'inhumer.

Claude Fraizier s'est endormi sur le matin. J'interroge au sujet de sa femme son frère et sa sœur.

— D'où était-elle?

— Des Marches, monsieur le juge.

C'est un village des environs.

— A-t-elle encore ses parents?

— Elle est orpheline, monsieur le juge. Elle a été élevée au château.

Je sais que l'ancien château des Marches a été converti en orphelinat tenu par les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul.

— Et après sa sortie, vivait-elle seule?

— Elle n'est sortie que pour se marier avec notre frère.

— N'a-t-elle jamais fait parler d'elle?

— Oh! monsieur le juge, jamais! Elle était si pieuse, si sage. Un vrai mouton.

C'est la sœur qui proteste ainsi. Et le frère aîné de Claude, moins prompt à la parole, agite sa tête plate en signe d'approbation. Ils ne laisseront pas maltraiter leur belle-sœur. A ma dernière question ils ont compris où je voulais en venir, et la solidarité de la famille les unit contre mon hypothèse. Je n'insiste pas davantage : je n'obtiendrais d'eux aucun éclaircissement.

Je laisse le docteur Chenavaz, et je commence mon enquête. Il est bien difficile, quand on fait une enquête, de ne pas la diriger avec une idée préconçue. Pour moi, l'assassinat de la femme Fraizier est le résultat d'une vengeance, et qui se serait vengé d'elle avec cette cruauté, sinon quelque amoureux éconduit avant son mariage, ou quelque amant évincé après la noce?

Le maire d'Apremont ne me tire pas d'embarras en me donnant sur les époux Fraizier les meilleurs renseignements. Le mariage date de l'an dernier ; c'était un ménage très uni, qui vivait un peu à l'écart, mais sur lequel aucun mauvais bruit n'a jamais couru.

Je demande :

— Avait-elle du bien?

— Mélanie Michoton? Non : une petite vigne, je crois, sur le territoire de Myans. Claude Fraizier, lui, est à l'aise sans être à l'aise.

— Personne à votre connaissance ne l'avait demandée en mariage avant Claude Fraizier?

— Personne, j'en suis certain. Elle vivait à l'orphelinat des sœurs. On ne la voyait jamais. Claude a travaillé au couvent comme jardinier. C'est ainsi qu'il a pu la voir.

— Mais d'autres ouvriers travaillent au couvent.

— Bien sûr, monsieur le juge.

Il paraît réfléchir. C'est un paysan encore jeune, à la figure franche, ouverte, intelligente, qui peut être pour moi un auxiliaire précieux. Il finit par me dire :

— Il faut aller à l'orphelinat. Là on pourra vous renseigner.

J'interroge deux ou trois autres notables de la commune qui me confirment les appréciations du maire. L'un d'eux, cependant, m'a paru en savoir plus long, faire des réticences. Mais c'est une impression plutôt qu'une conviction.

Je me décide à me rendre aux Marches. Ma voiture passe de nouveau devant la maison du crime, et comme elle continue sa route, je remarque avec étonnement une autre habitation à demi dissimulée par un monticule et des arbres et distante de cinquante à soixante mètres environ de celle de Fraizier. De cette dernière on ne peut l'apercevoir, à cause du tertre qui les sépare. Et je songe :

— Personne ne m'a parlé de ce voisinage.

Aussitôt je fais arrêter et je descends. C'est une bicoque toute branlante, avec un toit de chaume qui dégringole et une galerie aux barreaux brisés. Une vigne l'entoure, parsemée de-ci de-là d'énormes blocs. Je heurte l'huis vainement. Personne ne me répond, et la porte est fermée à clef. Je fais le tour, et par derrière j'entre dans l'écurie. Une vache mâche son foin régulièrement ; des cochons ronflent dans leur cage. Je m'habitue à l'obscurité, et je finis par découvrir, au fond de la grange, un garçonnet assis sur un tas de paille, le doigt dans le nez et le visage stupide. Je l'interroge avec patience :

— Ton papa, ta maman, où sont-ils?

Après que j'ai réitéré ma demande cinq ou six fois, il esquisse une vague réponse où je crois démêler ces mots : à Chambéry. Puis il s'enfuit à toutes jambes, et quand il passe la porte, je remarque au soleil ses cheveux rouges où des brins de paille sont restés plantés.

Sur la route un paysan passe. Je l'accoste :

— Savez-vous qui habite ici?

Il me toise avec défiance. Leur premier regard est toujours un regard de défiance. Cependant il consent à me renseigner :

— C'est Pierre Gavot dit Lamadoux.

— Qu'est-ce qu'il fait de son métier?

— Il travaille.

Je lui montre le gamin qui trotte dans la vigne.

— C'est son petiot?

— Non.

Et mon homme s'éloigne, après avoir considéré ma voiture avec une curiosité hostile. Agacé, je le rappelle, lui indique ma qualité, et l'invite à me dire tout ce qu'il sait. Aussitôt de défiant il devient craintif et, son feutre à la main qu'il pétrit comme une pâte, il me répond sur un ton humble et servile.

— Comment vous appelez-vous?

— Joseph Michoux d'Apremont.

— Vous connaissez Pierre Gavot dit Lamadoux?

— Je le connais sans le connaître, monsieur le juge.

— Avec qui vit-il ici?

— Avec sa femme.

— Ont-ils des enfants?

— Oui, monsieur le juge. Un fils qui est cocher à Paris, et une fille qui est bonne à Lyon.

— Et ce morveux qui court par là?

— C'est à la bonne, monsieur le juge. Elle a fauté. Alors voilà.

Campé maintenant sur un pan de mur, le garnement sale et ébouriffé nous étudie. Il n'est plus stupide, mais sournois.

Je pose une dernière question :

— Ce Gavot vit-il en bonne intelligence avec Claude Fraizier?

— Je ne saurais pas vous dire.

Je renvoie Michoux que rassurent mes remerciements et, tandis que ma voiture reprend la direction des Marches, je réfléchis sur cet incident nouveau :

— Ainsi Claude Fraizier a un voisin assez proche pour entendre des cris venus de sa maison. Ce voisin est la première personne à interroger. Or, personne ne m'indique son existence, personne hier ne semblait s'en douter, et je dois la découvrir moi-même par le plus grand des hasards ! Comme ces brutes paysannes facilitent donc l'instruction ! Ce soir, en rentrant, je ferai citer pour demain Pierre Gavot et sa femme.

Nous arrivons aux Marches. C'est un village du moyen âge dont le pittoresque est imprévu. Un mur d'enceinte, aujourd'hui percé de fenêtres, le protège et met à l'abri l'église, les chaumières et le château. On le franchit par une haute porte en ogive. Le château ancien et massif appartint aux seigneurs de Bellegarde ; une de leurs descendantes y abrita ses amours pendant la Révolution. Il est aujourd'hui converti en orphelinat. Il garde de ses origines un aspect de palais et de forteresse que modifient quelques pieux détails. Une façade italienne à colonnades de marbre est ornée d'une statue de la Vierge. La salle d'honneur où l'on m'introduit, haute de trois étages, n'a pas été

transformée, et porte encore les décorations mythologiques qu'imprima sur ses murs le pinceau de quelque artiste de la Renaissance, sans doute reçu princièrement ici par les seigneurs d'autrefois. Hercule et Mars, Minerve et Diane se font vis-à-vis, comme les figures d'un quadrille divin. Et quel est mon étonnement de découvrir sur un panneau un exquis médaillon de l'Amour ! Le petit enfant dévêtu, grassouillet et charmant, tire une flèche que je crois dirigée contre ma poitrine, et comme je tourne autour de lui pour le mieux observer, voici que la pointe de la flèche maligne me suit avec une sûreté qui tient de la magie. Attiré par ce phénomène, je change de place, et l'enfant qui sourit me vise toujours. Ainsi nul ne peut se dérober à ses traits. Il les dirige de tous les côtés à la fois. L'artifice est ingénieux, et bien italien... Et pour cet enfant qui s'amuse les hommes se haïssent et s'égorgent....

J'ai tout le loisir de me livrer à l'examen des murailles pour tromper la longueur de l'attente. Et cette attente excite mes nerfs, comme si je devais trouver dans ce calme couvent la clef de l'énigme tragique. Une dégringolade dans le grand escalier, des cris joyeux d'oiseaux libres, et par la fenêtre je vois passer en défilé rapide et confus les orphelines, grandes, petites, moyennes, toutes livrées au plaisir d'aller s'ébattre au soleil.

Enfin la porte de la salle d'honneur où je suis perdu s'ouvre et une religieuse à grande cornette, âgée et souriante, s'avance vers moi.

— Excusez-moi, monsieur, nous sommes peu nombreuses et nous avons beaucoup d'enfants.

Tout de suite, la bonne religieuse, qui pense à son devoir quotidien et l'accomplit avec plaisir, me donne une impression d'apaisement. Je lui expose l'objet de ma visite. Elle connaît le crime d'Apremont, et s'en afflige. Mais elle ne parle que de la victime, comme si l'assassin ne l'intéressait pas. Elle me répond sur le ton de franchise aimable et familière qui est habituel aux sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, aux *grandes cornettes*, comme on les appelle dans le peuple.

— Mélanie Michoton, me dit-elle, était une de nos enfants les plus sages. Nous avions même pensé qu'elle resterait toujours avec nous. Elle avait déjà vingt ans et ne voulait pas nous quitter. Aussi m'étais-je décidée à l'envoyer à notre séminaire de la rue du Bac, à Paris, lorsque notre jardinier Claude Fraizier la demanda en mariage.

— La connaissait-il, madame?

— Il la connaissait pour l'avoir vue passer, mais il ne lui avait parlé qu'une fois. Un jour il vint me trouver, et j'imaginai facilement à son air gêné l'importance de sa démarche : « — Qu'y a-t-il, mon bon Claude? — Voilà, ma

mère est morte. Dieu ait son âme ! Plus personne chez nous pour faire bouillir la marmite. — Il faut vous marier. — Justement. — Ne connaissez-vous pas quelque honnête fille dans votre village d'Apremont? — Pour sûr, il y en a. Mais c'est une d'ici que je voudrais pour femme. — Et laquelle? — Celle qui a une vigne aux Abîmes, tout contre la mienne. — Mélanie Michoton? — Oui.... » Et il souriait d'aise, le pauvre homme. « — Vous lui avez parlé? — Quand nous avons préparé le reposoir pour la Fête-Dieu, nous nous sommes dit nos lieux de naissance... » Et c'est ainsi que le mariage s'est fait. Mélanie a hésité un peu, mais Claude est un bon garçon, laborieux et bon chrétien. Il ne boit pas, et c'est rare dans le pays. Toutes ces qualités ont convaincu notre chère orpheline.

— L'avez-vous revue, madame, depuis son mariage?

— Souvent. Elle était contente. Elle se louait de son mari, et attendait son enfant avec plaisir. Je devais être marraine.

La religieuse essuie une larme. Je pose alors la question pour laquelle je suis venu :

— Et personne avant Claude Fraizier ne l'avait demandée en mariage?

— Personne, monsieur.

Elle ajoute avec bonne humeur :

— Ici, vous comprenez, les demandes en mariage sont rares.

Une autre question me vient aux lèvres, et dans ce pieux asile je comprends d'avance son inutilité :

— Vos ouvriers, madame, ont-ils souvent l'occasion de parler à vos élèves?

La religieuse me regarde, élucide ma pensée et très simplement me répond :

— Les plus âgées de nos élèves ont quinze ou seize ans. Celles qui demeurent plus longtemps avec nous sont de pieuses filles qu'on ne peut soupçonner. Et nous n'abandonnons jamais nos enfants.

Il ne me reste plus qu'à prendre congé. La supérieure me conduit jusqu'à la terrasse où s'agitent à grands cris de joie les orphelines, en face du plus beau panorama qui se puisse imaginer. La terrasse descend par des jardins en pente douce jusqu'à la plaine qui est barrée, tout au fond, par la ligne immense et splendide des grandes Alpes couvertes de neige.

Deux ou trois ouvriers, dans un coin, sont occupés à clouer des planches pour édifier le reposoir de la Fête-Dieu. Une vieille religieuse dirige et surveille leurs travaux. Il y a juste un an, Claude Fraizier et Mélanie Michoton se confiaient ici même innocemment le nom des villages prochains qui les avaient vus naître.

Je sors du couvent, un peu déconfit je dois le dire. Dans cette paix et ce calme ingénus

je ne puis imaginer l'origine du drame sanglant d'Apremont. Comment tirer de cette humble fille de Myans, au doux visage effacé, une de ces créatures désirables que les garçons se disputent jusqu'à la mort? Et pourtant quel autre mobile que la vengeance attribuer à ce crime qui ne fut accompagné d'aucune effraction, d'aucun vol? Et quelle vengeance autre que la passion qui change l'homme en bête fauve eût revêtu un tel caractère de cruauté, de barbarie, d'atrocité?

A ce moment de déception, je me souviens avec précision du mystérieux voisin de Fraizier, de ce Pierre Gavot dit Lamadoux dont personne ne m'a révélé l'existence, qui de sa maison a pu entendre les cris de la malheureuse qu'on égorgeait... Puis une singulière déposition me revient en mémoire : celle d'un conseiller municipal d'Apremont, à qui je demandais de me confirmer le témoignage du maire sur le ménage Fraizier.

— Oh ! il n'y a pas besoin de chercher bien loin, murmura-t-il en manière de conclusion.

— Que voulez-vous dire? Vous soupçonnez quelqu'un?

— Moi? Je ne soupçonne personne. Je ne sais rien. Je parle pour parler.

Et il me fut impossible d'en obtenir autre chose. Je comprends maintenant sa réserve. *Il n'y a pas besoin de chercher bien loin le coupable :* cela désigne suffisamment Pierre Ga-

vot. Et si personne n'a cité son nom, c'est que tout le monde l'accuse. A la campagne parle-t-on jamais avant que le coupable ne soit arrêté?

Mais ce sont là des imaginations, et non pas des indices. Je n'oserai même pas les confier à quelqu'un, en faire l'aveu au substitut et au greffier qui m'accompagnent.

Je retourne au Seulet prendre le docteur Chenavaz avant de rentrer à Chambéry. Je m'informe encore de Pierre Gavot qu'on n'a pas revu de la journée. C'est jour de marché à la ville, et son absence est toute naturelle. Demain je l'interrogerai dans mon cabinet.

Le médecin me fait en voiture une révélation épouvantable. L'assassin a arraché le cœur de l'enfant dans le sein de la mère. Il a dû opérer avec un instrument de chirurgie. Et nous revenons sans un renseignement, sans un indice, sans le moindre de ces détails oubliés par quoi se livre ou tout au moins se fait pressentir un coupable. Et les yeux d'épouvante que je revois sans cesse semblent me reprocher mon incurie et le retard de la justice.

Nous passons au pied d'un monticule que longe un ravin. Le docteur Chenavaz, qui me voit fort affecté de ma déconvenue, tâche de me distraire :

— C'est ici l'emplacement de l'ancien château d'Apremont.

Il nous montre la petite éminence. Des yeux nous cherchons des ruines, et nous n'apercevons qu'une maison moderne.

— Il n'en reste rien, explique notre cicérone. Ce château, je vous l'ai dit, fut le théâtre d'un crime, mais non point de l'un de ces crimes d'aujourd'hui, astucieux, cauteleux et fort embarrassants à instruire, que l'on commet dans l'ombre avec la peur du juge. Le crime dont je vous parle fut une œuvre d'audace qui a sa beauté. En voulez-vous l'histoire?

Le greffier, je crois, lui répond affirmativement, car, pour moi, je m'enfonce dans mon silence. Chenavaz s'installe plus commodément dans la voiture avant de prendre la parole qu'il prétend bien, c'est visible, garder longtemps. Enfin, il commence :

— Ce château d'Apremont appartenait au quinzième siècle à Jacques de Montmayeur, grand maréchal et lieutenant général de Savoie. Les Montmayeur étaient une ancienne race violente et tragique. Celui-ci fut en procès avec le seigneur de Chignin. Vous voyez encore là, sur notre droite, de l'autre côté du vallon, les tours en ruine de Chignin, au-dessus de la chapelle neuve de Saint-Anthelme.

Nous distinguons, en effet, sur une colline qui sert de contrefort à la montagne de la Tuile, deux ou trois tours isolées, semblables

à des sentinelles oubliées et inutiles. Les murs qui les joignaient ont été démolis. Rien ne donne plus d'intérêt aux récits du passé que d'en prendre connaissance sur les lieux mêmes qu'ils illustrèrent de leur gloire ou de leur infamie. Apremont, Chignin, ces noms, que prononce Chenavaz, sont maintenant pour moi des réalités vivantes, et non plus de vagues désignations de villages inconnus; malgré moi je m'intéresse à leur vie ancienne, quand ce ne serait que pour oublier quelques minutes le crime monstrueux qui vient d'ensanglanter cette région et dont je poursuis vainement l'auteur.

— Autrefois comme aujourd'hui, reprend le docteur, les Savoyards voyaient aux choses de la justice tout l'attrait d'un jeu. Ils ne sont heureux que lorsqu'ils plaident. Un paysan riche qui n'a pas de procès se déteste lui-même, car il n'a plus de prétexte pour aller boire en ville et prendre un air important. Et c'est pourquoi vous voyez passer sous les portiques de Chambéry tant d'avocats portant sous leurs bras des serviettes gonflées. Les trottoirs leur appartiennent et même la chaussée. Chambéry était et demeure encore une ville de parlement.

— C'est vrai, proclame mon greffier qui frétille. On y plaide au long et au large, et l'on va en appel pour quatre sous.

Et le docteur, qui oublie son histoire,

éprouve le besoin d'accentuer un peu plus ce tableau de mœurs locales :

— Tout dernièrement j'ai soigné un paysan qui avait pris la fièvre à la suite de la perte d'un procès devant le juge de paix. Dans son délire, il criait : *La cassation! La cassation!* Il savait très bien qu'il n'y avait pas matière à appel.

— Ils savent tous le droit, dit le greffier.

— Ou leurs droits, rectifie le substitut.

Mais Chenavaz ne laisse pas volontiers la parole aux autres.

— Mon fermier qui a quatre-vingts ans veut plaider pour ébrancher un pommier du voisin. Pimpant et guilleret, il vient me trouver, et pour me convaincre ne trouve rien de mieux à me dire que ces mots : — Eh! monsieur le docteur, un petit procès, ça fouette le sang! — Je vous assure que nos paysans vont au palais de justice, comme les étrangers d'Aix-les-Bains vont à la salle de jeu.

— Et ils assistent aux audiences comme à une pièce de théâtre, ajoute le greffier.

Le substitut aiguise cette épigramme :

— Les juges dorment quelquefois. Eux, jamais.

Un peu énervé, je murmure entre mes dents :

— Nous voilà bien loin de Jacques de Montmayeur.

Le docteur qui a bon caractère sourit complaisamment :

— M'y voici. Le procès Montmayeur contre Chignin devait être jugé par le Conseil ducal que présidait Guy de Fésigny. Ce président de Fésigny était vassal du maréchal de Montmayeur qui comptait bien sur cette circonstance pour triompher. Un jour que le plaideur entretenait son juge du bien fondé de sa cause, Fésigny, soit qu'il fût réellement convaincu, soit pour couper court à une obsession importune et inconvenante, l'assura du succès et eut même l'imprudence d'ajouter qu'il en répondait sur sa tête. Montmayeur, après une autorisation aussi autorisée, s'endormit dans une trompeuse sécurité, dont la nouvelle de la perte complète de son procès le réveilla en sursaut. Il entra dans une rage dont trembla le château d'Apremont où il résidait, et jura qu'il se vengerait.

Derrière nous Apremont disparaît. Je me retourne et l'aperçois à peine dans l'ombre. En face, les tours de Chignin se mêlent à la montagne. Mais, au fond de la vallée, le soleil couchant rougit la neige des grandes Alpes.

Chenavaz fait une pause habile afin d'exciter notre curiosité. Pris malgré moi à l'intérêt de cette aventure judiciaire, je demande au nom des trois auditeurs :

— Et comment se vengea-t-il?

— Il sut attendre et se taire après avoir trop parlé. On crut bientôt qu'il abandonnait ses farouches résolutions. Il se réconcilia publiquement avec son adversaire, le seigneur de Chignin, et fit des avances au président de Fésigny qui s'y laissa prendre. Un an s'était écoulé depuis le fameux jugement. Nul ne songeait plus à la vengeance de Montmayeur. C'est alors que celui-ci invita son vassal au château d'Apremont. Un grand festin devait réunir parents et vassaux. Quand le président fit son entrée à cheval dans la cour d'honneur, il fut surpris de la trouver silencieuse et déserte. Il s'attendait à y découvrir un imposant cortège d'équipages et de serviteurs. Seuls, les hommes d'armes de Montmayeur montaient la garde. Il crut s'être trompé de jour.

Le substitut qui passe pour mondain coupe le récit d'une réflexion badine :

— Pareil tour m'est arrivé l'an dernier à Paris. Invité à un bal, le mardi, je sonne à la porte, le mercredi, et l'on m'introduit en tenue de soirée dans un salon vide et dépourvu de lumière.

Le docteur, ennuyé de cette maladroite interruption, reprend :

— Fésigny ne s'était pas trompé de jour. Cependant, le maréchal s'avance à sa rencontre et s'excuse de l'absence de ses hôtes que divers contretemps retiennent loin d'Apre-

mont. Inquiet, le président interroge en vain le visage fermé de celui qui fut son ennemi. Les deux hommes dînent seul à seul dans l'immense salle à manger dont une partie est dissimulée aux regards par un rideau. A la fin du repas dont nul n'a raconté les péripéties, mais que l'on imagine morne et glacé, le rideau est tiré brusquement, et Fésigny effaré voit sur une estrade quatre hommes assis sur des fauteuils rouges et portant le costume noir des juges. Montmayeur se lève et lui crie : « Tu as répondu de mon procès sur ta tête, et j'ai perdu. A ton tour, juge, d'être jugé? » Ce tribunal improvisé entre aussitôt en séance. Le maréchal l'avait composé de quatre de ses serviteurs dont l'histoire nous a conservé les noms. Je vous les dirai.

D'un ton bourru je m'écrie :

— C'est inutile.

Curieux comme un enfant, le greffier réclame la fin :

— Et naturellement ils condamnèrent?

— Séance tenante ils prononcèrent contre le président de Fésigny la sentence capitale qui fut immédiatement mise à exécution par un homme d'armes du château.

Nos exclamations s'entre-croisent :

— Diable !

— C'est raide !

Chenavaz, content de son succès, nous arrête d'un geste :

— Si vous le désirez, je vous montrerai à Apremont la croix du Plot qui fut élevée sur l'emplacement du meurtre et que le temps a respectée. Plot est un mot de patois qui signifie billot. Les quatre serviteurs qui acceptèrent de remplir l'office des juges s'appelaient : Nicod Passin, Étienne Descomtes, Étienne Calis et Jacques Monon. Mais ce n'est pas fini.

Il a cité négligemment ces noms, le malin, pour donner un caractère authentique à son histoire et écarter toute accusation de légende.

En ma qualité de juge d'instruction, je crois devoir dire :

— J'espère que l'on fit bonne et prompte justice de votre seigneur en rébellion.

— Attendez. Il commença par achever la sienne. Le lendemain de cette brève exécution, le maréchal se rendit à la salle du palais où siégeait le Conseil. Il tenait à la main un de ces sacs à procès alors en usage. Le sien paraissait fort chargé. « Je demande, dit-il insolemment aux juges, la revision de votre arrêt qui a été mal rendu et me fait grief. Et je vous apporte la dernière pièce de mon affaire. » Il posa devant eux sur la table le sac lourd qui s'ouvrit, et la tête sanglante du président de Fésigny roula vers ses collègues.

Cette fois, nous sommes suspendus aux

lèvres du narrateur. Le greffier qui aime les romans-feuilletons l'adjure de continuer :

— On arrêta le bandit?

Chenavaz sourit mystérieusement :

— Non.

Indignés, nous protestons tous :

— Comment, non?

— Il profita de la stupeur que provoqua son effroyable audace, pour sortir de la salle, monter à cheval et s'enfuir. Vainement on le poursuivit. On le traqua vainement pendant plusieurs années. Le Conseil ducal ne put que le condamner par contumace, prononcer la confiscation de ses biens et ordonner de raser le château d'Apremont qui fut le témoin du crime.

— Quelle époque ! proclame mon greffier non sans quelque admiration.

— Oui, répète le docteur, quelle époque ! Voilà un beau crime.

Et d'un geste qui va de bas en haut, il semble résumer le paysage pathétique, le ravin profond, la paroi lisse et formidable du mont Granier, haute de deux mille pieds. Ces lieux sauvages, et qui n'ont point changé, ne durent-ils pas contribuer à former l'âme violente d'un maréchal de Montmayeur?

Pour coudre une conclusion à son histoire, Chenavaz ajoute :

— C'étaient de rudes temps féodaux. Les

seigneurs s'irritaient de subir le joug de la loi, et tentaient leurs suprêmes efforts pour ressaisir leur antique pouvoir. Un comte de la Chambre ne craignait pas alors d'enlever le duc de Savoie lui-même pour imposer ses conditions. Et Montmayeur garde une certaine grandeur tragique dans la vengeance. Mais ce n'est pas à ce point de vue que l'aventure du président de Fésigny me paraît surtout intéressante. Elle révèle avec violence un trait du caractère savoyard, comme la caricature fixe avec outrance une physionomie. Nous sommes un pays de *procureurs*, un pays de droit. Chez nous céder, transiger même, c'est abdiquer. Le propriétaire veut être maître absolu sur son coin de sol ; il ne tolère ni contestations, ni servitudes. Il possède avec acharnement.

Le substitut approuve ce discours sans réserves :

— En effet, l'an dernier, un paysan de Moutiers assomma son voisin qui cueillait des fruits sur un poirier en litige. Le jury l'acquitta.

— Maître Bastard le défendait, fait observer le greffier qui rend un juste hommage à ce Lachaud du barreau de Chambéry.

— Il n'eut, j'en suis certain, reprend Chenavaz, qu'à exciter chez ces petits propriétaires, devenus momentanément des juges, la passion du sol.

Derrière nous, les lueurs du crépuscule continuent d'ensanglanter la neige des grandes Alpes...

Bientôt nous entrons dans Chambéry, et nous nous séparons.

Retiré dans mon cabinet de travail, je rédige ces notes où j'essaie d'approfondir le secret qui me tourmente. Je ne dois pas m'obstiner plus longtemps, je le comprends bien, dans la voie du crime passionnel. Mélanie Fraizier n'a pas été tuée avec cette barbarie par quelque amant jaloux. Rien dans son passé de jeune fille ou de femme n'autorise à la soupçonner d'un écart de conduite, ni même à imaginer qu'elle eût jamais inspiré quelque passion d'une telle virulence. Pourtant, ce crime ainsi prémédité et froidement accompli, ce crime tout nu qui ne s'accompagne d'aucune circonstance explicative tel que le vol ou le viol, dénonce jusqu'à l'évidence une haine profonde, implacable, effroyable, une haine qui depuis longtemps peut-être guettait dans l'ombre l'occasion de s'assouvir. Est-il possible que ce Fraizier hébété par le malheur ne se connaisse pas d'ennemis?

Malgré moi, ma pensée se détache de l'assassinat d'Apremont dont je suis l'impuissant justicier pour se reporter au singulier récit du docteur Chenavaz. Sur cette terre de chicane, on plaide jusqu'à la mort. Serais-je par

hasard en présence d'une vengeance judiciaire, et le hardi maréchal de Montmayeur aurait-il laissé des descendants?... Je ris moi-même, avant de me mettre au lit, de cette hypothèse enfantine où me jettent cette saisissante aventure du passé et mon désarroi...

IV

LE PROCÈS DE LA SOURCE

17 mai 1869.

Je n'ai pu faire citer Pierre Gavot et sa femme que pour demain à dix heures du matin. Le temps matériel me manquait pour les interroger aujourd'hui, et d'autres instructions me réclament.

En ce moment même, on porte au cimetière d'Apremont la pauvre petite Mélanie Fraizier. Et j'emploie ma matinée à satisfaire une étrange curiosité.

Je vais au greffe du tribunal civil et je demande au greffier :

— Savez-vous si dans ces dernières années on a jugé des affaires Fraizier-Gavot?

Et je guette la réponse comme une proie. Elle ne se fait pas attendre et dépasse mes espérances.

— Fraizier contre Gavot? Pierre Gavot dit Lamadoux, des Marches ou d'Apremont? Je crois bien, monsieur le juge. Le procès de la Source : qui ne connaît pas au Palais le procès

de la Source? Il y a quatre jugements : ordonnance de référé, jugement prescrivant une vue de lieux, jugement prescrivant une enquête, et jugement sur enquête. L'affaire a dû être portée en appel. Les plaideurs étaient enragés.

Je vois bien qu'il établit tout de suite un lien entre ma demande et le crime que j'instruis, mais je coupe court à son bavardage :

— Voulez-vous, je vous prie, me montrer ces jugements?

Il s'agissait d'une contestation au sujet d'une source qui prenait naissance dans le fonds de Fraizier, mais jaillissait dans celui de Gavot. Le premier avait pratiqué des fouilles pour dériver les eaux et les utiliser à son avantage. Le second s'était opposé par ministère d'huissier à cette déviation, prétendant au principal que la source lui appartenait en vertu de la situation même des lieux, et subsidiairement que, fût-elle par son origine la propriété de son voisin, il avait, comme propriétaire du fonds inférieur, acquis tous les droits sur ladite source par une prescription ininterrompue pendant l'espace de trente années, à compter de l'achèvement d'ouvrages apparents destinés à faciliter le cours de l'eau dans son domaine.

Gavot avait gagné la première manche. Il avait obtenu devant le juge des référés un jugement ordonnant à Fraizier de suspendre

immédiatement ses travaux de déviation et de surseoir à leur exécution jusqu'à ce qu'il fût définitivement statué sur le fond du litige. Puis le tribunal avait successivement rendu deux jugements d'avant-dire droit, l'un préparatoire, l'autre interlocutoire, le premier pour vérifier la naissance de la source contestée, le second pour vérifier la prescription invoquée, le premier ordonnant une vue des lieux par un de MM. les juges du siège commis à cet effet et assisté d'un homme de l'art, le second ordonnant une enquête aux fins d'établir les caractères et la durée des ouvrages édifiés par Gavot sur son terrain. Enfin un jugement définitif intervenait à la date du 25 janvier 1868, qui déboutait Pierre Gavot de ses conclusions tant principales que subsidiaires, le condamnait à tous les dépens, et attribuait à Claude Fraizier la propriété exclusive de la source. La vue de lieux et l'enquête avaient tourné au profit de ce dernier. Je dois ajouter que d'un examen rapide de l'enquête il me paraît résulter que celui-ci, ayant réussi à prendre la qualité de défendeur à qui le fardeau de la preuve n'incombe pas, avait surtout bénéficié des réticences et des contradictions des témoins.

Je cours au greffe de la cour d'appel. Pierre Gavot en appela en effet de la décision du tribunal de première instance et demanda par voie subsidiaire un supplément d'information.

Un arrêt rendu le 15 décembre 1868, juste cinq mois avant le crime, confirma purement et simplement la sentence des juges inférieurs. L'assignation en référé portait la date du 19 juin 1865 : le procès avait duré trois ans et demi.

Les jugements trop secs et trop brefs dans leur démonstration ne me suffisant pas, je fais prier, afin d'approfondir ma découverte, les deux avoués de Fraizier et de Gavot de passer à mon cabinet cet après-midi avec les dossiers.

17 mai après-midi.

Me Carpet fut l'avoué de Claude Fraizier en première instance. Il est jovial, joufflu et bien portant. Il vient du tribunal et entre dans mon cabinet comme chez lui, la robe retroussée d'un côté par la main qu'il introduit dans la poche de son pantalon, le rabat de travers et d'ailleurs fripé et maculé. Il appartient à cette classe de gens de robe que leur profession a familiarisés avec la justice.

— Le procès de la Source? Mais il est célèbre. Nous avons bien manœuvré dans cette procédure. Par le moyen de sa citation en référé, notre adversaire pensait dans la suite s'installer dans la position de défendeur et nous passer la charge de la preuve. Nous l'avons délogé promptement. Au pétitoire

comme au possessoire, monsieur le juge, voyez-vous, il faut toujours s'arranger pour être défendeur.

J'interroge :

— Votre client, Claude Fraizier, vous paraissait-il avoir beaucoup d'animosité contre Pierre Gavot?

— Je crois bien. Il voulait l'étrangler. Mais tous les paysans sont comme ça.

— La possession exclusive de cette source lui offrait-elle de grands avantages?

— Aux Abîmes de Myans, le sol est aride. On n'y cultive guère que la vigne. Les champs sont rares et l'eau précieuse. Les champs de Fraizier et de Gavot se touchent. Ce sont les plus beaux d'Apremont. Maintenant je suis certain qu'à un autre que Lamadoux mon client eût cédé à bon compte une partie de son eau. Le débit de la source dépasse ses besoins. Mais Lamadoux est un mauvais coucheur.

— Les frais ont-ils été liquidés?

— Liquidés, oui. Mais j'ai dû faire commandement de payer, il y a deux mois.

— Il y a deux mois, vous êtes sûr?

— Oui, monsieur le juge, en mars. Du reste, voici le dossier. Vous y trouverez notre commandement. Et tenez : quatre mars.

J'ai peine à retenir un cri de satisfaction, et je comprends mieux les joyeux aboiements des chiens courants qui flairent le passage du

lièvre en fuite. Nous nous rapprochons de la date tragique. Je suis cette fois sur la bonne piste.

Je demande encore :

— Mais avez-vous été payé?

— Oui, monsieur le juge. Voici la note des frais de première instance et d'appel. Ils sont taxés au chiffre de dix-neuf cent vingt et un francs quarante centimes.

— Dix-neuf cents francs pour une seule instance !

Sur cette exclamation l'avoué perd aussitôt son scepticisme, et proteste avec indignation :

— Vous pouvez vérifier la taxe. Mes confrères et moi, nous avons fait de notre mieux pour réduire les frais.

Je me rappelle un proverbe qui dit des plaideurs : *le gagnant s'en va en chemise et le perdant s'en va tout nu.* Me Carpet insiste, car il ne plaisante pas sur son désintéressement.

— Récapitulez, monsieur le juge. Référé, vue de lieux, enquête, et enquête avec quarante-deux témoins, trois jugements, appel, arrêt, et commandement de payer.

J'arrête ce plaidoyer personnel :

— Je ne discute pas, maître, et je ne mets pas en doute votre probité professionnelle. C'est la justice que je trouve un peu chère.

— Les actions en revendication sont les plus coûteuses.

Je pose enfin la question importante que je tenais en réserve :

— Et à quelle date avez-vous été réglé?

— A quelle date?

L'avoué ouvre le dossier, et sur le revers de la couverture il lit :

— Acquitté le 18 avril.

Je triomphe tout bas : 18 avril, moins d'un mois avant le crime. On peut suivre au cours de cette longue affaire la progression de l'exaspération de Pierre Gavot. Mais était-il capable d'une telle vengeance?

— C'est bien, maître Carpet, je vous remercie, dis-je à l'avoué.

Avant de se retirer il excuse son confrère :

— Me Torinaz qui représentait Gavot est retenu à l'audience. Dès qu'il sera libre, il viendra vous voir.

Et il se retire, vexé de ma réflexion au sujet des frais. Les mouvements de son âme se lisent facilement sur sa face de bon vivant qui redoute les soucis.

Je demeure quelques instants seul dans mon cabinet à jouir de ma découverte. Sans doute l'analyse est une arme précieuse pour élucider les faits. Mais n'est-il pas singulier que les impressions les plus étrangères au raisonnement jouent leur rôle utile dans la recherche de la vérité? C'est à croire que nous parvenons à la connaissance autant et davantage par la sensibilité que par l'intelli-

gence. N'est-ce pas un pressentiment qui m'a mis sur la voie? Quand j'ai aperçu au Seulet ce mystérieux voisinage que nul ne m'avait signalé, n'ai-je pas eu l'intuition extraordinaire qu'il abritait l'auteur du crime? Et pour le mobile de ce crime, n'est-ce point la tragique aventure de Jacques de Montmayeur, racontée par le docteur Chenavaz au sortir d'Apremont, qui me l'a pour ainsi dire imposé à l'heure même où je désespérais de le rencontrer? « Chez nous, assurait le docteur, on est propriétaire avec acharnement et l'on plaide jusqu'à la mort. » Voici qu'à plusieurs siècles de distance, presque aux mêmes lieux, les événements viennent affirmer, avec la même férocité de mœurs, le même esprit de vengeance judiciaire.

Mais je m'exalte outre mesure. Quelles preuves de culpabilité ai-je donc en ce moment? Des présomptions de haine peuvent-elles suffire à échafauder une accusation aussi terrible? Attendons à demain. Demain je connaîtrai enfin cet inculpé contre qui j'accumule aujourd'hui les soupçons.

En attendant la visite de Me Torinaz, je me rends au greffe correctionnel, et là je demande le casier judiciaire de Gavot. Dieu soit loué ! ce n'est pas une page blanche qu'on me remet. Pas à pas mon instruction avance. Je peux lire ces deux condamnations sous le nom de Pierre Gavot dit Lamadoux, né au vil-

lage d'Apremont le 11 janvier 1826 et domicilié au même lieu :

23 juin 1861 — Trois mois de prison — Coups et blessures.

12 novembre 1864 — Huit jours de prison — Coups et blessures.

Elles sont un peu anciennes, mais elles dénotent un caractère emporté dont un premier emprisonnement n'a pu dompter la violence. A cette violence surexcitée par trois ans et demi de procédure, par la perte définitive de l'affaire et le chiffre des frais, est-il invraisemblable maintenant d'attribuer le barbare assassinat d'Apremont?

Je ne puis me tenir de montrer confidentiellement au greffier Mairard, qui m'a accompagné aux Abîmes de Myans, le dossier du procès de la Source sur lequel il lit en grosses lettres : *Fraizier défendeur contre Gavot demandeur*. Aussitôt il me considère avec admiration :

— Nous le tenons, me dit-il.

— Chut !

Je cherche avec lui parmi les dossiers correctionnels si nous retrouvons ceux des affaires de 1861 et de 1864. Celui de 1864 a disparu, mais nous mettons heureusement la main sur celui de 1861, le plus important d'après la condamnation. C'est le délit classique. Au sortir d'un cabaret des Marches, Pierre Gavot roua de coups Étienne Chollet dit Bocquillon, et le laissa pour mort sur le

chemin. Il avait frappé avec une telle brutalité que l'incapacité de travail dépassa vingt jours. Le tribunal admit les circonstances atténuantes en raison d'une sorte de provocation de la part d'Étienne Chollet qui avait appelé Gavot, en plein café, *voleur de terre*. Et pourquoi cette injure? Parce que ce dernier, par le gain d'un procès, avait augmenté la surface de ses vignes sises aux Abîmes de Myans. Je trouvai encore dans ces vieux papiers l'explication de ce surnom de Lamadoux qui m'intriguait : on le dénomme ainsi, dit un témoin, parce qu'il est prompt à prendre feu.

Le procureur impérial, qui traverse la pièce où nous sommes occupés à ces importantes découvertes, s'informe de l'objet de notre travail. En théorie, un juge d'instruction doit s'entourer de mystère et de silence ; dans la pratique, le personnel judiciaire force constamment sa porte et ses secrets.

— Attendez, me dit-il, je crois que je vais vous donner une pièce intéressante.

Il revient quelques instants plus tard, une lettre à la main.

— C'est une chance unique qu'elle ne soit pas détruite encore. La dénonciation qu'elle contient est sans portée. Mais dans l'espèce elle peut nous servir.

Je me hâte d'en prendre connaissance, et cette lecture me remplit d'aise. J'y puise une présomption nouvelle.

— Merci, dis-je au procureur Rody. Je cours mettre à l'abri ce précieux chiffon.

— Votre homme n'est pas encore arrêté? me demande-t-il.

J'étends les bras en signe d'impuissance.

— Précisément, je voulais en conférer avec vous. Il est cité pour demain matin. Il entrera dans mon cabinet comme témoin et il est plus que probable qu'il en sortira inculpé. Remarquez que je n'ai aucune preuve, seulement des présomptions. Des présomptions bien fortes, à la vérité, puisqu'elles résultent de sa haine évidente pour Fraizier et de la violence de son caractère.

— Vous êtes scrupuleux, mon cher juge. On n'arrêterait personne si l'on attendait les preuves de la culpabilité.

— Mais on porte un préjudice grave à l'innocent que l'on incarcère.

— Puisqu'on le relâche ensuite.

— Et dans son village on le met en quarantaine avec ces paroles : il n'y a pas de fumée sans feu.

— Oh ! si vous voulez des proverbes, en voici un autre : on ne fait pas d'omelette sans casser des œufs. Il ne faut voir faire ni la cuisine ni la justice, mais on en vit. Sans elles pas de société possible.

Je goûte peu ces façons familières de ravaler notre profession.

— Prenons un moyen terme, dis-je pour

conclure. Faites surveiller Gavot jusqu'à demain matin. S'il avait voulu fuir, il eût déjà fui.

— Sa citation peut lui en suggérer l'idée. Enfin, j'agirai selon votre désir. Il sera gardé à vue, sans le savoir, jusqu'à son entrée dans votre cabinet. Il ne faut pas qu'il nous échappe. Nous avons déjà manqué l'année dernière l'Italien qui avait assassiné André Gettaz aux Échelles. Il passa la frontière au nez de nos gendarmes. C'est assez.

Le point de vue professionnel oriente toutes les pensées de notre procureur qui est avide d'avancement.

— Me Torinaz vous attend, vient me dire un commis du greffe.

— J'y vais.

Me Torinaz est l'avoué le plus estimé de notre ressort. C'est un homme déjà âgé qui élève avec le fruit de son travail une nombreuse famille. Il est de bon conseil et ne craint pas, chose rare, de dissuader ses clients d'engager de mauvais procès. Mais, quand l'instance est entamée, il devient intransigeant. Corpulent comme presque tous les gens de robe, grand et taillé en force, il donne par sa figure grasse et sa tournure carrée une impression de franchise solide, d'honnêteté éprouvée.

— Voici, me dit-il, le dossier que vous m'avez prié de vous communiquer.

— L'affaire de la Source? Il paraît qu'elle est légendaire.

— Oh ! elle n'a rien d'anormal. Les procès en contestation de propriétés sont toujours longs et difficiles, surtout lorsque le résultat dépend d'une enquête.

— L'enquête a mal tourné pour votre client.

— Oui, par la lâcheté paysanne.On a toujours mauvaise grâce à se plaindre d'un procès perdu. Mais, pour Me Berlier qui plaida, et pour moi, il est hors de doute que les travaux d'aménagement de la Source existaient d'une façon apparente sur le champ de Lamadoux depuis trente et quarante années. Fraizier ne se doutait même pas que l'eau prenait naissance dans son fonds. Mais Lamadoux a beaucoup d'ennemis.

— Ah ! Lamadoux a beaucoup d'ennemis?

— Oui, monsieur le juge, il est fier et il est vif, deux défauts qu'on ne pardonne pas dans nos campagnes où l'on est d'habitude cauteleux et mou.

— Dites-moi : il a une mauvaise réputation, votre Lamadoux.

Me Torinaz me regarde bien en face.

— Je le sais, et je ne m'étonne pas qu'on vous l'ait dénoncé comme l'auteur du crime d'Apremont.

Par vanité professionnelle je proteste :

— Personne ne l'a dénoncé.

Ai-je eu besoin d'une aide pour induire une accusation aussi logique?

L'avoué étonné murmure :

— Ah !

Et je comprends à cette exclamation qu'il redoute davantage pour son client une conviction que le juge a tirée de son propre raisonnement.

Son tempérament combattif se manifeste aussitôt.

— Monsieur le juge, affirme-t-il avec énergie, je n'ai pas l'habitude de me mêler des affaires en cours d'instruction. Mais Pierre Gavot n'est pas arrêté. J'ai le devoir de parler. Je dois vous dire qu'il est incapable d'un pareil forfait...

J'arrête d'un geste ce plaidoyer. Je n'aurais pas cru Me Torinaz aussi partial pour ses clients, et je ne sais si je ne préfère pas à cet aveuglement volontaire le scepticisme détaché de Me Carpet.

— Il n'est pas question de cela pour le moment. Les frais du procès de la Source ont-ils été payés?

Encore tout chaud de son intervention maladroite, l'avoué me répond :

— Intégralement, au commencement d'avril dernier.

— Avec quelles ressources?

— Avec la vente d'une vigne. L'acte a été passé chez Me Dubonnet, notaire. Ce procès a

ruiné le malheureux Lamadoux. Son champ privé d'eau perd la moitié de sa valeur, et c'est une prairie d'un hectare et demi. Et il a dû vendre sa vigne à perte. Enfin son fils qui est cocher et sa fille qui est en place à Lyon ont sacrifié leurs économies pour l'aider. Il n'a pas eu de chance, le pauvre homme.

Me Torinaz manque de psychologie. Il cherche à m'apitoyer sur les infortunes de Pierre Gavot, et ne s'aperçoit pas qu'il charge son client en étalant à mes yeux tous les motifs d'animosité que celui-ci pouvait avoir contre Fraizier.

Je congédie l'avoué. Il est cinq heures. Une heure plus tôt, j'avais le temps de décerner contre Pierre Gavot un mandat de comparution afin de l'interroger ce soir même et de procéder immédiatement à son arrestation. Il est trop tard. A tout hasard je rédige un mandat d'amener dont le porteur pourra requérir la force publique. Trop de personnes connaissent déjà mes soupçons.

Le soir.

Le docteur Chenavaz qui revient des obsèques de Mélanie Fraizier à Apremont m'apporte de la cérémonie un récit détaillé. Toutes les communes avoisinantes y assistaient. Ce fut un spectacle émouvant. A l'église, lorsque les prêtres entonnèrent le *Dies iræ*, les cris

funèbres de la foule entassée retentirent comme la désolation d'un peuple.

Je ne puis m'empêcher de murmurer :

— Ils réclament justice.

Le docteur caresse sa barbe qu'il a longue et soyeuse, et de sa voix calme il ajoute :

— L'assassin devait être là... Sans doute il criait plus fort que les autres.

Et je songe aux yeux d'épouvante qui demeurent ouverts dans la tombe...

Resté seul, je compulse avec soin les dossiers de l'affaire de la Source. De ces inertes papiers timbrés jaillit, toute frémissante, la haine profonde, indéracinable, des deux parties en cause, une de ces haines de village qui persistent parfois au cours de plusieurs générations. On la devine, on la sent, on croit la toucher comme une chose palpable à l'amoncellement des conclusions et des arguments, à la résistance acharnée du vaincu, à l'épuisement des juridictions. Par exemple je ne sais si j'aurais jugé comme le tribunal et la cour. Et peut-être la conscience de son bon droit exagéra-elle encore chez Pierre Gavot sa violence naturelle. En Savoie le sentiment de la justice va jusqu'au crime.

Décidément Me Torinaz tient à me fournir des armes. Il a oublié dans son propre dossier un projet d'assignation écrit de sa propre main. Dans ce projet, qui est daté d'avril (le jour est en blanc), Pierre Gavot cite Claude

Fraizier à comparaître devant le juge de paix pour s'entendre condamner à ébrancher divers arbres fruitiers plantés à la distance exigée par la loi, sous réserve de la vérification de cette distance, mais débordant au delà de la ligne séparative des deux héritages, et ouïr dire en outre qu'il sera procédé par experts au bornage des propriétés voisines. En marge, je puis lire ces mots au crayon rouge : *Pas opportun, attendre*, signé : *Jean Berlier, avocat.*

Il est facile de reconstituer ce nouvel incident qui fut ajourné. Après la perte de son procès, Lamadoux furieux chercha une occasion de vengeance. Il crut l'avoir trouvée dans une action en délimitation. Son avoué était prêt à le servir ; plus prudent, son avocat le détourna de son entreprise.

Je rapproche ce fait de la lettre qui m'a été remise par le procureur, et dans laquelle la femme Gavot accuse la femme Fraizier d'injurier quotidiennement l'enfant de sa fille en l'appelant : *Bâtard, fils de chienne*, etc. Cette lettre est du vingt avril. Elle donne la clef de la vengeance de Lamadoux qui retomba sur Mélanie Fraizier et jusque sur l'enfant qu'elle portait dans son sein.

Récapitulons ces dates :

Arrêt statuant définitivement sur le procès de la Source : 15 décembre.

Poursuites en recouvrement des frais : 4 mars.

Paiement des frais : 18 avril.

Projet de nouvelle assignation : avril.

Lettre de dénonciation : 20 avril.

Il ne reste plus qu'à ajouter : assassinat de la femme Fraizier : 15 mai. Ainsi le crime d'Apremont cesse d'être inexplicable. Il est la conséquence de ce procès de la Source. Ces dossiers que j'ai là devant moi contiennent des menaces de mort. Sur cette terre dévastée et sanglante des Abîmes de Myans, Jacques de Montmayeur et Pierre Gavot dit Lamadoux vengent avec une pareille atrocité leurs querelles judiciaires.

Je vais me coucher. Voici deux nuits que je ne dors guère. Et j'ai besoin de réparer mes forces : demain je me trouverai en présence du coupable. Je saurai provoquer son aveu.

V

PIERRE GAVOT DIT LAMADOUX

18 mai 1869.

— Monsieur le juge, on vous réclame au Palais.

C'est ma servante qui me parle à travers la porte. Elle a l'habitude d'employer les termes les plus distingués du jargon judiciaire, et participe ainsi à l'importance de ma charge.

Du fond de mon lit je demande :

— Qui?

— Je ne sais pas. On vient du greffe. C'est pour le délit d'Apremont.

Par manie professionnelle, je rectifie avec force :

— Le crime. Ce n'est pas un délit. L'infraction que les lois punissent d'une peine afflictive ou infamante est un crime.

Elle répète complaisamment :

— Le crime.

Et j'entends son pas qui s'éloigne, amorti par des pantoufles de feutre. Je regarde ma

montre : elle marque huit heures. J'ai dormi bien tard. A la hâte je m'habille et je déjeune ; puis je cours au Palais, pour employer l'expression exacte de ma vieille domestique.

Je suis très intrigué, je l'avoue. Aucun secours extérieur n'est venu aider mon instruction jusqu'à présent ; je ne me suis adressé qu'à mon analyse. Et pour être sincère, je crains que cette intervention inopinée ne vienne contrecarrer la logique de mes inductions. Notre raison supporte malaisément l'ironie des faits et ce sont les faits qui doivent la gouverner.

J'accueille donc sans plaisir le paysan que le greffier introduit dans mon cabinet. C'est un homme encore jeune (à la campagne les figures n'ont pas d'âge : tel visage rose appartient à un vieillard de soixante années, et telle face ridée est le lot d'un débutant). Ses traits aplatis sont dépourvus de caractère. J'ai pourtant l'impression de les avoir déjà vus.

— Je suis le frère, me dit-il en écrasant entre ses mains son chapeau mou, tandis que je lui désigne un siège qu'il cherche à tâtons de son derrière en l'air.

— Le frère de qui?

— De Claude Fraizier donc, Jean-Baptiste Fraizier.

Il sourit d'un air niais qui dissimule sa

gêne tant bien que mal. Avec son titre de *frère*, il s'attendait à une tout autre réception. Et je comprends bien que je devrais être plus encourageant. Mais que va-t-il m'annoncer? Je n'augure rien de bon de ce visage aux yeux fuyants, au nez épaté, à la moustache rare. Et j'entends bien protéger mon travail de la veille contre les maladresses possibles de cet imbécile.

Cependant je parviens à dominer ce mouvement irréfléchi de ma nature, et je m'informe presque aimablement auprès de mon visiteur du motif de sa démarche.

— Avez-vous quelque révélation importante à me communiquer?

— Oui, monsieur le juge.

Il a réussi à s'asseoir d'une façon incommode sur le bord d'une chaise, sans le secours de ses mains exclusivement occupées à réduire son couvre-chef au plus petit volume, mais il ne se presse pas de parler. Un bon juge d'instruction doit être un accoucheur d'esprits, à la manière de Socrate. Je vais essayer. Et d'abord inspirons confiance. Je prends un ton gracieux :

— On a enseveli hier à Apremont la malheureuse victime. Il paraît que la cérémonie a été fort touchante.

— Oui, monsieur le juge.

Et précipitamment il ajoute :

— Douze prêtres, les confréries, les ban-

nières, les sociétés, les orphelines des Marches. On était venu de partout, et de Chambéry même.

Un peu de vanité assaisonne déjà sa douleur.

Je reprends gravement :

— Et nous cherchons toujours l'assassin. Avez-vous quelque indice?

— Voilà.

Il commence toujours ses phrases avec hésitation, puis il part comme un ressort, et il me lance dans la figure :

— Nous avons décidé que c'était Lamadoux.

Je tressaille à ce nom. Ainsi mes prévisions ne m'ont pas trompé. Et je goûte une sorte de joie trouble en recevant cette dénonciation qui fortifie mon raisonnement. Mais quelle forme singulière revêt cette dénonciation ! Machinalement je répète :

— Ah ! vous avez décidé que c'était Lamadoux.

Et pour bien montrer que je suis informé, j'ajoute :

— Pierre Gavot dit Lamadoux, le voisin de Claude Fraizier.

Mais le paysan ne prête aucune attention à l'étalage de ma science. Cette fois le ressort est détendu. L'accouchement s'opère tout seul :

— Nous l'avons décidé hier soir. Il y avait

mon frère Claude, ma sœur Cérénie, nos parents d'Apremont et ceux de Myans. Vous comprenez, monsieur le juge : on buvait un verre ou deux après l'émotion. Claude a un vin qui est bon. Il provient de sa récolte de l'année dernière...

Rien ne se fait sans boire à la campagne, pas même les cérémonies funèbres. J'aiguille mon interlocuteur sur notre sujet qu'il oublie.

— Et vous parliez de la défunte?

— Justement. Qui est-ce qui lui voulait du mal, à notre pauvre Mélanie? Une enfant du bon Dieu qui n'aurait pas seulement fait tort à une mouche. Chacun le disait à son tour, quand Claude se lève et tape du poing sur la table : « — Il n'y a pas de juge, qu'il nous crie, ou l'assassin serait coffré. — Tu le connais donc? — Vous le connaissez tous. C'est Lamadoux. — Pas possible ! Il était ce matin à l'ensevelissement. — C'est lui.... » Alors nous avons tous crié : c'est lui !

— Et pourquoi serait-ce lui? Avez-vous une preuve?

— La preuve, c'est le procès qu'il a défendu contre mon frère.

— Le procès de la Source?

Il se rend compte enfin que je sais quelque chose et son respect s'en accroît.

— Oui, monsieur le juge, le procès de la Source. Toute la commune est venue témoi-

gner à l'enquête que l'eau appartenait à Claude.

Je précise :

— L'arrêt de la cour a été rendu le 15 décembre dernier et votre frère a eu gain de cause.

— Alors, reprend Jean-Baptiste Fraizier, Lamadoux s'est vengé. Vous comprenez, monsieur le juge, pour lui, c'est la misère. Faut l'arrêter, monsieur le juge, faut l'arrêter tout de suite. Ou bien Claude fera un malheur. Pour le tenir on l'a enfermé dans son écurie.

— M'apportez-vous une preuve de sa culpabilité? Avez-vous un indice?

— Mais toute la commune vous le dira, qu'il est coupable.

— Ni le maire, ni personne ne m'a parlé de lui. Répondez-moi, avait-il menacé votre frère ou votre belle-sœur, depuis la perte de son procès?

— Bien sûr qu'il les a menacés. Puisqu'il a tué Mélanie.

— Quelqu'un l'a-t-il entendu proférer des menaces?

— Tout le monde, monsieur le juge.

Cela fait trop de témoins, toute la commune, tout le monde. Et le lendemain du crime, personne ne soupçonnait Pierre Gavot. J'insiste la plume à la main, prêt à écrire :

— Donnez-moi des noms. Qui a entendu

des propos menaçants tenus par Lamadoux contre Claude ou Mélanie Fraizier?

— Je ne sais pas. Faut arrêter Lamadoux. Ou bien il y aura un malheur.

Avec une patience méritoire je cherche à arracher au dénonciateur un renseignement quelconque sans y parvenir. Comme notre colloque se prolonge on frappe à la porte. Le commis du greffe passe sa tête et me dit :

— *Ils* sont là.

Je congédie Jean-Baptiste Fraizier qui, dans le corridor, se trouve nez à nez avec les époux Gavot. Et comme je me suis avancé sur le seuil de mon cabinet, je le vois défiler humble et tremblant sous le feu du regard de Lamadoux qui s'est levé brusquement de la banquette où il était assis auprès de sa femme, et le domine de sa haute taille. Tout à l'heure il annoncera dans Apremont l'arrestation de l'assassin, mais il préfère, c'est certain, pourfendre celui-ci à distance.

— Faites entrer, dis-je au greffier.

Un bruit de sabres sur le plancher m'avertit que les deux gendarmes réquisitionnés à ma demande sont à la porte de l'antichambre.

Interrogatoire d'identité :

— Vous êtes bien Pierre Gavot dit Lamadoux, et vous, Amélie Curtaz, femme légitime de Pierre Gavot?

— Oui, monsieur le juge, répondent-ils à la fois.

Tandis que je pose cette question, et que la plume de Mairard grince sur son papier, je les dévisage attentivement l'un et l'autre. Je ne tiens pas encore la preuve de la culpabilité de cet homme qui est là, debout, en face de moi ; mais les plus graves présomptions le désignent comme l'assassin de Mélanie Fraizier. Je revois la figure bouleversée de la morte, je revois la plaie béante, et de me trouver en présence de Lamadoux, je reçois une impression violente, âcre mélange de dégoût, de plaisir professionnel et de curiosité.

Si je cherchais dans cette affaire un intérêt de roman-feuilleton, je serais servi à souhait. Cet homme a le physique d'un traître de mélodrame. Grand, maigre, osseux, musclé, il a le regard bigle et porte une longue barbe clairsemée de couleur jaune avec quelques poils gris. Il a cet aspect sauvage qui évoque les forêts primitives et les ancêtres des cavernes. Aux biceps qui gonflent les manches de la veste, à la poitrine large et bombée, à la façon dont il se tient le buste en avant et la tête haute, il est facile de reconnaître les signes de la vigueur et de l'audace. Mais ses yeux contournés enlèvent à son attitude l'air de franchise que sans doute il croit lui donner.

Sa femme est une pauvre créature sans pensée dont il est visible qu'il a fait sa chose.

Elle allonge le cou, tout comme une bête de somme qui tire un poids trop lourd. Des rides nombreuses et profondes sillonnent et flétrissent le visage flasque aux bajoues tombantes. Le regard effrayé ne fixe que le parquet ou son mari. Courte, grosse et ramassée, elle n'a plus qu'une vague forme humaine. Je ne sais quoi de douloureux et d'inquiet révèle dans son affaissement une vie misérable qui inspire la pitié. Elle paraît plus âgée que lui qui supporte allégrement la cinquantaine.

Ils ont répondu : « Oui, monsieur le juge », lui presque avec irritation, elle faiblement et avec crainte.

Afin de les interroger séparément, je fais sortir la femme.

— Vous êtes, dis-je à Lamadoux, le voisin des époux Fraizier. Votre maison est assez rapprochée de la leur pour entendre un appel, un cri. N'avez-vous rien entendu, dans l'après-midi?

— Non.

— Cependant, vous étiez chez vous. Vous piochiez votre vigne.

Il a une seconde d'hésitation que je remarque, puis il répond, toujours sur un ton agressif :

— Non, je n'étais pas chez moi. J'étais à la chapelle de Myans, au pèlerinage.

Je reprends, avec placidité :

— C'est plutôt le matin que l'on fait ses dévotions.

— On les fait quand on peut.

— A supposer que vous vous soyez en effet rendu à Myans le quinze après-midi, vous n'y êtes pas resté jusqu'au soir?

— Nous sommes rentrés chez nous à sept heures.

— Nous, qui?

— Moi et ma femme.

— Quand avez-vous appris le meurtre de Mélanie Fraizier?

— A huit heures. J'ai entendu du bruit. Je suis allé voir.

— Êtes-vous entré dans la chambre de Fraizier?

— Non.

— Pourquoi?

De nouveau il hésite :

— Il y avait trop de monde.

— Êtes-vous en bons termes avec les époux Fraizier?

— Comme ça.

— Comme ça?

— On a bien eu des petites chicanes.

Et tout à coup le sang lui monte au visage.

— Et puis qu'est-ce qu'on me veut? Je n'ai rien vu, moi. Je ne sais rien, moi. Si je savais quelque chose, je n'aurais pas attendu votre papier pour venir. Depuis hier, quand je sors, j'ai toujours un gendarme qui se pro-

mène après moi. La femme a peur ; le petiot crie. J'en ai assez à la fin !...

Les choses se précipitent. Ainsi dressé, menaçant et furieux, cet homme m'appartient. Il n'avouera pas, certes, mais il se compromettra. Je fais un signe à mon greffier qui sort aussitôt de la chambre. Demeuré seul avec Lamadoux, je ne sais pas résister à cet attrait voluptueux du danger qui décuple brusquement et comme brutalement nos forces de vivre. Je lui débite tranquillement ce petit discours :

— Ce qu'on vous veut, Lamadoux? je vais vous le dire. Vous êtes accusé du meurtre de Mélanie Fraizier.

Je me suis levé. La table seule nous sépare. Mais, contrairement à mes prévisions, l'inculpé ne bronche pas. Je continue par des citations du Code :

— Tout meurtre commis avec préméditation ou guet-apens est qualifié assassinat. Tout coupable d'assassinat sera puni de mort.

Je croyais à une explosion de colère et je le vois qui s'effondre sur un siège, sur celui-là même qui servit au dénonciateur. Il s'attendait à cette accusation. Son attitude est celle d'un coupable. Les gendarmes que mon greffier est allé prévenir font leur entrée solennelle avec un grand vacarme de harnachements et de ferrailles ; ils s'approchent de

Lamadoux affaissé et vaincu, et veulent lui passer les menottes aux mains. Aussitôt celui-ci se relève, effaré et terrible ; à la force publique il va opposer sa vigueur d'hercule. Il étend les bras vers eux pour se protéger et leur crie :

— Ne me touchez pas !

Les deux hommes font un vague mouvement de retraite. Ils aiment la paix et n'ont pas confiance. Ils sont accoutumés à de braves malfaiteurs de tout repos. Déjà l'accusé les a abandonnés et, tourné vers moi, il supplie :

— Monsieur le juge, ce n'est pas moi, je vous jure que ce n'est pas moi qui ai fait le coup. Les Fraizier le disent et ce n'est pas vrai. Je ne suis pas méchant, j'ai seulement le sang un peu chaud, mais je ne suis pas méchant. Oh ! monsieur le juge, un crime pareil ! comment pouvez-vous croire?

Il ne s'est pas aperçu que, pendant qu'il s'efforçait ainsi de m'attendrir, les gendarmes accomplissaient plus sûrement leur besogne. Tout à coup, il voit ses mains prisonnières et il éclate en sanglots. Je m'explique ces larmes par la réaction nerveuse qui se produit chez les pires criminels une fois leur crime perpétré et qui les rend capables des plus grandes faiblesses. C'est le moment psychologique du juge, celui où il obtient l'aveu.

Je reprends de la même voix tranquille :

— Voyons, Lamadoux, pourquoi nier l'évidence? Pourquoi vous obstiner dans un mensonge insoutenable, quand votre repentir même pourrait vous servir et atténuer, dans une certaine mesure, l'ignominie de votre crime?... Vous ne répondez pas, vous baissez la tête... Je vais vous énumérer les charges qui pèsent sur vous.

Il s'est assis de nouveau, il se cache la tête dans ses mains épaisses et velues. Tout son grand corps est secoué de convulsions. A mes derniers mots il retire à demi sa face rougie, comme si l'instinct de défense lui rendait un peu de force.

— Vous avez soutenu contre Claude Fraizier, le mari de la victime, un procès qui a duré trois ans et demi au sujet d'une source qui lui appartenait.

Redressé tout à fait, il m'interrompt :

— C'est faux.

— Comment, c'est faux! Voici les dossiers, voici les jugements et l'arrêt de la Cour. Entre Claude Fraizier intimé, et Pierre Gavot dit Lamadoux, appelant. C'est bien vous, je suppose.

— L'eau n'appartient pas à Fraizier. Elle est à moi. Les juges me l'ont volée.

C'est le plaideur tenace qui m'a interrompu, et à son exclamation même je puis mesurer la haine qui s'est amassée en lui depuis sa défaite.

— Il y a chose jugée. La source appartient à Fraizier sur le fonds de qui elle prend naissance.

— Non, elle sort de ma terre, à moi.

— Laissez-moi parler. Le tribunal a ordonné une vue des lieux et une enquête. Il a utilisé tous les moyens d'information que lui donne la loi. Par jugement du 25 janvier 1868 il vous a condamné. Vous avez fait appel. La Cour a confirmé la décision des premiers juges par arrêt du 15 décembre dernier. De quoi vous plaignez-vous? Les garanties judiciaires ne vous ont pas manqué. Mais vous n'avez pas su pardonner à votre voisin sa victoire. Dès lors, vous n'avez plus songé qu'à préparer votre vengeance. Le paiement des frais — paiement onéreux, j'en conviens — a augmenté encore votre animosité. Il vous a fallu vendre une vigne, et la vendre à perte. Vous avez passé l'acte chez Me Dubonnet, notaire. Au lieu de voir dans votre obstination maladroite, dans votre entêtement irréfléchi la cause de votre ruine, vous avez préféré en accuser votre adversaire, le rendre responsable de tous vos déboires. Dès le mois d'avril, vous pensez à assouvir votre haine. Vous suppliez votre avoué, Me Torinaz, d'engager contre Fraizier une nouvelle instance : il s'agit cette fois de le forcer à tailler, en pleine floraison, des arbres fruitiers qui déborderaient sur votre héritage. Sans la prudence de votre avocat l'assignation était

lancée. Le 20 avril, votre femme dénonce au parquet Mélanie Fraizier, votre malheureuse victime, dans l'espoir que vous obtiendrez contre elle une condamnation pour injures. Pas à pas, on suit dans vos agissements les progrès de la tentative criminelle. La préméditation est patente. Cette lettre de dénonciation même indique dans quelle direction vous frapperez. C'est la femme Fraizier qui paiera pour votre misère ; et parce qu'elle vous a peut-être imprudemment rappelé la bâtardise de votre petit-fils, vous l'avez frappée jusque dans l'enfant qu'elle portait dans son sein.

— Non, non, non ! proteste Lamadoux qui recommence à pleurer. Mais ses protestations ont quelque chose de fêlé. C'est le dernier essai d'une lutte impossible.

Je reprends les charges de l'accusation.

— Sans doute, vous eussiez préféré une vengeance légale, quelque nouveau procès qui eût ruiné Fraizier à son tour. Cette vengeance-là vous échappe. En vain vous en cherchez l'occasion. Vos hommes d'affaires eux-mêmes vous en détournent. Alors vous donnez libre cours à la brutalité de votre nature. Car, si vous fréquentez assidûment les tribunaux civils, vous n'ignorez pas les tribunaux correctionnels.

Ici l'accusé esquisse un mouvement de fureur.

— Vous avez été condamné deux fois : le 23 juin 1861, à trois mois de prison, pour coups et blessures, et le 12 novembre 1864, à huit jours pour le même motif. Une première condamnation n'a pas suffi à calmer l'ardeur de votre sang. Et ce premier délit indique la violence de votre caractère. Vous portez sur Étienne Chollet, dit Bocquillon, des coups si rudes qu'ils entraînent une incapacité de travail de plus de vingt jours. Déjà vous exercez une vengeance, et déjà la cause de cette querelle est un procès.

Devant ce passé qui surnage, et qui explique le présent, Lamadoux baisse la tête, mais ne répond plus rien.

— Et maintenant, qu'avez-vous fait dans l'après-midi du 15 mai? Persistez-vous à invoquer un alibi? Soutenez-vous encore que vous êtes allé au pèlerinage de Myans?

Il ébauche un signe affirmatif.

— Vous ne voulez pas parler? Je vais vous dire ce que vous avez fait ce jour-là. Vous vous êtes aperçu que Claude Fraizier abandonnait sa maison tout le jour pour travailler à sa vigne qui est proche du lac des Marches. L'heure vous paraît favorable à l'exécution de votre hideux projet. La femme Fraizier reste seule : nul ne la protégera. Aucun voisinage à redouter. Vous vous glissez jusqu'à son habitation, vous ouvrez la porte de la salle basse, vous montez par l'échelle au pre-

mier étage. Et quel autre que vous connaîtrait si bien les lieux? Vous avez eu tout le loisir de les étudier, de les fixer dans votre mémoire. Cependant, Mélanie Fraizier a entendu du bruit, elle ouvre elle-même la porte de sa chambre, croyant sans doute à la rentrée de son mari. Vous vous précipitez, vous vous ruez lâchement sur la malheureuse et vous lui portez le coup mortel. Sa mort même ne contente pas votre fureur.

Et avec indignation j'ajoute :

— Il faut que vous lui arrachiez le cœur de son enfant.

— Non, non, murmure-t-il comme un râle, ne pouvant supporter qu'on lui rappelle en face la barbarie de son crime, quand il a bien trouvé le triste courage de le consommer.

Écœuré, je reprends encore :

— Enfin, vous vous lavez les mains avec tranquillité. Croyant assurer l'impunité de votre forfait, vous en effacez les traces matérielles. Nous verrons s'il n'en subsiste rien dans votre demeure. Mais vous oubliez que tout vous accuse. Les Fraizier n'ont pas d'autres ennemis que vous. Le vol n'est pas le mobile du crime. Ce crime n'a pu être commis que par quelqu'un de renseigné sur leurs faits et gestes. Vous seul avez un intérêt de vengeance. N'ont-ils pas été la cause de votre ruine? Et vos condamnations vous montrent capable d'un coup de force... Faut-

il tirer du tombeau votre victime pour vous confronter? Oui ou non, avouez-vous être l'auteur de l'assassinat de Mélanie Fraizier?

Terrassé, il remue les épaules et la tête en vague signe de dénégation. Je m'adresse alors aux gendarmes :

— Voici le mandat d'arrêt. Conduisez cet homme en prison.

Brusquement je me ravise :

— Attendez. Emmenez-le dans la chambre des témoins. J'aurai besoin de lui tout à l'heure.

Et me tournant vers le greffier :

— Nous allons interroger sa femme, sa complice peut-être.

Bien que j'aie prononcé à mi-voix ces paroles, Lamadoux qui, résigné et soumis, se livrait à son sort et suivait ses gardiens, bondit vers moi, entraînant après lui, dans son mouvement, les deux gendarmes qui retiennent les menottes. La tension de la chaîne marque ses poignets de minces bracelets rouges.

— La femme ! me crie-t-il dans le visage, laissez-la tranquille. Nom de Dieu ! si vous l'arrêtez, je vous fais votre affaire ! Ah ! bien ! elle coupable ! Oh ! oh ! oh !

Il lance ces trois exclamations d'une voix stridente qu'il hausse d'une note à chaque fois, d'une voix qui glace d'effroi mon greffier.

— Ah ! dis-je simplement, vous ne pro-

testez plus que pour elle. Nous verrons si elle est votre complice.

Et j'ordonne aux gendarmes de nous débarrasser de cette présence. Mais, plus fort qu'eux il les ramène encore d'un geste et vocifère :

— Je suis innocent, entendez-vous ! je suis innocent !

On réussit enfin à l'emmener. A l'autre maintenant. La femme Gavot, quand elle entre dans mon cabinet, cherche des yeux son mari et, ne le voyant pas, elle se met aussitôt à sangloter. Cela va compliquer son interrogatoire. Et de fait, je ne puis rien tirer d'elle. Avec patience, avec douceur, avec pitié, je lui pose des questions auxquelles elle ne répond que par tous les signes du désespoir. Cependant, je parviens à comprendre qu'elle invoque, elle aussi, l'*alibi* de Myans. Ils se sont concertés. Ou bien son mari lui a dicté sa réponse. Nous éclaircirons ce point. Sur la lettre de dénonciation au parquet, je crois entendre cette explication :

— *Elle* insultait mon petiot.

Je ne puis me décider à ordonner son arrestation. Sans doute la naissance illégitime de son petit-fils a dû remplir son cœur de fiel et d'amertume. Elle pouvait comparer quotidiennement la vie aisée, régulière et heureusement féconde de sa voisine à l'existence

précaire et besogneuse de sa propre fille, obligée d'aller cacher sa honte dans une grande ville au lieu de rester près d'elle au village et de secourir sa vieillesse. Livré à lui-même, Lamadoux, violent et féroce, eût peut-être visé le mari et non la femme dans l'exécution de sa vengeance ; il a pu subir des suggestions intimes qui l'ont déterminé dans son choix. Malgré ces considérations, une sorte de sentimentalisme, dont je devrais me méfier dans ma carrière, me retient de frapper au nom de la loi cette créature effondrée et lamentable qui, recroquevillée et pliée en deux, gît sur sa chaise comme une loque humaine.

J'ouvre la porte et j'appelle :

— Faites revenir Lamadoux.

Je ne puis m'empêcher de plaindre la femme. L'accusé est rentré, toujours escorté de ses gardes. Elle gémit doucement, quand elle le voit dans cet appareil. Cependant ils n'osent pas se rapprocher l'un de l'autre. Lui se domine mieux que tout à l'heure ; il finit par dire :

— Ma pauvre femme !

Alors elle se précipite sur lui, tâche de le prendre dans ses bras, de l'envelopper.

— Dis-leur, murmure-t-elle, dis-leur donc que ce n'est pas toi.

Il fait un grand geste d'indifférence. Et il rit, le malheureux ! il rit en répondant :

— Qu'est-ce que tu veux que je leur dise? Ils ne me croiront pas. Ça ne servira de rien. Ah ! ma pauvre femme ! nous sommes fichus !

— Je veux rester avec toi.

— Est-ce qu'ils ne t'ont pas arrêtée aussi?

— Je ne sais pas.

Lamadoux m'interroge du regard. Sans m'implorer, je dois le dire, il murmure :

— Il y a le petiot qui l'attend.

Je me décide à parler :

— Elle montera tout à l'heure avec nous à Apremont, pour les perquisitions. Après, s'il n'y a pas de charges contre elle, elle sera relaxée.

— Et moi? demande l'accusé.

— Nous n'avons pas besoin de vous. A moins que nous ne procédions à un nouveau transport sur les lieux. Dans tous les cas, vous en serez informé à la prison. Allez.

Les gendarmes se lèvent pour l'emmener.

— Adieu, femme, dit-il, non sans une certaine dignité sous laquelle il abrite son infamie.

Celle-ci devient bavarde tout à coup.

— Ah ! Dieu n'est pas juste, crie-t-elle. Mon homme n'est pas coupable, je vous le jure, monsieur le juge. Il est comme ça violent, emporté, mais tout bon. Vous ne le connaissez pas. C'est le sang qui lui joue des tours. Quand il a été condamné c'est qu'on

l'avait attaqué par paroles. La première fois, c'était sur son bien légitime. Et la deuxième, ah ! la deuxième, c'était pour sa fille, quand elle avait fauté. On l'a insulté, alors il a frappé. Mais pour un mauvais coup, ah ! non, ça, jamais !

Elle devient fatigante avec ses cris et ses dénégations.

— Une dernière question, Lamadoux. Vous dites avoir passé à la chapelle de Myans l'après-midi du 15. Avez-vous des témoins?

Je vois distinctement son visage s'altérer. Il semble refléchir un moment, et il prononce un *non* qui s'enfonce dans le silence comme un noyé dans l'eau.

J'insiste :

— Pourtant vous avez dû rencontrer des gens de connaissance.

Il se tait. Je me tourne vers la femme.

— Et vous, madame?

Ma question est simple. D'une voix tragique, dont la désolation nous bouleverse tous, elle hurle au lieu de répondre :

— Ah ! nous sommes perdus ! Perdus ! Perdus !

Et à pleines mains elle empoigne les mèches de ses cheveux gris.

Dès lors je suis fixé. Ils mentent en invoquant un alibi et ils viennent de s'apercevoir qu'ils ne peuvent le soutenir. Il a commis le crime, et elle le sait. Il sera d'ailleurs

facile de contrôler leur présence à Myans. Mes hésitations sont tombées : je tiens le coupable. Les adieux pathétiques du mari et de la femme ne peuvent plus m'émouvoir...

VI

LA RUMEUR PUBLIQUE

28 mai 1869.

Dix jours ont passé depuis l'arrestation de Lamadoux. Je n'ai plus eu le temps de prendre des notes sur cette affaire : mes nuits ont été indispensables à mon repos.

Je vais aujourd'hui résumer les divers témoignages qui corroborent mes prévisions, rendent un éclatant hommage à la sûreté de mon analyse et m'ont obligé même à procéder à l'arrestation de la femme Gavot, décidément retenue pour complicité.

Je dois confesser que la perquisition opérée dans la demeure des époux Gavot n'a produit aucun résultat. Les inculpés avaient pris leurs précautions. Des taches suspectes sur les habits, des lavages trop récents de chemises ou de blouses, eussent assurément pu servir à l'accusation que d'autres faits ont mieux soutenue. Nous sommes revenus d'Apremont bredouilles et désappointés.

Dès le surlendemain je pris une revanche en écartant victorieusement l'alibi de Myans. Je fis comparaître par-devant moi et sans désemparer je confrontai avec Lamadoux les deux femmes qui, de chaque côté du sanctuaire, ont installé leur petite boutique et vendent aux pèlerins des chapelets, des médailles, de petites Vierges, et toutes sortes d'objet de piété. Elles ne le reconnurent pas. Or Lamadoux est très facile à reconnaître, fût-ce par ceux qui ne l'auraient vu qu'une seule fois : sa haute taille, son regard bigle et sa barbe jaune le désignent à l'attention. Les marchandes affirmèrent sous la foi du serment qu'elles ne l'avaient pas aperçu de huit jours et plus, et même de tout le mois, à l'entrée ou à la sortie de la chapelle.

Je ne me contentai pas de leurs dépositions. Je citai encore les trois ou quatre mendiants qui s'installent devant le lieu saint comme s'ils avaient place louée, et vivent là des aumônes arrachées à la charité publique. Par une chance véritable, l'un d'eux, un manchot, est d'Apremont, appartient à la même classe militaire que Lamadoux et a longtemps entretenu des relations avec lui. Il put assurer avec compétence que celui-ci n'était pas à Myans dans l'après-midi du 15 mai. Cette confrontation nouvelle ne fut pas émouvante comme je m'y serais attendu.

A mon grand étonnement, l'inculpé que ce témoignage accablait n'en laissa paraître aucun ressentiment et n'essaya pas de le discuter.

Définitivement battu sur ce point, il changea aussitôt de tactique sur le conseil de son avocat. Il prétendit avoir invoqué un alibi sous le coup de la peur, et sans réfléchir davantage aux conséquences de ses dires. Se souvenant de ses démêlés judiciaires avec Claude Fraizier, il avait redouté que l'accusation ne *s'égarât* sur son compte, et pour y couper court, il avait imaginé cette fable grossière au lieu d'avouer qu'il travaillait dans sa vigne à l'heure du crime et n'avait rien entendu, comme c'était la vérité. Il avait craint de se compromettre par sa franchise et n'avait réussi qu'à se compromettre davantage par son mensonge. Me Berlier l'avait engagé à ne rien dissimuler. C'est pourquoi il revenait sur son premier interrogatoire... C'est risible. J'aurais cru son avocat plus inventif.

— Mais alors, pourquoi votre femme a-t-elle parlé comme vous de ce pèlerinage de Myans?

— Je le lui avais ordonné, m'a-t-il répondu.

— Ah! Très bien. Vous vous étiez concertés à l'avance. Je m'en doutais.

Il ne comprend pas que ses contradictions dénoncent sa culpabilité.

Cette démonstration faite de la présence de Lamadoux au Seulet au moment du crime, je n'ai pas eu besoin de chercher d'autres preuves. Elles sont venues à moi ainsi que l'eau va au moulin. L'arrestation des époux Gavot a subitement délié les langues d'Apremont. Tout le monde s'est aussitôt aperçu que le voisin de la victime pouvait seul être le coupable. Et la rumeur publique, comme une marée montante, s'est décidée à battre les murs du Palais de justice dont elle s'était retirée au préalable.

Je me suis rappelé ce paradoxe d'un membre du parquet qui disait :

— Il faut trouver d'abord le coupable ; ensuite on trouve les témoins.

Et comme je lui objectais que c'était mettre la charrue avant les bœufs, il insistait :

— Vous verrez, vous verrez ! Vous êtes jeune. Tant que l'assassin n'est pas arrêté, personne ne parle.

J'ai vu, en effet, qu'il avait raison. N'ai-je pas dû procéder par induction pour arrêter Lamadoux? Personne ne semblait le soupçonner lors de l'enquête que j'ai faite le soir même du meurtre et le lendemain. Maintenant, au contraire, j'entends chaque jour de nouveaux accusateurs, et je me débats au milieu d'un amoncellement de dépositions dont beaucoup sont inutiles et ne signifient guère que le désir vaniteux de leurs auteurs de prendre part à l'action publique. Comme je reprochais avec

énergie à l'un des témoins son silence des jours précédents, il m'a répondu textuellement :

— Ce n'étaient pas mes affaires.

— Pardon ! répliquai-je avec l'article 30 du Code d'instruction criminelle. Toute personne qui aura été témoin d'un attentat, soit contre la sûreté publique, soit contre la vie ou la propriété d'un individu, sera tenue d'en donner avis au procureur impérial, soit du lieu du crime ou du délit, soit du lieu où le prévenu pourra être trouvé.

Dans le cas présent il aurait pu m'objecter, il est vrai, que sa déposition n'avait pas trait à l'assassinat lui-même, mais à ses préparatifs.

J'ajoutai :

— Et d'ailleurs vous venez bien déposer aujourd'hui. Ce ne sont pas davantage vos affaires.

— Dame, monsieur le juge, aujourd'hui c'est différent. Aujourd'hui le coupable est sous clef. Hier il courait les champs. Faut jamais parler quand l'assassin est en liberté.

Voilà dans quelles conditions l'on consent à aider la justice. Et l'on s'étonne de ses lenteurs !

29 mai.

Je note rapidement les quelques témoignages qui achèvent de démontrer la culpabilité de Lamadoux.

1° *Déposition de Philibert Ducroz d'Apremont.* — C'est elle qui a donné lieu au commentaire qui précède.

— Au mois de janvier dernier, dit le témoin, comme je passais sur la route, j'ai entendu l'accusé et Claude Fraizier qui se disputaient. J'ai compris qu'il s'agissait de leur procès, et que Lamadoux avait perdu. — Paieras-tu les frais? criait Fraizier. — Alors Lamadoux a répondu : — Je les paierai. Mais que mon argent te brûle les mains, et que ta femme enfante un chien ! — Paie ! — Tu m'as volé, mais je me vengerai. Qui vivra verra ! — Et l'autre a répété en ricanant : — Paie ! — Lamadoux a marché vers lui : — Ne dis plus un mot, ou j'étripe le fils de ton père, et ton propre fils à venir ! — Il était si terrible que Fraizier s'est sauvé.

Ce Ducroz est roulier de son métier ; il a souvent l'occasion de suivre ce chemin. Un jour du mois d'avril, il fit monter sur sa voiture Lamadoux qui venait de vendre une vigne pour payer les dépenses du litige. Pendant tout le parcours, celui-ci ne cessa pas de maudire Fraizier et de manifester des désirs de vengeance. Il souhaitait principalement à son ennemi de voir sa race s'éteindre, et son bien passer en des mains étrangères.

On sait qu'à la campagne la stérilité est encore considérée comme une malédiction du

ciel. Ainsi, dans ses propos, le meurtrier livrait d'avance le but de sa haine.

2° *Déposition de Péronne Chappaz d'Apremont.* — Elle a assisté le mois dernier (avril) à une querelle entre la femme Gavot et la femme Fraizier. Le petit Gavot avait enjambé le mur de séparation, et la femme Fraizier le poursuivait en criant : — Bâtard ! Va chercher ton père, etc. La femme Gavot est alors intervenue : — Prends garde, dit-elle à sa voisine, prends garde de ne pas mettre au monde un chrétien ! Que Dieu te punisse dans ta descendance !

Cette scène a dû précéder l'envoi au parquet de la lettre de dénonciation (20 avril). Elle m'a déterminé à ordonner l'arrestation d'Amélie Curtaz, femme Gavot, sous l'accusation de complicité.

3° *et* 4° *Dépositions de Joseph Ménillet et de Casimir Levenchy.* — Elles relatent encore (fin d'avril et commencement de mai) des menaces de Lamadoux contre Claude Fraizier, toujours à l'occasion du procès perdu.

5° *Déposition du maire d'Apremont.* — Il m'a donné sur son administré des renseignements très défavorables. Querelleur, vif en paroles, la main prompte, capable d'un mauvais dessein : tel il peint Lamadoux. Depuis la perte de son procès, on l'entendait constamment se plaindre du sort, et jurer la mort de son voisin.

— Comment, lui demandai-je, ne m'avez-vous pas parlé de lui lors de notre première entrevue?

— Personne ne l'avait accusé. Je ne voulais pas le dénoncer, monsieur le juge. Vous comprenez.

— Mais, s'il était si dangereux, comment Fraizier laissait-il sa femme seule tout le jour, pour aller travailler à sa vigne des Marches?

— C'est bien le tort qu'il a eu.

C'est là un fait et non une explication. Le procureur m'assure que les paysans ne sont prévoyants que pour leurs récoltes. Ils négligent de préserver leurs familles et non pas leurs pommes de terre, et ils redoutent les maladies du bétail plus que les épidémies.

Ce Fraizier, sans cesse menacé et connaissant la fureur de son adversaire, était bien imprudent. Par ses absences quotidiennes il provoquait en quelque sorte son malheur.

6° *Déposition du sorcier de Myans.* — Elle apporte une présomption nouvelle ; en outre elle est singulière et me révèle des mœurs et des superstitions que j'ignorais, ou que du moins je croyais disparues depuis le moyen âge.

Gaspard Gruz de Myans n'est connu dans tout le pays que sous l'impressionnant sobriquet : *le sorcier*. C'est un homme d'une cin-

quantaine d'années, qui dans sa tournure a comme un faux air de Lamadoux. Grand et maigre comme lui, il porte aussi la barbe ; mais la sienne est mieux fournie et plus soignée. Enfin la gravité de ses fonctions sans doute donne à sa démarche et à son visage une importance solennelle, comme il convient à ceux qui connaissent les mystères de la nature. Quand on lui demande sa profession, il répond modestement :

— Cultivateur.

Mais on se rend bien compte que c'est là une concession faite aux préjugés communs. Il possède, paraît-il, une bicoque et une vigne au bord du lac des Marches. Sa vigne confine même à celle de Fraizier. Le jour du crime il piochait à côté de celui-ci. Mais à l'ordinaire d'autres occupations plus relevées l'absorbent. Tout d'abord il est rebouteur : les renseignements que j'ai pu obtenir le montrent expert à remettre les membres cassés. Les médecins en sourient, et parlent de ses subterfuges ; mais les gens diplômés furent-ils jamais tendres à leurs concurrents sans diplômes? En outre il découvre les sources par le moyen d'une baguette de coudrier, il connaît la vertu des plantes par rapport à la fécondité du bétail (*sic*), il écarte les maléfices, il barre le sang, il détruit sans usage de remèdes les insectes nuisibles aux récoltes, il assure le gain des procès, etc. Sa puissance

est fondée sur trente ans de profession. Il est redouté à trois lieues à la ronde. On lui offre des sacrifices comme aux idoles barbares, des œufs frais pondus, du beurre orné de figures, des lapins et des coqs, et dans les grandes occasions de jeunes chevreaux qui, voués à une brève destinée, ne connaîtront pas la montagne et l'eau pure des torrents et l'attrait des précipices au bord desquels il est agréable de narguer la mort.

Claude Fraizier n'est pas éloigné de croire qu'il lui doit le triomphe de sa cause. Mes confrères du tribunal, ces messieurs de la Cour, s'imaginent avoir rendu la justice avec leur compétence et leur conscience accoutumées : quelle erreur ! Ils n'ont fait qu'obéir aux suggestions d'un sorcier de village. J'avoue que dans ce drame noir d'Apremont, cet homme apporte une note comique. Je me suis presque diverti aux fables et aux superstitions qui m'ont été révélées à son sujet. J'ai écouté sa déposition, qui est d'ailleurs d'un intérêt médiocre et ne fait que rééditer celle de Philibert Ducroz, de Joseph Ménillet et de Casimir Levenchy, avec une tranquille curiosité qui me reposait un peu des fatigues de mes recherches et de mes inductions. Il témoigne avec une gravité de mage qui se sait revêtu d'un prestige sacré. Il est visible qu'il se prend au sérieux, et n'entend pas que l'on conteste sa qualité. Il a l'autorité

indispensable aux pontifes, et il joint à la majesté des ascètes la parole colorée des apôtres.

On ne lui connaît pas de parents, et cela même contribue à le mettre à part de l'humanité ordinaire. Tout jeune, il quitta son pays d'origine qui est la Maurienne, terre classique des enchantements et des sortilèges, fit son tour de France, épargna et s'installa au-dessus du lac des Marches, dans un bâtiment démantibulé qu'il consolida tant bien que mal, et qui, dominant le vallon, était jadis un poste de vigie.

Voici, en quelques mots, son témoignage, car je m'attarde à cette biographie inutile mais digne de servir à l'histoire des mœurs locales. Je la transcris sans y mettre l'accent.

— Claude Fraizier a confiance en moi. Il est venu me trouver au mois d'avril, le 22 ou le 23. « Gaspard, m'a-t-il dit, viens me sauver des maléfices de Lamadoux. »

Je l'interrompis :

— Comment, Lamadoux aussi jette des sorts?

— Il connaît, monsieur le juge, l'herbe qui empêche les vaches de vêler.

— Ah ! il y a une herbe qui empêche les vaches de vêler?

Je m'attirai cette réplique :

— Il y a des herbes pour toutes les circonstances. Sur ces entrefaites (notre sorcier

emploie volontiers les mots difficiles), je me rends au Seulet, et je fais ce qu'il faut.

— Et que fallait-il?

— Une marmite neuve en terre transparente. On y met une once de canne aromatique, de poivre cubèbe, de racines d'aristoloche des deux espèces, de gingembre, de cannelle, de benjoin, le tout dans trois litres d'eau-de-vie demi-pure. On place la marmite sur des cendres chaudes afin de faire monter la vapeur, et l'on tient l'écurie fermée. On approche du récipient la vache pleine. Ainsi elle vêlera sans difficulté.

Il me donna ces explications sans hâte et sans gêne, avec condescendance. Sans doute, il prenait mon ignorance en pitié. Nous n'avons pas de texte de loi pour empêcher l'usage de ces superstitions. Évidemment, elles sont inoffensives. Autrefois on les croyait nuisibles et on les punissait. Au moyen âge, il n'en fallait pas davantage pour être condamné au supplice du feu. Ce bonhomme ne se doute pas qu'il doit à notre époque de lumière la sécurité dont il jouit.

La fin de la déposition présente seule quelque intérêt au point de vue du meurtre de Mélanie Fraizier. Lorsque Gaspard Gruz quitta le Seulet, ayant achevé ses pratiques de sorcellerie, il passa devant l'enclos de Lamadoux qui l'interpella avec violence : — Sorcier de malheur, tu ne m'empêcheras pas

de lui régler son compte ! — Tel est le propos qui compromet un peu plus l'accusé.

7° *Déposition d'Etienne Perraz, des Marches.* — J'ai gardé pour la bonne bouche ce témoignage qui est accablant. Il est abominable que de semblables témoins refusent leurs concours à la justice tant que l'assassin n'est pas sous les verroux. Celui-là a reçu de ma part une verte algarade.

Étienne Perraz passait sur le chemin qui longe la propriété du Seulet dans l'après-midi du 15 mai. Il n'a pu déterminer l'heure exacte, mais c'était sûrement entre deux et quatre heures (ce qui concorde exactement avec les pronostics du docteur Chenavaz sur le décès). Il conduisait un char chargé de fûts pleins que traînait une paire de bœufs. Comme il faisait quelques pas en arrière pour ramasser une corde tombée, il vit un homme qui marchait rapidement vers le tertre qui sépare la maison de Lamadoux de celle de Fraizier. Cet homme paraissait sortir de la maison de Fraizier.

— Il ne s'attendait pas sans doute, ajoute Perraz, à ce que je retourne en arrière.

— Le reconnaîtriez-vous?

— Je l'ai vu de dos, et de dos tous les hommes se ressemblent.

— Fixez bien vos souvenirs. Était-il gros ou maigre, long ou petit?

— Plutôt long et maigre, à ce qu'il m'a

semblé. Il se sauvait comme un jeune homme.

Je le confronte avec Lamadoux que je place à quelque distance, le dos tourné.

— C'est lui, déclare spontanément le témoin.

Je l'engage à bien peser son affirmation :

— Il s'agit de la peine de mort, ne l'oubliez pas. Réfléchissez encore avant d'accuser.

Mais il se fâche :

— Je sais ce que je dis, peut-être. Et même j'ai remarqué qu'on lui voyait la barbe par derrière.

On voit en effet celle de Lamadoux ainsi posé. C'est là un détail significatif qui atteste la vérité de cette déposition.

— Lâche et menteur ! vocifère l'inculpé en passant devant le témoin pour regagner la prison.

Et dans ce cri de colère, je surprends la détresse de l'homme qui se sent perdu.

30 mai.

Je relis ces divers témoignages. Ils expliquent l'état d'esprit de Lamadoux après la perte de son procès, et le montrent capable des plus grands crimes ; enfin, si les premiers ne sont que des présomptions ajoutées à d'autres, le dernier contient la preuve.

J'ai négligé volontairement de mentionner

ici un certain nombre de dépositions qui ne me paraissent avoir aucun lien avec l'assassinat d'Apremont. Il se produit pour l'inculpé un phénomène bien connu des juges d'instruction : on le charge de tous les crimes et délits commis depuis dix ou quinze ans dans la région et demeurés impunis ; il devient, par le fait qu'il est arrêté, une sorte de bouc émissaire.

Enfin sa réputation agite l'imagination des femmes enceintes. J'en compte jusqu'à trois qui viennent spontanément l'accuser.

Une femme Morioz, de Myans, enceinte aujourd'hui de huit mois, a pris la peine de se rendre à pied à mon cabinet pour me raconter ceci :

— A la fin d'avril dernier, je gardais mes moutons au bord du lac des Marches. C'était à la tombée de nuit. J'allais rentrer, quand j'aperçois un homme caché derrière un buisson qui pour sûr me guettait et me voulait du mal. Lorsqu'il s'est vu découvert, il m'a fait signe de venir. J'ai eu peur, j'ai crié. Alors il s'est sauvé. Il portait une barbe comme Lamadoux. Mais je ne pourrais pas affirmer que c'est lui.

Jeanne Donzel, des Marches (à la veille d'accoucher) fait une déclaration presque identique, avec cette différence que la scène se passe au commencement de mai, dans un champ isolé, et que la femme prétend n'avoir

dû son salut qu'aux cris d'un vigneron qui répondit à son appel de détresse. C'est à croire que les deux commères se sont monté la tête l'une à l'autre. Confrontée avec Lamadoux, Jeanne Donzel assure le reconnaître. Je n'attache aucune importance à ce témoignage, l'accusé ignorant le témoin et n'ayant contre lui aucun motif de haine.

Rien ne manque décidément à la singularité de notre affaire. Nous avions un sorcier ; nous avons maintenant un miracle. Il est l'objet de la troisième déposition.

Joséphine Berger, de Myans, qui a accouché le 21 avril dernier et porte sur les bras l'enfant qu'elle nourrit, me raconte cette histoire :

— Notre maison est isolée, entre le village et le lac des Marches. Je préparais la marmite ; j'avais avec moi mon premier enfant qui a vingt mois. C'était quinze jours à peu près avant ma délivrance. Je vois la porte qui s'ouvre. Je dis : « C'est toi, Pierre. » Pierre, c'est mon homme. Entre un individu avec une figure féroce. J'ai bien compris qu'il voulait me tuer. Comme il se précipitait sur moi, j'ai crié : « Sainte Vierge de Myans, protégez-moi ! » Alors l'individu s'est retourné et il s'est enfui. C'est la Vierge qui m'a guérie de la mort. J'ai brûlé un cierge à la chapelle.

Le mari, Pierre Berger, m'explique à son tour :

— Je rentrais chez moi dans l'après-midi, parce que le fer de ma pioche s'était tordu contre un rocher. Je reviens en chercher un autre. Au détour du chemin j'entends ma femme appeler. Je crie : « Hé ! Joséphine ! » et j'accours. Je vois derrière ma vigne un homme qui se sauve à toutes jambes. Et je trouve ma pauvre femme avec les fièvres.

Je confronte la femme et le mari avec Lamadoux. La femme se dérobe : — Ça peut être lui. Ça peut n'être pas lui.

J'ai beau lui faire observer qu'elle a vu le meurtrier à quelques mètres de distance et en plein jour, et qu'ainsi elle doit se rappeler sa figure. Elle ne veut pas se compromettre davantage.

— Il avait la face dans l'ombre, dit-elle, et dans ma peur je ne l'ai pas fixée.

Elle aura confondu inconsciemment son culte de la Vierge Noire de Myans et la terreur du crime qui remplit toutes les conversations des villages d'alentour. Et à force de raconter cette histoire elle aura convaincu son mari.

Le crime de Lamadoux bouleverse toute cette région de la Savoie. Les colonnes des journaux sont remplies de détails vrais ou faux sur l'assassinat d'Apremont. Nul ne met en doute la culpabilité du prévenu, et l'on ne cesse de me couvrir de fleurs, de louer ma perspicacité, mon jugement, ma clair-

voyance. Je puis me croire un grand justicier, aspirer à un avancement rapide dans ma carrière de magistrat. La gloire favorise mon ambition. Et cependant je ne suis pas satisfait de ces éloges, je répudie hautement cette campagne de presse. Qu'on laisse le juge à son instruction, et que les bruits du dehors n'entrent pas dans son cabinet ! Un inculpé n'est pas encore un coupable. Si je suis convaincu du crime de Lamadoux, il ne m'appartient pas de le condamner. Et même je suis pris quelquefois d'un sentiment de pitié pour ce malheureux que tout le monde abandonne depuis son arrestation, contre qui chacun, à tour de rôle, vient m'apporter une preuve ou un semblant de preuve ou quelque nouvelle accusation, que désigne à la vindicte des lois, avec toute l'âpreté des manifestations populaires, cette voix terrible et dangereuse : la rumeur publique.

Un seul homme le soutient, le couvre encore de sa force personnelle et professionnelle : son avocat. Celui-ci, Me Berlier, est de taille à le défendre. Dans ce désastre de son client, son sang-froid reste incomparable. Mais ces avocats sont extraordinaires : ils croient toujours à l'innocence. Il est vrai qu'ils sont payés pour cela. Et Me Berlier qui est grave, réfléchi et ne s'aventure qu'à bon escient, m'étonne en cette circonstance : il risque tout simplement sa réputation.

Je l'ai rencontré hier devant le Palais. Nous n'avons pas craint de parler de Lamadoux.

— Je le connais depuis dix ans, m'a-t-il dit. Il est incapable de ce crime barbare.

J'ai souri, et faisant allusion au maréchal de Montmayeur, j'ai répliqué en lui serrant la main :

— C'est ainsi qu'à Apremont on venge les procès perdus.

Il a murmuré :

— Légendes !

Nous verrons bien.

VII

INTERMÈDE

M. le conseiller Girardet interrompit à cet endroit la lecture de son manuscrit pour regarder sa montre.

— Minuit ! s'écria-t-il. Messieurs, vous devez être las.

Je réclamai la fin.

— Ce Lamadoux m'intéresse. Fut-il condamné à mort ou aux travaux forcés ?

— Je n'ai pas souvenir qu'il fut condamné, fit observer Me Hamel qui puise dans le passé comme à une fontaine privée.

— Les jurés l'acquittèrent peut-être, répliqua Me Servoz qui est très fier de ses succès d'assises.

Et le jeune attaché au parquet ajouta dédaigneusement :

— C'est une manie. Ils ne condamnent que les voleurs et les incendiaires. Les crimes contre les personnes ne les touchent pas.

— Lamadoux vengeait un procès perdu, expliqua le conseiller Rénal. Ce fut un bon argument pour son avocat.

Me Servoz qui attache une grande importance à la défense demanda :

— Qui plaida pour lui? Au civil, Me Berlier jouissait d'une grande autorité. Mais le criminel n'était pas son affaire.

Personne ne put le renseigner. S'excitant l'un l'autre avec une émulation de collégiens, les deux juges suppléants, désireux d'exhiber des idées avancées, murmurèrent tour à tour :

— Voilà où conduit l'instinct de propriété !

— C'est la résultante forcée de l'abominable passion du sol.

Me Hamel, qui est de taille élevée, les considéra du haut de sa tête, mais ne daigna pas répliquer. Je formulai cette réflexion :

— Les socialistes auront de la peine à convertir nos paysans à leurs idées de partage.

— Moins que vous ne pensez, dit alors Me Hamel. Et je surpris sur ses lèvres minces cette ironie supérieure qui lui vient de sa longue expérience.

— Ah ! par exemple, s'exclama M. Rénal.

— Oui, moins que vous ne le pensez. Car ils préfèrent encore les biens des autres à leurs propres biens. On me cite un village dont les habitants, le dimanche après la messe, font ou croient faire du socialisme : ils emportent au cabaret la mappe de la commune, et là ils s'attribuent par parcelles

les champs, les vignes et les bois des gros propriétaires. Mais ils ne songent pas à donner les leurs.

Subversive, la jeune magistrature affirma qu'on les leur prendrait.

— C'est vous qui les défendrez, prononça Me Hamel sans s'indigner. Il vous appartient d'assurer le respect des lois.

— Les lois changent.

— Les bases sociales ne changent pas. On ne les ébranle pas impunément, messieurs. Vous le verrez un jour.

Les trois jeunes gens sourirent du prophète. Pour les générations nouvelles, vieillesse n'est plus synonyme de sagesse, mais de décrépitude. Il convient de mépriser les vieillards, non d'écouter leur parole autorisée. Notre époque ne consent pas à regarder en arrière. Le passé ne la retient plus. S'élançant vers l'avenir à toute vitesse, elle réserve aux conseils de prudence le traitement que les automobiles ménagent aux piétons encombrants et surannés : elle leur passe dessus.

Cependant, Me Hamel s'était levé pour prendre congé. Sur le visage de notre hôte je surpris un sourire de satisfaction.

— Je vois, messieurs, nous dit-il, que vous tenez Pierre Gavot pour coupable. J'en suis fort aise. Mais ne voulez-vous pas connaître le dénouement de cette aventure judiciaire?

— Elle manque de femmes, fit observer M. Rénal à son collègue.

— Mais elle vous réserve un coup de théâtre, se hâta de riposter celui-ci pour piquer notre imagination.

— Ah !

— Oui. Je vous invite à dîner demain soir en toute simplicité, et je finirai le récit du crime d'Apremont. C'est dit.

Ces messieurs, dont la curiosité était excitée, acceptèrent avec empressement. Me Hamel objecta ses habitudes, et confia à l'oreille de M. Girardet que d'ailleurs il connaissait l'affaire. Je prétextai les nombreuses occupations qui m'appelaient au barreau d'Annecy où j'étais inscrit depuis peu. Un stagiaire doit toujours avoir l'air de plier sous le poids des dossiers, et je ne manquai pas de me servir de cette ruse professionnelle. A mon grand étonnement elle fut accueillie avec déférence quand, déjà tout hérissé d'amour-propre, je cherchais les sourires ironiques d'un air menaçant. Mais M. le conseiller insista avec tant de politesse et de si aimables compliments à l'adresse de ma facilité, que je me décidai à retarder mon départ d'un jour.

— Les clients attendront, déclarai-je avec impertinence.

— C'est cela, approuva mon hôte. Ils attendront.

Ainsi nous sacrifiâmes gravement ces personnages imaginaires.

M. le conseiller Girardet nous reconduisit lui-même par son escalier sombre jusqu'à la rue Juiverie, mais ne voulut pas nous renseigner devantage sur l'avenir de Pierre Gavot dit Lamadoux. Me Hamel, que nous interpellâmes en cours de route, ne se montra pas moins circonspect. Après qu'il nous eut quittés, nous tînmes conseil sous un bec de gaz, et décidâmes de parier.

M. Rénal, les deux juges suppléants et l'attaché au parquet jouèrent coupable. Me Servoz mit une somme assez ronde sur l'innocence, par l'habitude qu'il a de défendre les pires malfaiteurs en s'apitoyant sur leur infortune ; je me joignis à lui, beaucoup plus pour dissiper son isolement que sous l'action d'une conviction profonde. Un café borgne, que nous découvrîmes ouvert à cette heure tardive, nous permit de consigner par écrit nos enjeux sur un papier d'emballage. Heureusement pour son repos, Me Hamel n'assista pas à cette petite scène où quelque atteinte fut portée à la dignité judiciaire autour d'une table boiteuse encombrée de brocs vides.

Le lendemain nous fûmes exacts au rendez-vous. Nos paris, dont l'excitation nocturne avait favorisé l'importance, donnaient à la

suite du récit un intérêt extraordinaire, et M. le conseiller Girardet se montrait ravi d'une curiosité dont il ignorait le véritable motif.

Nous pensions expédier rapidement son dîner qui nous retint bon gré mal gré par sa perfection. Bientôt nous oubliâmes jusqu'à la culpabilité de Lamadoux pour savourer une omelette aux écrevisses sur laquelle était répandue une sorte de beurre obtenu en pilant les pattes de ces crustacés. Un château-yquem d'un âge vénérable accompagnait ce mets rare, triomphe d'une servante habile, et facilitait sa dégustation. Enthousiasmé, M. Rénal obtint de notre hôte qu'il fît comparaître la cuisinière, et il complimenta cette fille rouge et grasse avec la politesse excessive qu'il déploie dans le meilleur monde auprès des plus jolies femmes.

— Vous avez, lui dit-il, composé un chef-d'œuvre dont il ne reste déjà plus de traces. Les poètes cherchent en vain une gloire immortelle. Combien il est préférable de rassembler tous les trésors comestibles de la terre pour un plaisir passager que, dans un désintéressement sublime, vous ne connaîtrez point !

— C'est long à écraser, fit la servante confuse que l'orgueil exaltait.

Mon voisin, l'attaché au parquet, me désigna l'orateur avec malveillance :

— Il atteint l'âge où ne l'on ne considére plus que les cuisinières.

Mais lui-même n'avait point donné sa part.

Je mentionne sans ordre, dans le cours du festin nombreux, des truites de rivière à la chair délicate et rosée et un salmis de bécasses faisandées à point, qui nous mirent en agréable contact avec le domaine de l'eau et celui de l'air, et nous maintinrent en état d'enthousiasme jusqu'au foie gras final arrosé d'un romanée qui réclame une mention plus complète. Ce romanée, d'une date ancienne et choisie, commençait, dès l'approche du verre et avant le baiser des lèvres, par emplir les narines d'un parfum pénétrant et subtil, supérieur à celui des fleurs comme l'art surpasse la nature, et les animaux à la broche ceux qui courent dans les champs. Enfin, comme on peut suivre le parcours d'une boisson glacée qui entre dans l'estomac, on sentait sa descente à la bienfaisante chaleur qu'il répandait généreusement dans le corps.

Tandis que je le dégustais, notre amphitryon m'interpella sur un ton de douceur où je crus surprendre quelque commisération.

— Jeune homme, vous ne savez pas boire.

Je protestai contre une insinuation aussi injurieuse, mais M. le conseiller reprit avec désespoir :

— Les jeunes gens ne savent pas jouir de

la vie, et ils le pourraient plus que nous.

M. Rénal, qui jalouse notre âge et s'efforce de le parodier, joignit sa pitié à celle de son collègue, et Me Servoz, qui est de la génération suivante, se rangea aussitôt dans leur catégorie, avantageuse pour l'instant. La mélancolie de M. Girardet déborda.

— Vous avalez ce romanée comme s'il vous devait désaltérer. Or, il n'est point destiné à un usage aussi commun.

J'allais présenter ma défense, mais il ne m'en laissa pas le loisir :

— Non, mon ami, ne plaidez pas pour vous-même. Votre cause est mauvaise. Vous négligez en buvant quelques précautions essentielles qui, si vous les preniez, tripleraient, quadrupleraient votre plaisir. Respirez plus longuement, et avec une avidité moins hâtive, le bouquet de ce bourgogne incomparable, digne de vous inspirer des pensées orgueilleuses et fortes. Puis, au lieu de le violer comme une maritorne, assurez-vous de sa possession par des caresses plus lentes et plus adroites. Effleurez-le tout d'abord du bout des lèvres. N'en aspirez ensuite qu'une gorgée ou deux que, par un mouvement habile, vous conduirez jusqu'aux papilles supérieures, celles qui avoisinent le nez. Ces papilles, rarement utilisées et comme vierges, gardent généralement une sensibi-

lité suraiguë, et frémissent sous l'action de l'alcool comme l'huître qui reçoit le citron. Quand vous aurez accompli ces rites préliminaires, je vous autoriserai à ingurgiter noblement le corps de ce grand vin.

Ce discours qui fut prononcé gravement, et presque avec solennité, provoqua le sourire de la jeunesse. Cependant nous essayâmes pour nous divertir d'appliquer une théorie aussi compliquée, qui pouvait être, après tout, une source d'agrément. Et comme les Gambrinus des peintures flamandes, nous nous gonflâmes les joues afin de favoriser les papilles supérieures de notre bouche trop souvent abandonnées. La servante, qui entra dans ce moment portant des fruits glacés et délicatesses de bouche, nous surprit dans cet état de béatitude et semblables à des anges bouffis et barbus. Elle se retira modestement devant une assemblée aussi singulière, et silencieuse, et comme spontanément décorée de fluxions. Enfin nous nous décidâmes à absorber le rouge liquide qui nous fit l'effet d'un feu intérieur.

Je compris ce que peut ajouter aux joies naturelles la longue expérience des hommes. Dans le bien-être qui nous envahit tous, nous donnâmes à la conversation un tour abondant et léger, parfois même satirique lorsqu'il fut question de la justice. De nos paradoxes qui l'égayaient, M. Rénal nous

complimenta, et levant son verre, il prononça un discours patriotique :

— Il est excellent, dit-il, et il est juste que le pays des meilleurs vins soit celui des plus alertes paroles. Au dessert on savoure mieux la grâce aisée des propos. Leur volupté est plus agréable si l'on y retrouve la mousse du champagne ou l'arome du bourgogne, vins qui n'ont pas d'égaux parmi les crus étrangers, pas plus que la conversation de Rivarol ou du prince de Ligne ne se peut comparer à celle de quelque Allemand buveur de bière, confus et abstrait, ou de quelque Anglais buveur de whisky et enclin à tirer profit de tout, même d'un trait d'esprit.

Nous approuvâmes cet éloge de la France, et notre hôte nous entraîna dans son cabinet de travail ou le café, les liqueurs et les cigares nous attendaient. Ce faisant, il se rendait coupable d'une dangereuse audace. Il ne faut pas changer de pièce lorsqu'une atmosphère de bonne humeur s'est répandue sur l'assistance. En remuant les chaises, on risque trop de dissiper ce nuage heureux. Sans nul doute, M. Girardet était trop galant homme pour méconnaître cette loi du plaisir ; je le soupçonne donc de nous avoir dérangés à dessein, soit qu'il voulût nous rappeler à des pensées plus graves et mieux appropriées au récit tragique qu'il avait entrepris de nous lire, soit qu'il voulût nous remettre en mé-

moire le commencement des aventures de Lamadoux en nous conduisant dans le lieu même où nous en avions entendu la lecture. Et de fait, aussitôt pourvus de boissons digestives, nous demandâmes la suite avec insistance.

— Guillotinons votre bonhomme, s'écria M. Rénal, avant qu'il ne sonne minuit.

— Pardon, réclama Me Servoz, je compte sur un acquittement.

— Un acquittement pour ce coquin?

— Eh! si l'on condamnait tous les coupables, il faudrait renoncer à les défendre.

— Encore, fit notre hôte, si l'on ne condamnait que les coupables!

Son collègue se mit à rire.

— Il n'y a pas d'innocents, mon cher. S'ils sont frappés injustement en apparence, ils le sont avec équité pour d'autres crimes inconnus.

M. Girardet, qui affectait des airs dégagés tout comme s'il avait oublié l'existence de Lamadoux, cause du gala, prit à ces paroles une figure sévère où se retrouvait enfin le juge trop oublié.

— Oui, déclara-t-il d'une voix ferme et grave qui contrasta avec notre légèreté et nous convia aussitôt au respect de la magistrature, vous dénaturez, sans le savoir, une théorie de Joseph de Maistre. Quinze ans j'ai été chargé d'instruire les crimes des hommes,

et je demeure convaincu de cette vérité philosophique : tout crime réclame fatalement de ses auteurs une réparation. Nous ne connaissons pas toujours cette réparation : soyez persuadés qu'elle existe. Livré à lui-même, le juge d'instruction serait parfois bien dépourvu dans ses recherches ; il est heureusement aidé par les maladresses de l'assassin ou servi par ce que vous appelez le hasard et qui pourrait s'appeler d'un autre nom.

Les trois jeunes magistrats sourirent avec incrédulité. Mais M. le conseiller prit une attitude si digne qu'elle leur en imposa. Il retira de sa bibliothèque un volume de Joseph de Maistre qu'il ouvrit à une page cornée, et il nous lut lentement, en accentuant chaque mot, ce passage saisissant :

— « Qu'un innocent périsse, c'est un malheur comme un autre, c'est-à-dire commun à tous les hommes. Qu'un coupable échappe, c'est une autre exception du même genre. Mais toujours il demeure vrai, généralement parlant, *qu'il y a sur la terre un ordre universel et visible pour la punition temporelle des crimes;* et je dois vous faire observer que les coupables ne trompent pas à beaucoup près l'œil de la justice aussi souvent qu'il serait permis de le croire, si l'on n'écoutait que la simple théorie, ou les précautions infinies qu'ils prennent pour se cacher. Il y

a souvent dans les circonstances qui décèlent les plus habiles scélérats quelque chose de si inattendu, de si surprenant, de si *imprévoyable* que les hommes, appelés par leur état ou par leurs réflexions à suivre ces sortes d'affaires, se sentent inclinés à croire que la justice humaine n'est pas tout à fait dénuée, dans la recherche des coupables, d'une certaine assistance extraordinaire... »

Nous trouvâmes la citation un peu longue pour des gens qui sortaient de table, et de quelle table ! La figure poupine, rose et chaude vraisemblablement de M. le conseiller, eût réflété la première un scepticisme jovial au sujet de cette théorie providentielle, si les yeux excessivement vifs et lucides ne l'eussent éclairée d'une flamme de conviction. Ainsi M. Girardet unit la pénétration et la clairvoyance à d'aimables qualités de courtoisie et de sociabilité ; à le voir dans le monde on ne serait point tenté de lui accorder sa parfaite conscience professionnelle.

Il avait introduit quelque emphase dans sa lecture philosophique.

— Je ne vois point, fit M. Rénal blessé de tant de grandeur, l'assistance extraordinaire que vous reçûtes dans la poursuite de Lamadoux. Le récit légendaire de la vengeance de Montmayeur ne vous eût pas mis sur la voie, que les dossiers du procès de la Source eussent forcément retenu votre attention. Mon cher

collègue, pourquoi diminuer votre mérite? Vous n'eûtes besoin de personne pour découvrir le coupable.

— C'est ce qui vous trompe, répliqua notre hôte, tandis qu'un sourire d'ironie parvenait difficilement à se faire jour à travers la rondeur des joues.

Et il répéta presque mot pour mot la phrase de Joseph de Maistre :

— Dans cette affaire, spécialement, la justice humaine reçut une assistance extraordinaire.

Nous pensâmes que M. Girardet accordait beaucoup d'honneur à l'anecdote ancienne du docteur Chenavaz, mais son dîner nous prédisposait à l'indulgence.

— J'ai traversé là, nous dit-il encore, une épreuve terrible.

Et, prenant son manuscrit, il chercha le passage où nous en étions restés.

— Ah! oui. Les preuves s'accumulent contre Lamadoux. En dernier lieu, Étienne Perraz, des Marches, déclare l'avoir vu sortir de la maison du crime à une heure qui coïncide avec celle du décès de la victime. Mon instruction étant terminée, et aucun renseignement nouveau ne me parvenant plus, il ne me restait qu'à me dessaisir, et c'est ce que je fis.

Là-dessus M. le conseiller recommença de lire.

VIII

LA CHAMBRE DES MISES EN ACCUSATION

25 juin 1869.

La procédure étant complète, j'ai rendu mon ordonnance, conformément à l'article 133 du Code d'instruction criminelle : « Si le juge d'instruction estime que le fait est de nature à être puni de peines afflictives ou infamantes, et que la prévention contre l'inculpé est suffisamment établie, il ordonnera que les pièces d'instruction, le procès-verbal constatant le corps du délit, et un état des pièces servant à conviction, soient transmis sans délai par le procureur impérial au procureur général près la Cour d'appel... » C'est fait, et je suis dessaisi.

Une dernière perquisition, opérée, il y a trois jours, dans la demeure de Lamadoux et dont je n'attendais aucun résultat, a achevé de former ma conviction. L'arme qui a servi au meurtre a été retrouvée dans la grange, fixée dans le sol et bien dissimulée sous une botte de paille. Il est singulier qu'on

ne l'ait pas découverte à la première visite domiciliaire ; mais, que l'on fasse une valise ou que l'on fouille une maison ou un individu, l'on oublie toujours quelque chose. C'est un stylet à lame très longue et très aiguë, et tranchante des deux côtés. Le docteur Chenavaz n'a pas hésité à le reconnaître pour l'instrument du crime. Des taches de sang le maculent encore. Et comme je faisais observer à l'expert que c'est là une arme rare dans nos campagnes :

— J'en ai déjà vu de cette sorte, me dit-il, dans les vallées de la Maurienne. Lamadoux l'aura acquise à quelque foire.

Devant cette preuve le doute n'est plus possible, et la Chambre des mises en accusation va rendre dans les délais légaux son arrêt de renvoi devant la Cour d'assises. Le procureur général a cinq jours pour mettre l'affaire en état et cinq jours pour faire son rapport. L'avocat du prévenu pourra fournir un mémoire sans que le dépôt du rapport en puisse être retardé.

Il est probable que Lamadoux, dans ces conditions, sera jugé à la session d'août. Sa culpabilité est certaine. La préméditation et la barbarie du crime excluent toutes circonstances atténuantes même aux yeux des jurés les plus ignares. C'est donc la mort.

Pour la première fois mon instruction aboutit à la peine capitale. J'en ressentirais

quelque effroi si l'atrocité du meurtre et ma certitude n'abolissaient en moi toute pitié. La victime sera vengée, et je ne verrai plus les yeux d'épouvante qui, par delà le tombeau, me fixaient et m'excitaient à faire justice...

Je vais me reposer enfin, car j'ai vécu six semaines dans le travail et l'anxiété morale. J'ai demandé un congé de quelques jours qui me sera sûrement accordé. Mon ami Laniel, qui est juge à Saint-Jean-de-Maurienne, m'a promis sa visite. Son esprit original et son érudition un peu baroque (il prépare un ouvrage sur les procès de sorcellerie au moyen âge) me distrairont et j'en ai besoin...

1er juillet.

J'ai communication officieuse du rapport du procureur général et du mémoire de Me Berlier, avocat de Lamadoux.

Le rapport qui conclut au renvoi devant la Cour d'assises de Pierre Gavot dit Lamadoux, comme auteur principal, et d'Amélie Curtaz, femme Gavot, comme co-auteur ou complice, n'est que le résumé de mon instruction dont il met suffisamment en évidence les principaux arguments. Les présomptions et preuves qu'il présente peuvent être classées en quatre catégories :

1° L'alibi invoqué par les époux Gavot lors de leur arrestation a été reconnu faux.

2° A diverses reprises, et avec une extrême violence de termes, Lamadoux a menacé Fraizier, son voisin, de sa vengeance après la perte du procès de la Source, et ce en présence de nombreux témoins.

3° Lamadoux a été vu par un témoin, à l'heure du crime, sortant de la maison Fraizier.

4° L'instrument du meurtre a été retrouvé dans la grange de Lamadoux.

Enfin le casier judiciaire de l'inculpé montre l'irascibilité de son caractère, et le dossier du procès de la Source versé aux débats donne la mesure de la haine qu'il nourrissait contre son voisin. De ces pièces il appert que Lamadoux est vraisemblablement l'auteur du crime ; des témoignages il résulte qu'il l'est en effet ; enfin, des circonstances cruelles du crime lui-même ne ressort-il pas que la vengeance seule a pu l'inspirer, et que seul Lamadoux avait à se venger des époux Fraizier? Ainsi l'argumentation est claire et complète, et ne laisse aucune place au doute.

Quant à la complicité de la femme Gavot, elle est démontrée par le fait qu'elle s'est concertée avec son mari pour prétexter l'alibi de Myans ; en second lieu, par la déposition de Péronne Chappaz d'Apremont qui l'a

entendue se quereller avec la femme Fraizier et menacer précisément celle-ci dans sa descendance ; enfin, par la lettre de dénonciation adressée le 20 avril dernier au procureur de la République.

Je pensais que Me Berlier s'attacherait principalement à tirer des poursuites la complice. Soit qu'il se réserve d'obtenir aux assises un demi-succès avec l'acquittement, en somme possible, de la femme Gavot, soit qu'il préfère risquer le tout pour le tout, il attaque l'affaire de front avec une audace inouïe, et contre toute raison il demande l'élargissement des deux prévenus.

Son mémoire répond tout d'abord à l'accusation :

1o Le faux alibi a été invoqué sous le coup de la peur. Les époux Gavot craignaient justement d'être dénoncés à cause de leurs démêlés trop connus avec le ménage Fraizier. Par simplicité d'esprit ils ont imaginé une fable grossière, qui ne pouvait se soutenir et qu'ils se sont hâtés d'abandonner.

2o Si Lamadoux avait prémédité un crime aussi exécrable, il se serait gardé de l'annoncer par des menaces publiques. Il n'est pas vraisemblable qu'il ait publié sa vengeance avec tant de fracas avant de l'accomplir. Tous ces témoignages, qui relatent de bruyantes querelles entre les deux voisins, se retournent en faveur de l'accusé. Fraizier

lui-même n'y attachait aucune importance, puisqu'il n'hésitait pas à laisser sa femme toute seule au logis tandis qu'il piochait sa vigne.

3° Étienne Perraz a très probablement aperçu l'assassin après le meurtre. Les heures coïncident en effet. Mais qui vous prouve que cet assassin est effectivement Lamadoux? Le témoin affirme l'avoir reconnu : que vaut son affirmation? Il commence par dire : — « Je l'ai vu de dos, et de dos tous les hommes se ressemblent », puis il s'écrie : — « C'est lui. » Comment peut-on reconnaître avec cette assurance un homme que l'on voit de dos à soixante mètres, un homme que l'on ne fréquente pas habituellement, dont on ne donne même pas un signalement précis? En vérité, le portrait que le témoin trace du meurtrier peut s'appliquer à presque tout le monde, et c'est dire qu'il ne s'applique à personne (Me Berlier oublie le détail significatif de la barbe, mais il raisonne à sa manière).

4° Comment l'instrument du meurtre n'a-t-il pas été trouvé lors des premières perquisitions opérées au domicile de Lamadoux? A qui fera-t-on croire que les bottes de paille n'ont pas alors été déplacées et que les moindres recoins n'ont pas été fouillés? Si donc l'arme n'a pas été découverte dans la grange, c'est qu'elle n'y était pas, et si elle

n'y était pas au début, elle y a été mise depuis par le véritable assassin. Rien n'était plus facile : depuis l'arrestation des époux Gavot, leur petit-fils a été recueilli par une parente, et leur maison est abandonnée.

Me Berlier est habile, je le reconnais. Il excelle dans la discussion, et déteste les effets d'éloquence sentimentale. Il ne se contente pas dans son mémoire de combattre pied à pied l'argumentation de l'accusation ; il prend l'offensive et prétend nous montrer notre erreur et nous désigner le coupable. Il commence par refuser d'établir un lien quelconque entre les condamnations correctionnelles de Lamadoux, l'âpre et long procès de la Source d'une part, et de l'autre le crime d'Apremont. — Oui, mon client, dit-il, est vif en paroles et prompt aux gestes. Oui, la perte de son procès l'a considérablement affecté. Mais rien dans sa vie ne peut autoriser à le croire capable d'un tel acte. Il frappe spontanément parce qu'on le qualifie de *voleur de terre*, parce qu'on fait allusion à ses malheurs domestiques, à la faute de sa fille. De là à préparer froidement, implacablement, le meurtre d'une femme sans défense, à perpétrer ce meurtre sans hâte, à en poursuivre l'exécution jusque sur un être futur, il y a un abîme que la raison ne permet pas de franchir. — Et l'avocat cite divers traits à la louange de l'accusé. (Quel est le

criminel en faveur de qui l'on ne peut invoquer quelque bonne action?)

Puis l'audacieux avocat s'empare de quatre dépositions que, par scrupule, j'ai versées au dossier de l'instruction et qui n'ont aucun rapport avec le crime. Ce sont les témoignages ou plutôt les fables de trois femmes enceintes, et du mari de l'une d'elles. L'imagination spécialement frappée, à cause de leur état, des circonstances tragiques qui ont accompagné la mort de l'infortunée Mélanie Fraizier, elles se sont crues entourées d'assassins et m'ont fait le récit de je ne sais plus quelles menaces à elles adressées par des inconnus aux pieds rapides. Un sieur Pierre Berger de Myans a été assez sot pour donner dans ces inventions ridicules, au lieu de calmer la cervelle de son épouse exaltée.

— La barbarie du crime, s'écrie Me Berlier, est tellement anormale que la folie seule peut l'expliquer. Le fait d'avoir choisi pour victime une femme enceinte, et de s'être acharné sur l'enfant, confirme cette hypothèse. Jamais l'esprit de vengeance, si cruel qu'on le suppose, n'a inspiré un acte pareil. Or le fou qui l'a commis existe. La preuve de son existence, je la trouve, invincible et irréfutable, dans les témoignages des femmes Morioz et Berger de Myans, et Donzel des Marches. Toutes trois ont été menacées,

avant le meurtre, par un homme dont elles donnent un signalement à peu près semblable, par un homme qui peut-être ressemble à Lamadoux, ce qui expliquerait la déposition d'Étienne Perraz, par un homme qui était évidemment fou, *puisqu'il cherchait une femme enceinte à tuer.* Ces trois femmes sont grosses, la victime était grosse. On voulait donc du mal à Mélanie Fraizier, non point par suite d'une haine personnelle, mais par suite de la haine collective que cet étrange assassin qui, je le répète, ne peut être qu'un fou, portait à ces images de la fécondité (*sic :* Me Berlier, accoutumé aux procès civils, s'essaie par avance, et maladroitement, aux effets d'assises). Le meurtrier n'est pas Lamadoux. Le meurtrier vit. Le meurtrier habite dans la région des abîmes de Myans, sur le territoire de l'une ou l'autre des communes d'Apremont, de Myans et des Marches. Cherchez-le, et ne supposez pas sa folie moins invraisemblable que la vengeance féroce que vous prêtez à Lamadoux...

J'ai résumé fidèlement le mémoire de l'avocat. Lui-même prononce le mot *hypothèse.* C'est, en effet, une hypothèse ingénieuse, mais qui ne résiste pas à l'examen. Tout d'abord j'ai compulsé des ouvrages spéciaux sur la folie, et n'ai rien trouvé d'approchant. L'aimable docteur Chenavaz, que j'ai

consulté confidentiellement, s'est contenté de sourire. Ensuite, quel est ce fou assez clairvoyant et lucide pour achever son crime par la condamnation d'un innocent? Car il faudrait supposer qu'il est allé lui-même placer l'arme du meurtre dans la grange de l'accusé. Ainsi une supposition en entraîne une autre, et d'un cas de démence furieuse il nous faut passer à un acte conscient, réfléchi, et d'une infernale habileté. C'est trop demander à notre complaisance, et Me Berlier s'amuse à nos dépens.

Au contraire, la vengeance inspire chaque année des crimes tout aussi atroces que celui d'Apremont. Et les propriétaires dépassent en fureur les amants les plus jaloux. Tout récemment encore, je lisais dans la *Gazette des tribunaux* le compte rendu des assises de l'Aube, devant lesquelles un sieur Silvain Damoiseau venait répondre de quatre assassinats. Sa fille lui réclamait sa part de l'hoirie maternelle qu'il détenait indûment : il la tua, ainsi que son gendre et ses deux petits-enfants. Quand la passion du sol agite le paysan, ce n'est plus un homme, mais une brute sauvage. Jacques de Montmayeur et Pierre Gavot rendent la justice à leur façon. Si le premier put jadis se soustraire aux lois, rien ne sauvera le second du châtiment. Aux abîmes de Myans, pour une fois le crime sera expié...

5 juillet.

L'arrêt est rendu. La chambre des mises en accusation, comme il était facile de le prévoir, renvoie les époux Gavot devant la cour d'assises de Chambéry, sous l'inculpation d'assassinat. L'assassinat est le meurtre commis avec préméditation ou guet-apens. Dans l'espèce, les circonstances aggravantes ne se peuvent détacher du crime lui-même. Une condamnation est certaine, et ne peut être ainsi qu'une condamnation à la peine capitale.

La prochaine session s'ouvre le 4 août. J'assisterai à l'audience avec le public. Dessaisi, je ne suis plus aujourd'hui qu'un curieux. Me Berlier ne parviendra pas à sauver la tête de son client. Son argumentation pouvait intéresser des magistrats sans les convaincre ; elle ne retiendra même pas l'attention des jurés. Et s'il a recours à la rhétorique, muse choyée des avocats d'assises, inférieur en éloquence à Me Bastard, il trébuchera dans les lieux communs, à la manière d'un cheval de selle qu'on attelle brusquement et qui rue dans les brancards.

Je l'ai rencontré tout à l'heure qui sortait du Palais comme j'entrais. Je l'avoue, sa froideur calme, son air distant m'intimident.

Je sais que les circonstances de sa vie ont contribué à composer cette attitude hautaine dont plusieurs se sentent blessés dans leur vanité. Après deux ans de mariage il perdit une compagne adorée, et, depuis lors, il vit dans la solitude avec le fils qu'elle lui laissa en mourant. Ce malheur domestique a transformé son caractère et sa parole. Il limite ses rapports professionnels à la stricte politesse, et serre ses plaidoiries dont il supprime tout ornement et qu'il réduit à la pure logique : d'une seule de ses phrases Me Bastard tirerait un discours, comme on fait un bouillon avec une tablette d'extrait de viande concentrée. Cependant, l'on devine que cette sécheresse est voulue ; parfois le ton ironique dénonce une sorte d'amer dédain pour la justice des hommes. Et quelle puissance invisible gonfle, comme le vent fait des voiles, ses harangues substantielles et brèves !

Cet homme, d'une si rare valeur et qui ne prête pas d'importance à son talent, attire la sympathie et la glace tour à tour.

— C'est pour le 4 août, lui dis-je en passant.

A ma grande surprise, je le vis préoccupé et presque abattu. Contre son habitude, il lia conversation :

— J'ai demandé à Me Bastard le secours de son éloquence. Il a refusé. Je n'ai pas voulu garder pour moi seul une telle responsabilité.

Je répétai :

— Ah ! Me Bastard a refusé.

Et tout en me demandant pour quelles causes — honoraires trop mesquins, ou crainte d'un verdict nuisible à sa réputation — j'ajoutai poliment :

— Mais vous suffisez à une charge aussi lourde.

Il me fixa dans les yeux, et j'eus quelque peine à supporter son regard. Puis il me jeta brusquement ces mots au visage :

— J'ai peur parce qu'ils sont innocents.

Et il s'éloigna sans voir le sourire indulgent que pour une fois je lui décochai.

15 juillet.

Le procureur général m'a prié d'attendre quelques jours avant de partir en congé. Il veut me lire l'acte d'accusation qu'il rédige en ce moment. Je ne m'absenterai donc que du vingt au trente, afin d'être de retour pour la session d'assises. Encore ne quitterai-je pas Chambéry si mon ami Laniel peut, ainsi qu'il l'espère, faire coïncider ses vacances avec les miennes.

19 juillet.

L'acte d'accusation est terminé. Il sera signifié aujourd'hui même à l'accusé. J'ai collaboré à sa rédaction dans le cabinet du

procureur général. Celui-ci désire siéger en personne dans cette affaire sensationnelle qui défraie toutes les conversations.

Je dois avouer que ma collaboration n'a pas été inutile. M. Laverrier-Nivoire, notre procureur général, est un bel homme dont les décisions sont promptes et simples. Sa main aux ongles soignés est très lourde. Il parle haut et les mots vifs lui viennent aisément ; les autres fuient à son approche. Il lui suffit d'arrêter les gens pour se convaincre de leur culpabilité. Le temps de tirer son favori de droite, puis son favori de gauche, et il conclut d'instinct aux peines les plus sévères. A cause de ces dispositions inclémentes, il est très redouté des criminels, et je craindrais plus encore ses rigueurs pour les innocents qui, d'aventure, lui tomberaient entre les mains, car il se croit infaillible. Sa prestance autoritaire gouverne sa conduite, et parce que la nature l'a doué d'une grande taille, d'un long nez, d'une voix forte et d'un aspect militaire, il conduit la justice comme une troupe armée sans souci du dégât, et s'excite à punir pour montrer sa puissance. Dans la magistrature debout il est moins dangereux ; mais il rêve précisément de s'asseoir sur un siège de président à la Cour. Je le soupçonne de compter pour son ambition sur le retentissement de l'affaire Lamadoux.

— La guillotine, m'a-t-il confié, n'est jamais venue à Chambéry.

— En effet : autrefois l'on pendait.

Mais je voyais bien où il voulait en venir. Il ne me l'a pas caché. Il ne sait pas dissimuler. Il a donc répliqué :

— Elle fera le voyage.

Vite j'ai regardé ses mains pensant qu'il allait les frotter contre l'autre. Mais il jouit d'une trop bonne santé pour être cruel, et il ne garde pas rancune aux accusés qu'il a fait condamner. Bien plus, il considère davantage ses triomphes que leurs défaites. Il n'est donc pas incapable de quelque générosité. Il appréhende les acquittements et n'a cure des grâces. Les juges d'instruction qui sont assaillis de doutes et courbent l'échine sous les responsabilités se redressent dès qu'ils l'aperçoivent et trouvent dans sa seule présence un grand réconfort. Volontiers il plaisante leur faiblesse, et les bouscule avec tant de vigueur que sur l'heure ils éprouvent l'envie de rendre coup pour coup aux inculpés. Ceux-ci sortent tout meurtris de ces séances de boxe judiciaire auxquelles ils n'assistent pas.

J'ajoute que son influence est bienfaisante. Partout où il passe les poursuites augmentent et le crime diminue. De zélés subalternes arrêtent à tort et à travers, mais les tribunaux ne les suivent pas dans cette voie. Et

les malfaiteurs effarés se privent de mal faire, par esprit de contradiction. Ainsi la justice trouve son compte à cette répression agressive.

Surabondamment convaincu de la culpabilité des époux Gavot, M. Laverrier-Nivoire devait apporter peu de soin à la confection de l'acte d'accusation. Il n'y a pas manqué. D'ailleurs il attache plus de prix au réquisitoire qu'à cette lecture du greffier. Je fus stupéfait de la légèreté de ce factum qui négligeait de s'appuyer sur le procès de la Source, origine de la haine et de la vengeance de Lamadoux, et je redoutai l'argumentation de Me Berlier sur la disproportion entre cette haine et cette vengeance. Je présentai mes objections au procureur général en ménageant par des flatteries son amour-propre.

— Eh ! me dit-il rondement, ajoutez ce que vous voudrez. Ça n'a pas d'importance.

J'abusai de la permission. L'acte d'accusation est maintenant mon œuvre. Il ne se contente pas d'exposer la nature du crime, le fait et les circonstances qui aggravent la peine. Il énonce les preuves d'une façon sommaire mais si précise qu'il apparaît avec évidence que, non seulement les coupables sont bien les époux Gavot, mais encore ne peuvent être qu'eux.

Maître Berlier, vous aurez de la peine à

vous tirer de là ! C'est contre vous que j'ai travaillé. Je vous devinais en face de moi, et votre présence m'excitait...

Mon congé commence demain, et j'attends mon ami Laniel.

IX

UN LIVRE DE SORCELLERIE

22 juillet 1869.

Rien ne sépare davantage deux amis que des occupations différentes. J'entretiens Laniel de l'affaire Lamadoux, et il me parle des sorciers de la Maurienne. Nous avons cessé de nous comprendre. Il attache à l'ouvrage qu'il prépare une importance excessive et répond au récit de mon crime par des sornettes du passé. Il tombe dans une sorte de monomanie, et il devient impossible de tirer de lui une conversation intéressante. Qu'y a-t-il, par exemple, de plus curieux que cet assassinat d'Apremont et surtout que la suite des inductions auxquelles je me suis livré et qui m'ont conduit à la découverte du coupable? Eh bien, il m'écoute à peine lorsque je consens à recommencer pour lui les opérations successives de mon analyse. Décidément la petite ville a engourdi les facultés de mon ami : il devient ennuyeux.

23 juillet.

Nos rapports sont tendus. N'a-t-il pas eu l'audace de me déclarer, hier soir, que j'étais insupportable avec mon crime?

— On croirait, m'a-t-il dit, qu'il s'agit du premier meurtre.

Mais il est mon hôte. Je connais mon devoir et je me contiens.

24 juillet.

Nous avons enfin trouvé un terrain d'entente. Comme il était accidentellement question de l'affaire Lamadoux, j'énumérais les témoignages et citais en passant le nom du sorcier de Myans. Laniel m'a interrompu aussitôt :

— Le sorcier de Myans? On en parle jusqu'en Maurienne. Je veux le connaître. Présente-moi à lui.

J'objectai les convenances professionnelles qui ne permettent pas à un juge de se commettre avec un témoin.

— Les convenances professionnelles? Au siècle dernier, un membre du Sénat de Savoie qui avait condamné Mandrin à mort, ne craignit pas, quand le grand contrebandier se fut couvert de gloire dans ses expéditions contre les agents du fisc, de le prier à dîner avec nombre de gens de qualité.

Il prit un long détour pour revenir à son sujet :

— Je connais dans la Maurienne trois sorciers authentiques. Je tiens d'eux quelques secrets dont tu pourras profiter.

— Merci.

— Au seizième siècle, la France en comptait plus de trois cent mille, selon la révélation que fit l'un d'eux nommé Trois-Échelles au roi Charles IX.

— Trois cent mille seulement?

— Pas un de moins. En 1602, Boguet, dans son *Discours des sorciers*, assure qu'ils marchent partout par milliers et multiplient à terre comme les chenilles dans nos jardins.

Il me cita divers autres textes non moins convaincants. Mon ami Laniel est, en matière de sorcellerie, tout hérissé d'érudition. Ce goût lui est venu dès qu'il fut nommé juge à Saint-Jean-de-Maurienne. Rien ne l'y préparait, car il était raisonnable, aimait son pot-au-feu et portait des pantoufles dans son intérieur. Mais l'esprit souffle où il veut, et c'est même une preuve de sa puissance. Les premiers temps, le brave garçon marchait avec précaution dans sa nouvelle science, comme une cuisinière dans un laboratoire de chimie. Maintenant il s'est mis à l'aise, fait des cabrioles de gymnaste et ne craint plus de rien casser.

Ainsi la Maurienne l'a-t-elle conquis défi-

nitivement. Cette région, qui est la plus misérable de la Savoie, en est aussi la plus singulière. Toute en montagnes et en rochers, elle ressemble à ces personnes maigres qui montrent, en place d'une chair polie et douce aux yeux, une ossature pointue et menaçante. Mais si la beauté se retire d'un corps dévasté, elle peut se réfugier dans le feu du regard et dans l'expression ardente du visage. Ainsi, la Maurienne pauvre et pelée, à défaut de coteaux fleuris, de plaines fécondes et d'herbes grasses, ces appas de la terre, garde-t-elle néanmoins un charme mystique. Il lui vient de ses murailles de pierre qui reflètent les soleils couchants et, le soir, paraissent embrasées, de ses pics élevés qui retiennent les nues au passage comme des lances hardies et habituent le voyageur à lever la tête vers les cieux. On la dirait l'œuvre d'un peintre espagnol, ascétique et desséché. Elle est le fond de toile qui convient aux moines de Zurbaran ou de Ribeira.

En les nourrissant mal, elle détache ses habitants des appétits grossiers et charnels, et prédispose ces affamés à chercher dans les chimères un alibi et une espérance. Vivre là est déjà un miracle. Travailler ne sert pas à grand'chose ; si l'on gratte la terre, on trouve le rocher. Comme il est plus commode d'animer ces amas de pierre au moyen de diableries terrifiantes, et de s'abandonner au *sort* que

l'on vous jette comme un caillou ! La Maurienne est donc la terre classique des sorciers. Pas de pâtre qui ne connaisse la stupéfiante vertu des plantes après, toutefois, l'incantation de paroles magiques, et ne soit capable de nuire à distance en combinant des sortilèges avec l'aide du démon. Il faut perpétuellement se méfier : la moindre chaumière abrite un enchanteur, telle vieille femme envoûte comme on photographie, et tel crétin a le mauvais œil.

Ce pays malsain et pittoresque a dévoré mon ami Laniel.

25 juillet.

Chaque matin, Laniel me quitte deux heures pour aller travailler à la bibliothèque de la ville. Il compulse les arrêts du Sénat de Savoie relatifs aux actes de sorcellerie. Il vient à l'instant de rentrer, la figure triomphante. Je ne l'interroge jamais sur ses travaux, pour le punir de son indifférence à l'endroit du crime d'Apremont. Mais il n'en a point souci et prend les devants avec l'avidité de ces gens à table qui se servent tout de suite double part de crainte qu'on oublie de repasser les plats.

— J'ai fait une découverte, m'annonce-t-il avec fracas.

Silence.

Il répète avec plus de force :

— J'ai fait une découverte très importante.

— Mon ami, je ne suis pas sourd.

— Non, mais tu es distrait. C'est la faute de Lamadoux. Ma découverte a trait aux sorciers de Savoie.

— Je l'eusse parié.

— J'ai trouvé le lieu de leurs sabbats. Je ne parle pas des bords du lac d'Annecy ou de la grotte de la Balme, que tous les historiens spéciaux ont déjà mentionnés dans leurs ouvrages. Non, ici près est un endroit sinistre, sauvage et solitaire où se donnaient rendez-vous tous les sorciers de la région. Il en venait de vingt, de trente, de cinquante lieues à la ronde. Car la distance ne les gênait point. Ceux de Valéry se mettaient un balai entre les jambes en guise de cheval. Claude Dupraz dit l'Aveugle, le fait est notoire et vérifié par autorité de justice, possédait une baguette qu'il oignait avec de la graisse d'oie et qui le transportait en deux heures de Chambéry à Paris.

Il débite ces fables comme s'il confessait sa foi. Je continue de me taire, et lui de parler.

— Ces *sabbats*, qu'on appelait alors *synagogues*, étaient l'occasion d'un libertinage effroyable et de crimes dégoûtants.

Il se précipite sur un vieux bouquin qu'il a apporté et me prend à partie :

— Ah ! tu fais le sceptique. Voici le témoignage d'Antoinette Rose, du hameau de Villard, près Annecy, dont le procès fut instruit en l'an 1477 par le dominicain Étienne Hugonod. « Elle confesse — je cite — avoir vu plusieurs fois porter au sabbat des chairs humaines soit d'enfants, tirées du cimetière, chairs qui, apprêtées et mangées par elle et ses complices, avaient été trouvées douces et molles. Elle cite entre autres l'enfant d'un Pierre Millet, enterré le mardi au cimetière de Saint-Jorioz, soustrait le lendemain par Masset-Garin (initiateur de l'accusée), porté par celui-ci au sabbat le jeudi soir et dont les entrailles servirent à composer des poudres pour jeter des maléfices... »

Laniel me jette par-dessus son livre un regard fulgurant :

— Et ce n'étaient pas toujours des enfants morts qu'on apportait au sabbat. Tu trouveras dans l'ouvrage d'un capucin expert en matière de Démonialité, le père Sinistrari d'Ameno, que les sorciers, après une profession solennelle au diable, lui promettaient à des époques déterminées des sacrifices et des offrandes, tels que, chaque mois, le meurtre de quelque enfant, ou un sortilège homicide. Sans la répression de l'Église ils eussent dévasté les familles.

— Ah ! dis-je stupéfait, tu approuves la répression de l'Église?

— Absolument. A l'abri de leurs enchantements, protégés par la peur universelle, ces magiciens commettaient les plus noirs méfaits. Leurs crimes de droit commun étaient innombrables. Ils suffisent, et bien au delà, à justifier leurs condamnations.

Je me mets à rire :

— Je n'en crois pas un mot, et je tiens mon sorcier de Myans pour un brave homme.

— Ne t'y fie pas.

— Son seul crime est d'employer des marmites neuves en terre transparente et d'y préparer des bouillons compliqués pour aider les vaches à vêler. Au moyen âge il eût subi néanmoins le supplice du feu.

— Sans doute. Mais ses marmites et ses bouillons lui servent à d'autres usages moins inoffensifs : sois-en certain, toutes mes études de sorcellerie me le garantissent.

Cette fois j'éclate :

— Gaspard Gruz violateur de sépultures et tueur d'enfants, n'est-ce pas?

— Peut-être bien.

— Et tu désires toujours le connaître?

— Plus que jamais. Un criminel de mes amis m'assurait que la compagnie des honnêtes gens lui était insupportable à cause de l'importance qu'ils attachent à l'argent dans la conversation. « On le vole, me disait-il, et l'on n'en parle plus. » Je m'ennuie souvent dans le monde, et jamais avec mes sorciers.

D'un ton confidentiel il ajoute après cette déclaration de principes :

— Où habite-t-il?

— Aux Abîmes de Myans.

— Aux Abîmes de Myans? C'est proche mon sabbat. Les sabbats, je ne te l'ai pas dit encore, se célébraient au bord d'un étang qu'on appelait le *lac Noir*, au pied du mont Granier.

— Le lac Noir n'est pas comblé.

— Ah ! Nous irons le visiter demain, et au retour tu me déposeras devant la maison de Gaspard Gruz. Ainsi notre journée sera-t-elle consacrée tout entière aux sorciers.

J'ai beau me débattre : Laniel ne veut rien entendre et m'entraîne malgré moi dans sa diablerie.

26 juillet.

Il fait un clair soleil d'été. Nous partons à l'air frais du matin dans une victoria qui nous déposera au village d'Apremont. Une brume bleuâtre baigne le vallon de Challes et le flanc des montagnes voisines dont la ligne de faîte se découpe au contraire nettement sur l'horizon. Au loin, devant nous, la neige des grandes Alpes se distingue à peine du ciel pâle.

Nous nous rapprochons du Granier. Nous entrons dans cette région douloureuse des

abîmes, affligeante comme le spectacle d'une lèpre. Laniel est pris, ainsi que je le fus, par la poésie tragique de ces lieux. Je le vois s'étonner de ces amas de rochers, de ces excroissances de terre qui boursouflent les champs et les vignes, et je lui raconte à mon tour l'éboulement.

Il se laisse docilement conduire à la maison du crime. Cette solitude l'impressionne. Je puis impunément entasser les récits, et je ne lui épargne ni Jacques de Montmayeur ni la légende de Myans. Excités par ces paysages romantiques, nous partons pour le *lac Noir*, qui est pour ainsi dire encastré dans le flanc du mont Granier.

Après les hameaux de Pierregrosse et de Lachat, nous nous engageons dans un chemin pierreux qui grimpe à travers des monticules sans nombre, dômes de gazon où se fixèrent dans toutes les postures des quartiers de rocs. De plus en plus le paysage que nous découvrons devient sauvage et singulier. Seuls, de misérables arpents de vigne à demi desséchés attestent l'industrie des hommes. Nous avançons vers le col du Frêne qui, s'appuyant d'un côté à la muraille du Granier, décrit une grande courbe allongée et régulière. Nous cherchons le lac invisible dans les accidents de terrain que sans cesse nous oppose cette nature tourmentée. Il n'y a plus ni chemins ni cultures. Nous foulons, maintenant, tantôt

un champ de cailloux, et tantôt une herbe maigre qu'envahissent les ronces et que broute un petit troupeau de chèvres et de moutons conduits par un marmot apparemment sourd-muet. Nous commencions à nous inquiéter de la direction quand nous atteignons brusquement notre but après une montée un peu plus rapide.

Les roseaux de ses rives dissimulent presque le lac Noir. Nous le contournons et d'un rocher qui le domine nous le distinguons mieux, profond comme un puits et rond comme un œil. De là notre vue s'étend au loin, par-dessus le dernier pli de sol qui protège la mare sacrée de Laniel et paraît s'avancer comme un haut promontoire sur la vallée. Au fond de cette vallée coule l'Isère, semblable, dans son cours droit que le soleil inonde, à quelque route blanche sans contours. En face de nous les montagnes s'accumulent, chevauchent les unes sur les autres : c'est le Nivolet d'une structure carrée, Margéria qui, plus élevé, reproduit sa figure, Galope en forme de cône, et la Roche-du-Guet, et les grandes Alpes dont la neige resplendit.

Je les énumère à Laniel qui les regarde à peine et bientôt leur tourne le dos. Il me désigne de sa canne l'énorme Granier qui nous abrite et nous écrase, et se peut comparer au lion qui se dresse. Les sapins qui sont

à quelques pas de nous commencent à composer sa crinière.

— Je préfère ce spectacle, me crie-t-il.

Tout à coup nous entendons de formidables détonations que les rochers répercutent. Ce sont comme des décharges d'artillerie. Laniel effaré me regarde. On m'avait prévenu de ce phénomène.

— C'est la montagne qui se désagrège. Des pierres se détachent d'elle périodiquement. Un nouvel éboulement n'est pas impossible.

Mais il réclame une explication plus mystique.

— Le lac Noir fut de tout temps un lieu de sortilèges.

Nous nous approchons de la rive que garnissent de chétifs buissons. Un églantier a fleuri tout au bord et son reflet dans l'eau sombre fait une frêle tache de lumière. Par intervalles, le jeu d'une tanche qui vient respirer à la surface produit un cercle qui s'élargit et de sa courbe tremblante anime un instant ce lac mort.

Le troupeau qui paissait a disparu. La solitude nous entoure, et une solitude capable d'émouvoir. A nos pieds, au loin, le val sourit, mais ce coin de paysage désert est amer aux yeux comme une boisson trop forte l'est aux lèvres.

Pour chasser le silence, j'imite le docteur Chenavaz aux discours abondants :

— Comme autrefois Sodome et Gomorrhe, la ville de Saint-André qui fut détruite, et qui occupait l'emplacement du lac des Marches que tu aperçois là-bas dans la plaine, était célèbre par l'éclat de ses vices. Sa ruine fut un châtiment.

Dans cette nature maudite Laniel ne se tient pas de joie :

— Parfait ! parfait ! me hurle-t-il dans la figure.

— Eh ! quoi donc !

— Tout s'explique. Les démons que la destruction de Saint-André mit en disponibilité demeurent inoccupés sur ces bords. En ce moment ils nous environnent.

Machinalement je regarde à droite et à gauche. Imperturbable, Laniel continue :

— N'es-tu pas assailli de pensées mauvaises? Pour ma part, je le suis.

Il brandit sa canne avec véhémence :

— Volontiers je serais homicide.

Je le prie de résister à la tentation.

— Ce serait l'impunité, murmure-t-il avec regret. Nul ne chercherait ici le cadavre.

Et, revenant à son idée première, il ajoute :

— Dès lors il est naturel que nos sorciers de Savoie aient choisi ces rivages sauvages pour leurs sabbats. Ils y trouvaient autant de diables qu'ils en pouvaient désirer.

Il ouvre aussitôt un vieux livre (il en a toujours deux ou trois dans ses poches), lit

un passage, s'oriente, désigne du doigt un groupe de sapins, puis un rocher sur lequel il va s'asseoir, et conclut avec satisfaction :

— Je ne me suis pas trompé. Cette description (il frappe sur le bouquin) qui date du quinzième siècle est exacte.

Il m'en donne lecture et, tournant les feuillets, me pourvoit de renseignements précis et répugnants sur les sabbats. Dans ce décor sinistre, qui ressemble à quelque cercle de l'*Enfer* de Dante, et que borne la grande muraille du Granier haute de deux mille pieds, au bord de cette eau morte que la montagne cache au soleil une partie du jour, l'évocation des crimes hideux qui se perpétraient ici même, violations des morts, meurtres d'enfants, profanations d'hosties, revêt un caractère impressionnant. Je ne puis plus arrêter Laniel qui continue sur son rocher à déclamer ces récits d'épouvante, et la paroi voisine alourdit les sonorités de sa voix. A bout de souffle il se tait enfin, mais son geste semble remuer encore cette fange du passé. Il m'a presque rempli de terreur, ce qui lui communique une joie enfantine. Il consent avec peine à regagner des lieux plus hospitaliers et, pour se consoler de quitter le lac Noir, il m'adjure de le conduire chez Gaspard Gruz, sorcier de profession. Nous redescendons vers les Abîmes. Nous apercevons à nos pieds le sanctuaire de Myans que surmonte une vierge

dorée et plus loin, sur le coteau qui nous fait face, la tour de Saint-Anthelme.

— L'Église fut sage, dit Laniel, d'exorciser cette terre envahie par les démons.

A force d'étudier les procès de sorcellerie il croit au diable, et je le soupçonne d'être revenu à Dieu par ce chemin détourné.

Je ne sais pas exactement où demeure Gaspard Gruz. Nous nous renseignons de vigne en vigne auprès des paysans qui travaillent. Ainsi nous parvenons au bord du petit lac des Marches, formé lui aussi par l'éboulement du Granier et que borde un rideau de peupliers clairsemés. Au fond de ses eaux, les cloches de Saint-André retentissent encore, dit-on, à la Toussaint.

— C'est là, nous montre un pâtre qui a quitté ses chèvres pour nous conduire.

Son doigt nous indique une masure qui domine le lac et commande la vallée. Je me souviens qu'on m'avait parlé d'un poste de vigie.

— Ah! fait Laniel. Il a bien choisi sa tanière.

De la rive nous remontons à cette habitation rongée par le temps dont les pierres descellées semblent ne tenir plus que par une vieille habitude. Des racines tordues de buis se lèvent de la pente, et ces misérables tronçons dont les gestes contournés nous menacent ont l'aspect de mendiants aux mem-

bres mutilés qui réclament l'aumône avec insolence. Derrière la maison se dressent de petits tertres que surmontent des croix : les éboulis de la montagne ont formé ces monticules dont l'alignement presque régulier rappelle celui des tombes. Ainsi l'on dirait quelque prodigieux cimetière. Le silence habite ces lieux funèbres. En vain nous cherchons un vestige de vie humaine. Le pâtre qui nous a dirigés a disparu à la recherche de son troupeau invisible. Aucun ouvrier n'attache le bois libre et hardi des vignes dont les branches poussent à l'aventure. Aucun oiseau ne passe au-dessus de l'eau noire de ce lac sans poissons. Et la maison de Gaspard Gruz paraît inhabitée.

Comme Laniel heurte l'huis, je lui dis adieu. Il me rejoindra tout à l'heure au village de Myans où je vais commander notre déjeuner. Éloigné de quelques pas déjà, voici que j'entends la porte s'ouvrir. Je me retourne et je vois sur le seuil une vieille femme, grande et sèche, dont les cheveux blancs tombent dépeignés sur les épaules, et qui est vêtue d'une robe de chambre rouge et noire. Cette apparition me surprend. On m'avait dit que Gaspard Gruz vivait toujours seul. Quelle ancêtre a-t-il recueillie?

Une heure plus tard, Laniel vient me retrouver à l'auberge de Myans où nos deux couverts sont mis. Je remarque sa mine dé-

confite qui se rassérène pourtant quand la servante dépose sur notre table une omelette baveuse où j'ai fait introduire des chanterelles fraîches qu'on aperçoit par côtés. Autour de nous, une rangée de saints, pendus aux murs, nous considèrent avec indulgence, car le pays est pieux et notre hôtellerie est placée sous le vocable de saint Anthelme.

A demi rassasié, mon ami consent à parler :

— Je n'ai pas vu le sorcier, et une vieille femme m'a roulé.

Pour obtenir une explication, il me faut attendre assez longtemps. Laniel s'étant servi une seconde fois, j'interroge :

— La femme à la robe de chambre?

— Oui. Quelle loque sordide et sale ! Elle a dû l'acheter de quelque bohémienne qui s'en servait pour impressionner le client, lui prédire l'avenir et lui tirer les cartes.

— Est-ce la femme de Gaspard Gruz?

— Non, c'est sa mère à ce qu'on m'a dit. Elle est venue de la Maurienne, il y a peu de temps ; elle ne parle à personne.

— Elle t'a parlé?

— Non sans peine. Elle voulait me jeter à la porte. J'ai payé mon entrée.

Il fouille ses poches, assez semblables à un bazar, en extrait divers volumes, et, après les avoir triés, met à part un livre usé qu'il se hâte de recouvrir avec un journal :

— J'ai aussi payé ce livre, et fort cher.

Du bout du doigt, j'entr'ouvre le bouquin.

— Il faudrait des pincettes, dis-je, pour le feuilleter.

C'est un livre de magie qui date du dix-septième siècle. Laniel m'explique qu'il est introuvable et mentionné dans les derniers procès de sorcellerie comme l'ouvrage le plus dangereux et le plus directement inspiré par Satan (*sic*).

— Il sert, ajoute-t-il, aux incantations de Gaspard Gruz. La vieille ne voulait pas me le céder. Je montrai un louis. Ses yeux brillaient dans sa face jaune. Elle a doublé la somme, et exigé que je renonce à voir le sorcier.

Attiré, je lis au hasard :

— *Abstiens-toi des femmes; elles tuent l'esprit et perdent le corps.*

Je commente aussitôt cette banale pensée :

— Eh! eh! Gruz a mal lu son livre. La première femme qu'il introduit sous son toit le trahit, et c'est sa mère...

Après avoir visité Myans, nous rentrons dans l'après-midi à Chambéry.

27 juillet.

Hier soir, Laniel m'a lu, dans le fameux traité de démonialité qu'il vient d'acquérir, l'aventure d'une nonne que poursuivait le diable.

Elle avait installé dans sa cellule, selon les conseils d'un savant théologien que la supérieure avait fait venir tout exprès, un réchaud où bouillait sans cesse une mixture d'eau-de-vie et d'herbes spéciales. La fumigation éloignait, en effet, l'incube qui la tentait. Mais, raconte le bouquin, « si la nonne sort dans le jardin, l'incube lui apparaît à elle seule, il lui arrache des baisers, ce qui fait cruellement souffrir cette honnête pucelle ».

Et le vieil auteur sans vergogne se réjouit de ces souffrances.

Je dois dire que nous fîmes comme le vieil auteur.

28 juillet.

Je n'ai pu dormir cette nuit, et le jour ne vient pas éloigner le cauchemar qui m'agite. Ma certitude de juge s'est écroulée comme ces pans de mur qui, avec toutes les apparences de la solidité, ne résistent pas au premier choc. Et par quel extraordinaire concours de circonstances ai-je ainsi perdu une conviction que je croyais si fortement étayée ! Quel rôle inattendu Laniel et son méchant bouquin de sorcier prétendent-ils jouer brusquement dans le crime d'Apremont ! Car je ne suis plus certain de la culpabilité de Lamadoux. Je me tourne et me retourne dans le doute comme un fauve dans sa cage. Je pèse mes

preuves, si lourdes hier encore, dans une nouvelle balance, et je vois leur plateau léger qui monte, qui monte plus haut à chaque heure.

Oui, je sais bien, j'ai conduit l'instruction avec conscience. Aujourd'hui je suis dessaisi. Il appartient à d'autres juges de statuer sur l'innocence ou la culpabilité des époux Gavot. A chacun sa responsabilité. Et d'ailleurs ai-je un témoin nouveau à faire entendre? suis-je le maître de la vérité?... Ah! que ces sophismes cessent de m'offrir enfin leurs vaines tentations! C'est moi qui ai désigné Lamadoux et sa femme à la vindicte publique; c'est moi qui ai, avec quel orgueil! échafaudé contre eux un système de présomptions et de preuves que j'estimais décisives, et comme pour marquer mieux l'importance de mon intervention, c'est moi-même qui ai rédigé l'acte d'accusation, résumé trop habile des charges que j'ai accumulées contre les inculpés. Les débats de la cour d'assises seront dirigés par mon instruction : le président, le procureur général, l'avocat ne sortiront pas, ne peuvent pas sortir du chemin que j'ai tracé, et ce chemin, je vois trop nettement où il conduit. Vais-je assister, désarmé, impuissant, muet, au dénouement de cette tragédie dont je suis l'auteur? Il faut que je parle. Je parlerai. Mais à qui? mais de quel droit? mais avec quelles preuves?...

Comme j'allais me coucher hier soir, j'eus la curiosité de demander à Laniel le petit livre qui nous avait amusés la veille. Il me le prêta complaisamment, non sans m'avertir que je serais déçu dans ma curiosité, cet ouvrage étant dénué d'intérêt. Quelle ironie revêtent maintenant ces propos qu'il prononça innocemment !

J'allumai la petite lampe qui sert à mes veilles, je me mis au lit et je commençai de lire.

Je parcourus assez rapidement divers chapitres dont la démence inconnue me divertit : *Qu'est-ce que Magie et Sortilège, et de leurs bénéfices; — Sur la corporéité des Démons, et leurs genres ignés, aqueux, aériens, flegmatiques, terrestres, souterrains, ennemis du jour; — Sur les thalismans, pierres, poudre de sympathie, formation par l'astre, influence de la constellation*, etc.

C'est dans ces dispositions folâtres que je parvins au chapitre intitulé : *Si les sorciers peuvent devenir invisibles.* Après nombre de phrases embarrassées, contournées, alambiquées, tortillées, comme c'est la mode dans tous les ouvrages de sorcellerie, je tombai sur cet avis d'une précision terrible qui me laissa quelques secondes à demi mort et la chair pantelante :

— *Si tu veux devenir invisible, ayant fait profession solennelle et invoqué le roy de la*

terre et de l'enfer, mange le cœur d'un enfant arraché du sein de sa mère...

Je ne pus en lire davantage. Aussitôt je jetai le livre avec dégoût, et je demeurai dans mon lit, tremblant comme une feuille que le vent secoue. Je sentais le poids d'un malheur sans pouvoir en prendre une connaissance précise, et cette diminution d'intelligence me procurait un cruel malaise. Enfin je repris mes sens et je vis mieux l'étendue de mon désastre. Je rapprochai incontinent ce conseil maudit du crime d'Apremont et de ces trois dépositions singulières que j'avais prises pour de vains bavardages de femmes enceintes et que dans ma logique orgueilleuse j'écartais du débat. Je refis le raisonnement de Me Berlier qui me parut tout à coup irréfutable. Mélanie Fraizier, disait l'avocat, a été assassinée par un fou, et ce fou depuis quelques mois vivait dans l'étrange aversion des grossesses : trois témoignages en font foi, et la malheureuse, loin d'avoir succombé à une vengeance personnelle, est la victime d'une haine collective. Il manque à Me Berlier l'explication de cette folie, et il lui manque le nom de l'assassin. Je lui apporte l'un et l'autre. Le crime d'Apremont est un crime de sorcellerie, et son auteur est Gaspard Gruz de Myans.

Il m'avait fallu des jours et des jours pour édifier mon accusation contre les époux Ga-

vot. J'étais fier de ma découverte, et je voyais mes inculpés si bien enfermés et verrouillés dans mon instruction que rien au monde ne les délivrerait. Ils étaient les coupables : mieux encore, ils pouvaient seuls être les coupables. Un livre saugrenu, une lecture de hasard venaient en une seconde de les libérer.

Toute la nuit je méditai sur les circonstances qui modifiaient la face de l'affaire. Je fis comparaître à nouveau, dans le silence et la solitude de ma chambre, les témoins qui m'avaient convaincu du crime de Lamadoux. Je les interrogeai avec avidité. Ils me répétèrent mot pour mot leurs dépositions : je les savais de mémoire, en effet, tant j'avais compulsé le dossier. Mais je ne trouvai plus à leurs accents la même force de persuasion. Et je les jetai à la porte avec des injures.

Je vis poindre le jour avant que le sommeil fût descendu sur mes yeux. Je me levai pour ramasser le livre, et je relus à la lumière du soleil ce que j'avais déjà lu à la clarté de ma lampe. Dans mon désarroi j'espérais que le fatal passage aurait changé. Ses lettres frappèrent mon regard dans le même ordre. Je dus comprendre que la nuit ne m'avait point apporté de songes.

Il est temps d'agir, puisque je me suis trompé. Aujourd'hui même je veux réparer mon erreur.

Même jour, onze heures du matin.

Je reviens du Palais de justice. Le procureur général était absent, et ne doit rentrer que dans la soirée. Je me suis réjoui de ce retard, car, dans le parcours, de nouvelles pensées se sont offertes à ma réflexion.

Suis-je assuré de la culpabilité de Gaspard Gruz? Suis-je certain de l'innocence de Lamadoux? Moins lucide la nuit que le jour, ma raison n'a-t-elle pas opéré un rapprochement trop rapide entre des témoignages qu'une coïncidence peut expliquer? Parce que ce livre se trouve entre les mains du sorcier, ai-je le droit de conclure qu'il en a appliqué les préceptes en assassinant la femme Fraizier?... Et voici qu'en relisant mes notes d'instruction, la chose me paraît impossible à admettre. Si pourtant je ne m'étais pas trompé dans mon accusation?

Tout d'abord il y a l'interrogatoire de Claude Fraizier. A cette question :

— Où étiez-vous l'après-midi du crime?

Il a répondu :

— Je travaillais à ma vigne des Marches. *Gaspard Gruz piochait la sienne qui est à côté.*

Cette parole du mari de la victime ne suffit-elle pas à mettre Gaspard Gruz hors de cause?

Enfin Étienne Perraz, des Marches, a reconnu Lamadoux qui sortait de la maison du meurtre, et l'on a retrouvé chez celui-ci l'arme dont s'était servi l'assassin.

Que répondre à ces preuves? Allons, cette nuit j'ai été la victime de mon imagination. Laniel m'a farci la tête de ses billevesées. J'ai cru possible, en notre temps qui renverse les idoles et n'en élève point, un de ces crimes de sorcellerie qui ensanglantèrent le moyen âge. J'ai exagéré jusqu'à l'invraisemblable la crédulité et la superstition de nos campagnes. Au contraire, la vengeance de Lamadoux, pour terrible et barbare qu'elle soit, s'explique par la brutalité des mœurs paysannes, par le sentiment démesuré du droit dont l'histoire de Savoie nous donne des exemples, par le ressentiment qu'engendre la ruine dans une âme envieuse et violente.

— Vous êtes bien scrupuleux pour un juge d'instruction, me disait un jour notre procureur général.

Scrupuleux ou non, je veux voir clair dans cette affaire. Je tenterai cet après-midi une démarche qui me rendra la paix. J'irai au Seulet et j'interrogerai Claude Fraizier. Oui ou non, Gruz a-t-il travaillé à sa vigne pendant tout l'après-midi du crime? Si elle est exactement conforme à sa déposition, sa réponse écartera définitivement mes soupçons nouveaux.

Même jour, le soir.

Je reviens d'Apremont. Ma démarche ne fut pas inutile, bien qu'elle aboutisse à un résultat imprévu.

— Rappelez bien vos souvenirs, ai-je dit à Claude Fraizier. Le jour du crime vous piochez votre vigne des Marches. Gaspard Gruz laboure la sienne. Vous le connaissez, vous lui adressez la parole, il vous répond. Est-il demeuré tout l'après-midi auprès de vous, ou bien vous a-t-il quitté pendant une heure, pendant deux heures, pendant un temps plus ou moins long?

Le paysan réfléchit. Sa figure rougit, son cou se gonfle, signe d'un travail intérieur. Je guette le mot qui va sortir de son gosier. Et il me répond simplement :

— Monsieur le juge, pourquoi me demandez-vous ça?

Je lui explique que c'est nécessaire à mon instruction. Or, mon instruction est close dès longtemps. Alors il reprend, non sans sagesse :

— Vous comprenez, monsieur le juge, je ne savais pas qu'il se passerait quelque chose ce jour-là. Je n'ai pas surveillé ma conduite.

Désappointé, je murmure :

— Ah ! vous ne pouvez pas me répondre.

Et Fraizier continue posément :

— Gruz enfonçait sa pioche en terre quand je suis arrivé. J'ai fait : « Quel coup ! » Et il a ri. Quand je suis parti, il était là, mais il ne m'a pas dit bonsoir comme à l'accoutumée. Nous avons travaillé chacun pour soi. Dame ! il n'est pas bavard... Attendez... Dans l'après-midi, peut-être bien qu'il était là, mais je n'ai vu personne. Je ne suis pas *regardant*.

— Bien. Quelle distance sépare votre vigne de votre maison?

— Pour monter, il faut une demi-heure. Pour descendre, vingt minutes.

— Je vous remercie, Claude.

Je me dispose à prendre congé. Méfiant, le paysan me retient. Il a flairé quelque chose de compromettant pour son ami Gruz, et il désire le réhabiliter :

— Le sorcier, monsieur le juge, nous a donné un bon coup de main. C'est lui qui m'a dit un jour : « Fraizier, *ils* ont mal cherché dans la maison de Lamadoux. A ta place, je réclamerais une descente. On trouverait peut-être quelque chose, eh ! eh ! » Vous comprenez, c'est un sorcier. Il voit à distance, et il connaît l'avenir. Alors on a trouvé le couteau.

Ainsi nous avons opéré la seconde perquisition à l'instigation de Gaspard Gruz.

Les trois barrières qui protégeaient la culpabilité de Lamadoux s'écroulent à la fois :

1° Il n'est pas certain que le sorcier ait passé tout l'après-midi du crime dans sa vigne des Marches. Plus d'alibi.

2° Étienne Perraz, qui a vu sortir l'assassin de la maison Fraizier, a pu confondre Gavot et Gruz qui ont même taille et portent tous deux la barbe.

3° Enfin, ce qui est plus grave, une première perquisition opérée dans l'immeuble de Gavot n'a produit aucun résultat. Or la seconde, qui a amené la découverte de l'instrument du crime, a été provoquée par Claude Fraizier, lequel était poussé par Gruz. Ce dernier avait pu dans l'intervalle profiter de l'absence des époux Gavot pour cacher son arme dans l'écurie où nous l'avons trouvée.

Demain matin j'éclairerai le procureur général. Il faut obtenir le renvoi de l'affaire à une autre session, la réouverture de l'instruction et l'arrestation de Gaspard Gruz. Il n'y a pas de temps à perdre.

X

VISITES AUX MAGISTRATS

29 juillet.

Une journée perdue en vaines démarches, et la session des assises s'ouvre dans cinq jours. Il est encore d'honnêtes gens assez naïfs pour s'imaginer que rien n'est plus simple que de faire relaxer un innocent. Je ne leur souhaite pas de tomber sous la main de notre procureur général. Et ce Code d'instruction crimienlle qui a tout prévu pour les poursuites, qui énumère complaisamment les mandats d'amener, de comparution, de dépôt et d'arrêt, et qui ne permet pas avant les débats la substitution du coupable au prévenu faussement accusé !

Ce matin je me rends au parquet général, je demande à l'huissier de service :

— M. Laverrier-Nivoire est là?

— Oui, monsieur le juge.

Et le malheureux subalterne lève les bras en l'air avec désespoir. Je suis renseigné : *il* est de méchante humeur. Comme je vais

frapper à sa porte, j'entends des éclats de voix, et peu après je vois sortir dans l'état d'un chien fouetté un jeune substitut de mes amis.

— Qu'allez-vous faire dans cette galère? me dit-il en riant. Le patron revient d'Aix-les-Bains. Il a joué toute la soirée et il a perdu. Il est furieux. Fuyez et venez avec moi prendre l'apéritif.

— Impossible. Affaire urgente.

— Alors je vous plains.

Et il s'éloigne en fredonnant un air d'opérette. Il est inconscient mais craintif et a dû subir l'algarade sans broncher.

Je prends mon courage à deux mains, et je me décide à entrer dans le cabinet du procureur général. Je dois ressembler à quelque dompteur novice qui pousse en frémissant la porte des cages réservées aux fauves.

— Ah ! c'est vous, crie M. Laverrier-Nivoire.

Il est debout en face de moi, et me regarde du haut de sa tête dont la mienne est loin d'atteindre l'altitude. Je remarque aussitôt ses yeux pochés au beurre noir et ses joues congestionnées. Mais à ma grande surprise il m'accueille avec sympathie. Et cette sympathie dont il me donne bientôt le secret me navre plus que sa colère.

— Nous passons le 4 août, mon cher juge. J'occuperai en personne le siège du ministère public. Ah ! c'est une belle affaire. Votre acte d'accusation est un chef-d'œuvre. La salle

des assises sera bondée. J'ai fait réserver des cartes pour les femmes des fonctionnaires et aussi pour ces dames de la société.

Il tire ses favoris avec satisfaction, et se promène pour se donner de l'air, car il fait chaud et, quand on a mal dormi, on est plus sensible à la température. Je considère avec mélancolie son grand corps agité, tandis qu'il jouit de ses illusions. Avant que j'aie pu placer un mot, il reprend avec fracas :

— Mon réquisitoire est prêt. Votre instruction est si complète que les débats n'y changeront rien. Avec des juges aussi prudents que vous, mon cher ami, pas de surprise à craindre. Nous avons eu beaucoup d'acquittements à la dernière session. Il faut que ce scandale finisse

Je commence vaillamment :

— Monsieur le Procureur général...

Mais il ouvre un tiroir et brandit comme un sabre une liasse de papiers :

— Tenez, voici mon réquisitoire. J'espère bien, cette fois, qu'il déterminera nos pusillanimes jurés à prononcer la peine de mort. Sans quoi, ce serait à décourager toutes les bonnes volontés. Eh ! eh ! ma péroraison ne manque pas d'éloquence. J'en suis fort satisfait. Voulez-vous que je vous en donne lecture?

Sous le coup de cette menace je me redresse, anxieux et pâle.

— Je vous remercie, mais...

Il a compris mon refus et distingue enfin ma figure bouleversée.

— Au fait, vous avez quelque chose à me demander?

— Précisément.

— Je suis à votre disposition.

Il me désigne un siège et s'assied le premier. Cependant il m'honore encore d'une bienveillance amoindrie. Il ne se doute point de la mission pénible que j'accomplis.

Commencer est toujours difficile, et notre conversation préliminaire fut peu engageante. Je pousse un grand soupir et je débute sans hardiessse :

— Justement il s'agit, monsieur le Procureur général, de l'affaire Lamadoux.

— Vous m'apportez une preuve nouvelle? Je vous préviens que c'est inutile.

Je savais bien qu'il ne serait pas commode à détromper, mais il dépasse mes prévisions. Le voilà qui regarde sa montre. Hâtons-nous d'être brave.

— Je vous apporte, au contraire, la preuve de l'innocence de l'accusé.

Déjà il est debout. Son grand nez courroucé s'enfle comme une voile, et ses yeux battus lancent le feu.

— Que signifie ceci, monsieur? vocifère-t-il en me toisant avec insolence.

Mais le pavé est lancé. Je suis tranquille et je reprends froidement :

— Je ne vous demande que cinq minutes d'attention pour vous convaincre.

Il arpente la pièce avec fureur, et chaque fois qu'il passe devant moi il s'arrête, les bras croisés, pour me défier :

— Avez-vous réfléchi, monsieur, au discrédit que vous allez jeter à pleines mains sur la justice?... Vous compromettez nos fonctions, monsieur, avec vos contradictions insensées... Quand on a des scrupules, monsieur, on n'entre pas dans la magistrature : on se fait cultivateur, maçon, emballeur ou rentier. Ce sont métiers sans conséquence.

De l'accusé il n'est pas question. M. Laverrier-Nivoire professe le fétichisme de la justice humaine. Il admet comme un dogme son infaillibilité. Il ne croit vraiment qu'à la chose jugée. Et il ne s'oublie pas :

— Mais on rira de nous, monsieur. On m'a complimenté en haut lieu de l'arrestation de l'assassin, on m'a félicité de mon acte d'accusation.

Je comprends à ces aveux dénués d'artifice qu'il s'est attribué tout le mérite de mon instruction dans ses rapports sur l'affaire. Il est pris au piège de sa vanité. Mais je n'ai pas le loisir nécessaire à l'ironie. Je voudrais seulement placer en peu de mots ma démonstration et je guette une éclaircie dans cette tempête.

Il s'arrête brusquement et prend un parti. Ce n'est pas celui que j'attendais.

— Je ne puis pas me dédire, affirme-t-il avec énergie. C'est impossible.

Puis, non moins brusquement, — car c'est, au fond, un brave homme, — il pense à l'équité et me demande :

— Examinons vos faits nouveaux.

Il se rassied, et me considère avec commisération tandis que je commence enfin. Je tâche d'être clair et catégorique. J'ai apporté le livre de sorcellerie ; je lis le passage révélateur, je le rapproche des dépositions des femmes Morioz, Donzel et Berger qui furent poursuivies et menacées par l'assassin ; j'indique la ressemblance physique de Gaspard Gruz et de Pierre Gavot qui explique le témoignage d'Étienne Perraz, et je rappelle que la dernière perquisition opérée au domicile de l'accusé — celle qui permit de découvrir l'instrument du crime — fut réclamée par Claude Fraizier sur le conseil du sorcier de Myans.

Chose singulière ! A mesure que je les expose, je sens que mes arguments ratent comme ces pièces de feu d'artifice qui devaient éclairer la nuit et s'éteignent misérablement aussitôt allumées. M. le Procureur général me suit d'un œil railleur, ce qui paralyse mes moyens. J'ai laissé toute mon éloquence à la porte, et je comprends moi-même, au son de ma voix, combien je suis peu persuasif. Je voudrais être bien loin dans la campagne, assis sur la mousse, à l'ombre d'un

châtaignier : là je respirerais, ici j'étouffe. Cependant, je remplis une mission sacrée. Mais je ne connais pas l'ivresse du martyre.

Quand j'ai fini, mon interlocuteur rassuré laisse tomber cette demande, ainsi qu'on lâche une pierre dans un puits perdu :

— C'est tout?

Je suis pris d'angoisse en songeant aux deux prisonniers que je prétends délivrer. Je tente un résumé plus concis et plus net. M. Laverrier-Nivoire, après deux ou trois phrases, m'interrompt d'un geste plein d'autorité :

— Vous n'avez pas d'autres preuves?

— Celles-ci ne suffisent-elles pas?

Il éclate d'un rire sarcastique :

— Vous appelez ça des preuves? Mon ami, je vous croyais plus perspicace et moins ingénu. A quelle époque vivons-nous? Au moyen âge, ou au dix-neuvième siècle? Ah! ah! votre histoire de fœtus qu'on mange pour devenir invisible, je ne connais rien de plus cocasse. Elle divertirait infiniment une salle d'audience.

Et le visage durci tout à coup, il fond sur moi et me crie :

— Je n'ai aucune envie d'être ridicule, monsieur.

Je résiste à l'orage :

— Il faut ignorer les paysans, monsieur le Procureur général, pour écarter d'emblée la

vraisemblance d'un crime de sorcellerie. A la campagne, toutes les superstitions sont croyables, et les contes les plus absurdes sont les mieux accueillis. Les candidats aux élections le savent bien : ils mettent aux enchères la lune et les étoiles, et l'on vote pour le menteur le plus effronté.

Il m'a laissé discourir, car il pensait à autre chose :

— Parlons sérieusement, voulez-vous? C'est un phénomène fréquent chez un juge d'instruction, que douter de la vérité après l'avoir découverte. J'ai passé par cette phase. Elle implique une certaine faiblesse d'esprit dont l'âge et l'habitude vous guériront. Si vous m'apportiez une preuve raisonnable, je m'inclinerais. Car vous n'avez pas le monopole de l'esprit de justice. Gardez vos scrupules pour vous seul : c'est un conseil que je vous donne. Vous êtes dessaisi : la responsabilité des poursuites m'appartient ; j'en porte le poids légèrement, et votre Lamadoux sera condamné...

— Il ne le sera pas, monsieur le Procureur général.

— Il le sera, reprend-il d'un ton sec et rapide, irrité de ma résistance. Et d'ailleurs comment le soustraire aux lois? L'arrêt de la Chambre des mises en accusation le renvoie en Cour d'assises : il y passera.

— Il n'y passera pas, monsieur le Procu-

reur général. Vous demanderez le renvoi à la session de novembre...

— Il y passera, monsieur. Rien au monde ne peut l'empêcher d'y passer. C'est mathématique.

— Mais s'il est innocent...

— Il n'est pas innocent. Le serait-il qu'il y passerait quand même. Article 231 du Code d'instruction criminelle. Dois-je, monsieur, vous apprendre votre métier? Votre ordonnance a été rendue conformément à l'article 133 ; vous êtes dans une impasse. Mais il n'y a pas lieu de vous tourmenter.

Je demeure atterré devant un tel parti pris, et c'est en balbutiant que j'indique la solution à laquelle je m'étais arrêté :

— Vous pourriez abandonner l'accusation, ou tout au moins demander le renvoi de l'affaire. Ainsi nous gagnons trois mois. J'instruis contre Gaspard Gruz dont l'arrestation libère les époux Gavot, puisqu'ils ne peuvent être complices du sorcier.

— Non, non, non. L'affaire est en état ; elle sera jugée. L'arrêt de renvoi me couvre. L'accusé n'est plus dans les délais pour former contre lui une demande en nullité devant la Cour de cassation. Vous êtes désarmé, monsieur. Inclinez-vous. Et d'ailleurs ceci ne vous regarde plus.

— Monsieur le Procureur général, je vous supplie d'examiner plus attentivement mes

raisons. Il faut des motifs bien graves pour que j'entreprenne moi-même de briser mon ouvrage. Je n'agis pas à la légère. J'ai mûrement réfléchi. Je suis absolument convaincu. Le temps passe.

Insolent, il regarde l'heure :

— En effet, il est tard. Je ne partage pas votre conviction nouvelle. Mais vous étiez tout aussi convaincu de la culpabilité de Lamadoux. C'est maladif.

Et d'un ton douceâtre il ajoute :

— Allez, mon ami, prenez de bonnes vacances, et revenez-nous aguerri et prêt à de belles poursuites criminelles.

Je salue, et sur le pas de la porte je me retourne pour dire vaillamment :

— Je dois vous prévenir que j'informerai Monsieur le Premier de ma démarche.

— Informez qui vous voudrez. Je m'en moque.

Il n'a pas prononcé ce dernier mot que je substitue au véritable par respect pour la justice.

Agacé, je me retourne et je menace enfin :

— Et si je lançais contre le vrai coupable un mandat de dépôt?

Il me toise avec plus de mépris encore :

— Vous commettriez, monsieur, un excès de pouvoir. Votre information est close.

C'est vrai. Je connais la loi ; j'ai passé ma nuit à en peser toutes les conséquences. Je n'ai

plus d'autres droits que ceux d'un simple particulier.

A peine suis-je dans l'antichambre qu'un coup de timbre retentit, suivi d'un autre, et puis d'un troisième. Le garçon de bureau se précipite, effaré ; et, tandis que je m'éloigne, j'entends rugir le Procureur général comme un lion qu'on a voulu priver de sa proie.

J'étais venu au Palais la joie sur le visage : car je pensais réparer une erreur mortelle. Je m'en retourne la tête basse, cherchant par quel moyen je parviendrai à sauver l'innocence. Et par instants, je doute moi-même de cette innocence : tel est l'effet du refus brutal que j'ai essuyé. L'atmosphère de sorcellerie où je vis depuis l'arrivée de Laniel me serait-elle montée au cerveau? Comment faire admettre la vraisemblance d'un crime aussi singulier?...

Laniel me voit rentrer la mine déconfite et la parole amère. Il s'emploie de son mieux à me réconforter. Soit que le sentiment de la justice exalte sa nature distraite et indolente, soit qu'une telle aventure de sorcellerie caresse sa plus chère passion, il est mon auxiliaire dévoué depuis qu'il a reçu mes confidences. Nous tenons conseil ensemble, et sans cesse il ranime mon courage défaillant. Il est plus affirmatif que moi-même sur la culpabilité de Gaspard Gruz. Si je n'y pre-

nais garde, il s'emparerait même du crime d'Apremont pour en faire sa chose, et je me vois obligé parfois de lui rappeler mon rôle dans cette affaire, car il est tenté de se l'approprier, à la façon de ces voyageurs qui ne supportent pas qu'un autre parle devant eux des pays dont ils reviennent.

Je lui raconte mon entrevue lamentable avec le Procureur général. A ma grande surprise, il se frappe les cuisses alternativement et rapidement, et le rire fend sa bouche jusqu'aux oreilles. Vexé, je lui fais observer que le sujet est plus tragique que comique, et je lui donne à entendre que j'estime son vacarme indécent. Il se calme enfin, et c'est pour me poser cette question :

— Qui donc a prétendu qu'erreur n'est pas crime? Sans doute un imbécile.

Et il développe son paradoxe :

— Il n'est pas de crime pire, aux yeux des grands personnages comme au regard de la foule. Se déjuger, c'est compromettre sa réputation. Notre pauvre Procureur général est encore assez intelligent pour le comprendre. Il requiert contre Lamadoux ; il faut que Lamadoux soit coupable.

J'allègue la bonne foi.

— Sans doute. L'aveuglement est toujours de bonne foi. Or nous n'y sommes pas étrangers. Nous laissons trop souvent nos habi-

tudes d'esprit, et non pas notre raison diriger notre jugement.

Mais lui-même, n'est-il pas aveuglé par toute sa diablerie, et n'est-ce point son procès qu'il entreprend sans le savoir? Les criminels ne pensent jamais aux juges : sans quoi ils avoueraient, par pitié.

Mon insuccès de la matinée nous oblige à dresser un nouveau plan de campagne. Une visite au président de la Cour s'impose. Il est mon chef hiérarchique ; il doit être informé des graves événements qui se passent.

— Je n'ai pas confiance, me dit Laniel, tandis que je revêts ma redingote de cérémonie.

Je réponds sans hésiter :

— Moi non plus.

Nous connaissons tous deux monsieur le Premier.

On raconte sur M. Favon, premier président de la Cour d'appel de Chambéry, une anecdote qui pourrait bien être authentique.

Un jour qu'il devait siéger, il interroge le greffier avant d'entrer en séance :

— Nous reste-t-il à rendre quelque arrêt?

— Oui, monsieur le Président, dans l'affaire Dupont contre Durand.

— Dupont contre Durand? reprend le Premier qui fouille vainement sa mémoire. Dupont contre Durand? répète-t-il en se tournant vers les conseillers qui siégeaient

avec lui et ne se souviennent pas davantage.

Silence. La cour fait son entrée solennelle. On s'assied, et de sa voix autoritaire et aiguë M. Favon prononce :

— Affaire Dupont contre Durand : la Cour, adoptant les motifs des premiers juges, confirme, etc...

Une autre fois, dans une affaire de liquidation très compliquée, il jeta cette observation :

— Si vous croyez que la Cour va s'amuser à étudier les comptes des parties !

Il a sa petite légende. On lui prête des mots dont il pourrait se passer, car il est assez riche. Ce qui le caractérise le mieux, c'est une horreur sacrée du travail. Comme le juge Brid'oye, lequel sentenciait les procès au sort des dés, il estime que la magistrature, contrairement à l'opinion commune, n'a nullement pour fonction de rendre la justice, mais de terminer par des jugements les différends qui divisent les hommes, et il distribue ses arrêts à la volée pour ramener la paix entre les plaideurs récalcitrants. Une grande facilité à saisir les circonstances de fait et les questions de droit atténue dans une certaine mesure le dommage des foudroyants moulinets qu'il exécute avec le Code comme avec un bâton.

Il s'entend parfaitement avec notre Pro-

cureur général. Entre eux deux la justice court la poste. Il n'y a pas d'affaires en souffrance ; il n'y a plus que des plaideurs en cet état. Mais, comme l'assure un vieil avoué dont les notes de frais sont passées en proverbe, quand on est assez fou pour ester en justice, on mérite la déconfiture.

Ainsi j'augure peu de bien de ma démarche.

Le valet de chambre m'introduit dans le cabinet de travail. C'est une pièce élégante aux meubles modernes, ornée de tableaux et d'objets d'art, mais totalement dépourvue de dossiers et de livres. Me Laîné, avoué à la Cour, s'y trouve déjà avec un jeune avocat du barreau d'Albertville qui doit prendre la parole demain et fait sa visite officielle.

— Jeune homme, soyez bref, conseille bonnement à celui-ci M. Favon. C'est tout l'art de l'orateur.

Il prêche pour sa paroisse, car il est toujours pressé. Grand et gros, mais leste et droit, il semble nous dire de ses yeux vifs : « Dépêchez-vous ! dépêchez-vous ! »

L'avoué lui réserve une douche froide. D'une voix qui traîne, il l'entretient d'une affaire colossale qui est inscrite au rôle, et doit venir très prochainement.

— Elle ne tiendra pas moins de trois audiences, affirme-t-il.

— Trois audiences ! fait le Président qui

bondit. Je vous remercie de m'en informer. Je m'absenterai.

Sur cette déclaration, ces messieurs se retirent et me laissent en tête-à-tête avec le premier magistrat du ressort.

Je recommence mon plaidoyer avec plus de conviction et de chaleur, non sans remarquer les signes d'impatience qu'il provoque, hochements de tête, tapotements fébriles de la main, mouvements saccadés du pied. Mais j'irai jusqu'au bout, quand je devrais exciter la fureur des grands chefs.

— Eh bien ! mon ami, dit le Président lorsque j'ai terminé, que voulez-vous que j'y fasse?

Et il rit, me montrant la double rangée de ses dents qu'il a fort soignées. Il se lève. Va-t-il se laver les mains? C'est un geste historique. Non, il revient à moi, paisible et paternel :

— Cette affaire, d'ailleurs extravagante, ne me regarde pas. Je ne veux pas empiéter sur vos droits, mon cher juge. A chacun sa responsabilité. Il vous appartient de prendre en cette occasion telle initiative que vous estimerez convenable.

La simplicité avec quoi il se débarrasse de tout souci me déconcerte, je l'avoue. J'objecte respectueusement que je suis dessaisi, et que je viens précisément demander conseil.

— Agissez à votre gré.

— Je n'ai plus aucun mandat pour agir. Les délais pour demander la nullité de l'arrêt de renvoi aux assises sont expirés. Et monsieur le Procureur général se refuse à demander lui-même le renvoi à la session de novembre.

— Ah ! par exemple, il a mille fois raison. Tout le monde se plaint déjà des lenteurs de la justice.

— Mais enfin Lamadoux est innocent.

— S'il l'est, le jury l'acquittera.

— Nous n'en savons rien.

— Mais si ! Mais si ! Il acquitte même les coupables. Ne vous tourmentez pas.

— L'assassin est en liberté.

— On l'arrêtera après.

— Et s'il s'enfuit?

— On le rattrapera.

— Je délivrerai contre Gaspard Gruz un mandat d'amener et même un mandat de dépôt.

— Comme il vous plaira.

— Mais ce serait un excès de pouvoir.

— Évidemment.

— Le Procureur général requerra communication de la procédure et s'opposera à l'arrestation du sorcier.

— N'en doutez pas.

— C'est bien, monsieur le Président, je vous remercie. Je remplirai mon devoir. Il y va de deux vies humaines.

— Il y va surtout de votre carrière. Ne l'oubliez pas. Adieu, mon ami...

Dans la rue, mes premières pensées sont toutes de colère et de haine : « Voilà donc ces princes de la magistrature, qui disposent des biens, de la liberté, de l'honneur des citoyens ! On les croit occupés à protéger la société et à assurer la justice : ils ne songent, les uns qu'à leur ambition, et les autres qu'à leur tranquillité et à leur paresse... »

Je me sens devenir anarchiste et je donne de grands coups de canne aux pavés. Ma promenade de hasard me conduit dans la rue Juiverie, ruelle obscure, assez semblable, moins le pittoresque, aux voies étroites de Gênes. Je passe devant le portail grillé d'un vieil hôtel que je connais bien. Un nom me vient à la mémoire :

— M. le conseiller Heurteaux.

Il demeure là, entre sa femme et ses dossiers. La perte d'une fille a rendu son humeur sauvage. Il ne fréquente plus le monde. Mais il fait le bien discrètement. Une affaire de service me mit plus particulièrement en rapport avec lui, et je fus étonné de sa science juridique et de la rectitude de son jugement. Je m'étais promis de le consulter dans les cas difficiles. L'instruction du crime d'Apremont, en me donnant confiance dans mes propres forces, m'en retira l'occasion.

Sans réfléchir davantage, j'ouvre le por-

tail, je monte au premier et je sonne. Mais la porte reste close, et ma détresse augmente. Je ne veux pas que le conseiller soit absent. J'ai tant envie de recevoir un secours que je sonne une seconde fois. J'entends un peu de bruit à l'intérieur, puis un pas d'homme qui se rapproche. On pousse la poignée, et je me trouve en face de M. Heurteaux.

— Excusez-moi, monsieur, explique-t-il avec simplicité. Notre servante est âgée, et un peu dure d'oreilles. Je dois souvent doubler son service.

L'escalier est sombre. Il ne m'a pas reconnu. Il me précède dans son cabinet de travail qui est tapissé de livres de droit, et orné seulement d'un grand Christ d'ivoire.

— Ah ! c'est vous, Girardet.

Il me tend la main et sa figure s'éclaire un peu. C'est une belle figure aux yeux tristes, et qui paraîtrait délicate, presque féminine, sans le front élevé qui lui donne un air de gravité et de réflexion. La barbe et les cheveux sont blancs. Il est haut de taille, mais les épaules sont maigres et voûtées, soit par l'habitude de se pencher sur les livres, soit parce que le poids de la vie est bien lourd.

Il me reproche avec douceur de l'oublier.

— Vous ne venez plus me voir. Mais la société des vieillards n'est pas agréable aux jeunes gens.

Son regard a bientôt discerné mon trouble, et il ajoute :

— Vous avez quelque ennui. Je ne vous demande point de confidences, mais si je puis vous être utile, disposez de moi.

Comme ces voiles qui fuient devant l'orage et aperçoivent le port, je me sens déjà rasséréné. Cet accueil me procure un apaisement immédiat. Il est ainsi des hommes intègres et dignes dont la vue est bienfaisante et dont le calme visage vous rappelle aussitôt au devoir et à la probité.

— Oui, dis-je, monsieur le conseiller, j'ai besoin de vous. Mon récit sera long, et je ne sais par quoi le commencer.

Il sourit et me touche les deux bras pour me faire asseoir :

— Commencez par le commencement. C'est le plus court, et c'est aussi le plus clair.

Je reprends donc l'instruction du crime d'Apremont, et je résume les preuves qui me paraissaient désigner les époux Gavot. Puis j'en viens à la découverte du livre de sorcellerie, et je donne mes raisons nouvelles d'accuser Gaspard Gruz. Si quelque argument ou quelque circonstance de fait m'échappe, mon interlocuteur par ses questions m'oblige à les poursuivre et à les retrouver. Il m'aide à ordonner mon exposé. Son œil clair me suit, et parfois devance ma pensée. Quand j'ai fini, il ne se presse pas de me livrer son opi-

nion. Il réfléchit quelques instants avant de me répondre :

— Je serais disposé à croire votre sorcier coupable. Mais nous en avons plutôt l'intuition que la certitude. Tel que le dépeint son casier judiciaire, ce Lamadoux était capable d'un mauvais coup, non point d'un assassinat prémédité. Le meurtrier visait l'enfant à travers la mère : c'est là une circonstance exceptionnelle qui donne à vos déductions une singulière force. D'autre part, les témoignages des trois femmes qui furent menacées peu de temps avant le crime concordent d'une façon saisissante, j'en conviens, avec la mention de l'ouvrage de magie. Seulement ce sont là des présomptions, et non point des preuves. Il y a un trou dans votre analyse : vous manquez de renseignements précis sur Gaspard Gruz. Ce qu'il est en réalité, nous ne le savons pas. Un meurtre aussi barbare ne peut avoir pour auteur un de ces inoffensifs devins de village qui prédisent au petit bonheur les mariages, les récoltes et le gain des procès. Dans ma vie déjà longue j'ai rencontré de ces gens qui vivent de la superstition paysanne. Il en est de redoutables, et MM. Favon et Laverrier ont eu tort de rejeter votre version *a priori*. Ceux-là finissent toujours par être impliqués en de tragiques affaires d'empoisonnement ou d'avortement. Ils sont habiles et dissimulés : cependant, quelque chose de

leurs ténébreuses machinations transpire généralement dans le pays qu'ils exploitent. Voici donc un premier point : dès demain, dès ce soir, directement ou indirectement, commencez une enquête officieuse, car vous êtes dessaisi, sur la personne du sorcier de Myans. En cinq jours, vous avez le temps d'informer.

Il se lève, prend le Code d'instruction criminelle, et le feuillette lentement :

— Sans doute, reprend-il, votre découverte est tardive. Le Procureur général vous l'a dit : vous êtes dans une impasse. Mais nous en sortirons.

Je résume l'état de la procédure :

— L'arrêt de renvoi en Cour d'assises a été rendu par la Chambre des mises en accusation, le 5 juillet. Il a été signifié le 6 aux accusés qui ont été interrogés le 8 par le conseiller désigné pour présider la session, soit vingt-quatre heures après le dépôt des pièces au greffe. Enfin, comme l'exige l'article 296, ils ont été avisés qu'ils avaient un délai de cinq jours pour se pourvoir en nullité contre l'arrêt de renvoi. Le procès-verbal en fait mention. Le délai expirait le 14.

— D'ailleurs, reprend M. Heurteaux de sa voix calme, nous ne rentrons pas dans les cas prévus par l'article 299.

Et il lit :

— « La demande en nullité ne peut être

formée que contre l'arrêt de renvoi et dans les quatre cas suivants : 1° pour cause d'incompétence ; 2° si le fait n'est pas qualifié crime par la loi ; 3° si le ministère public n'a pas été entendu ; 4° si l'arrêt n'a pas été rendu par le nombre de juges fixé par la loi. » Ainsi rien au monde ne peut plus empêcher l'affaire Gavot d'être appelée le 4 août.

— C'est mon impuissance qui me désespère.

— Il n'y a que les faibles qui désespèrent, Girardet. A votre place, voici comment j'agirais. Car il faut que justice soit rendue.

Je comprends qu'il a élaboré son plan, tandis que nous constations avec mélancolie que le code nous désarmait.

— J'informerais, dit-il avec une précision et une aisance dans le débit qui contrastent avec sa lenteur et son irrésolution de tout à l'heure, j'informerais le Procureur général, par une lettre officielle qu'il devra verser au dossier, de ma nouvelle conviction et des présomptions et preuves qui l'étayent. Je préviendrais également l'avocat des accusés, en l'engageant à prendre à l'ouverture de l'audience des conclusions demandant le renvoi de l'affaire et la mise en liberté provisoire de ses clients. Ceux-ci pourraient au besoin déposer une plainte contre le vrai coupable. La Cour, appelée à statuer sur cette demande, ordonnera vraisemblablement le renvoi à la

session de novembre. C'est le salut. Une nouvelle instruction démontrera la culpabilité de Gaspard Gruz. A la session de novembre, quand l'affaire reviendra, le Procureur général demandera lui-même l'acquittement des époux Gavot en même temps que la condamnation du sorcier.

— Et si la Cour passe outre aux débats? car il faut tout prévoir.

— J'y viens. Dans le cas où la Cour rejetterait ses conclusions, l'avocat aura pris la précaution de vous faire citer comme témoin. Vous déposerez alors en votre âme et conscience. C'est l'acquittement certain des accusés. Même si l'avocat omettait de vous citer, vous pourriez encore demander à être entendu en vertu du pouvoir discrétionnaire du Président.

— C'est bien, dis-je, pour les innocents, mais le coupable?

— Il est probable que le Procureur général ordonnera son arrestation immédiate. Dans tous les cas vous aurez rempli tout votre devoir.

— Et réparé ma faute.

— Votre erreur, mon ami, et non point votre faute.

Cet homme simple et modeste ne s'est jamais écarté du droit chemin ; il n'y a qu'à le suivre pour reprendre courage, calme et confiance. Je me lève et lui dis adieu. Et je ne

songe même pas à le remercier, tant il me paraît naturel que ses conseils soient excellents. Sur le pas de sa porte, il ajoute dans un sourire :

— Ne vous pressez pas trop de mésestimer les hommes. Notre premier Président n'avait pas à intervenir dans cette affaire, et notre Procureur général est un de ces guerriers qui, parce qu'ils sont en armes, voient partout des ennemis.

Je le regarde, et lui prenant la main :

— Il me suffit d'un juste, dis-je, pour respecter la magistrature...

Et, de fait, il suffit de quelques magistrats intègres pour assurer dans un ressort la bonne administration de la justice, car leurs collègues profitent de leurs scrupules pour leur abandonner tout le travail.

Je rentre chez moi raffermi. Ce soir même je rendrai visite à Me Berlier.

XI

VISITE A L'AVOCAT

29 juillet 1869, le soir.

A huit heures du soir je me présente chez Me Berlier. On m'introduit dans son cabinet qui trahit par ses livres ouverts et les dossiers étalés le désordre apparent d'une vie occupée. Dans un coin de la pièce, l'avocat fait réciter une leçon à son fils assis sur ses genoux. Il se lève en m'apercevant, et renvoie le bambin qui me regarde de travers. Mais il ne manifeste à ma vue aucune surprise. Je pensais produire un plus grand effet.

— Je vous attendais, me dit-il.

Suffoqué, je répète :

— Vous m'attendiez?

Il ne me répond pas directement. Il faut qu'il soit bien préoccupé pour discourir ainsi :

— Cette affaire Gavot me tourmente, m'obsède. Les accusés sont innocents : je le sais, je l'affirme. Mais comment faire partager ma conviction au jury? Ah! monsieur le juge, votre instruction est habile ; elle est même

trop habile pour contenir la vérité qui n'est pas si logique. Vos preuves, selon moi, ne prouvent rien, et cependant elles frappent l'imagination. Oui, la haine des deux familles, les menaces, le faux alibi de Myans, le couteau retrouvé dans la grange, la déposition d'Étienne Perraz qui a reconnu le meurtrier, tout cela est merveilleusement échafaudé. Vous avez réponse à tout, et vous n'expliquez pas le crime.

Je suis venu en allié, et voici que je défends mon œuvre :

— Comment ! la vengeance ne l'explique pas?

— Non. Quelle que soit la brutalité de Lamadoux, quelque férocité que vous lui supposiez, je ne puis pas admettre que la vengeance l'ait conduit à de pareilles extrémités. Lisez, ou plutôt relisez le rapport du docteur Chenavaz. Il est effrayant d'inutile cruauté. Il faudrait alors supposer une sorte de sadisme infanticide.

— Lisez la *Gazette des tribunaux*. Vous y trouverez des crimes aussi monstrueux commis pour défendre une propriété, un droit de passage, les fruits d'un arbre.

— Jamais ces crimes n'ont comporté une telle opération de chirurgie. A cette opération il faut une cause. Savez-vous où je crois la découvrir? C'est singulier et c'est presque impossible à plaider. Dans les anciens livres

d'histoire qui décrivent des crimes rituels, des sacrifices d'enfants, des offrandes au démon. Ma conviction est que nous sommes en présence d'un attentat de cette nature.

— Vous parliez d'un fou dans votre mémoire.

— L'auteur du crime d'Apremont n'est ni un fou, ni un érotomane. C'est lui qui a déposé l'arme dans la grange de Lamadoux. Cette arme, qui est en usage dans la Maurienne, porte sur le manche une initiale, un P grossièrement gravé. Elle nous désignera peut-être un jour l'assassin.

Passionnément intéressé par les déductions de Me Berlier qui le conduisent au bord de la vérité, je l'interroge au lieu de justifier ma présence dans son cabinet.

— Mais vous ne soupçonnez personne?

Il fixe sur moi ses yeux perçants dont il est malaisé de supporter le regard :

— Je ne dispose pas de moyens suffisants d'information. Cependant si, j'ai accusé quelqu'un.

Haletant, je m'écrie malgré moi :

— Et qui donc?

Il hésite un instant, et se décide.

— Je puis bien vous le dire, puisque vous êtes venu ici. J'ai accusé sans preuve ce sorcier de Myans qui a été cité comme témoin.

Ma figure révélerait ma stupéfaction à des yeux moins exercés que ceux de l'avocat.

— Ah ! monsieur le juge, ne me serais-je pas trompé?

Il s'est levé, et son visage tendu implore ma réponse. Je la lui ferai attendre, pour le punir de me voler ma découverte. Je demande simplement :

— Sur quoi fondiez-vous votre accusation?

La flamme de ses yeux s'est éteinte, et il continue comme pour lui-même :

— J'ai dû reconnaître l'invraisemblance de mon hypothèse. Car j'ai passé une journée entière à étudier le dossier dans ce sens. Gaspard Gruz travaillait aux Marches à côté de Fraizier, tandis qu'on assassinait la femme de celui-ci. Il faut chercher ailleurs.

Ainsi il a fait le même raisonnement que moi. Je répète ma question :

— Mais comment vous est venue l'idée de l'accuser?

Il se promène de long en large, et me répond par phrases hachées :

— Voyez-vous, monsieur le juge, on ne m'ôtera pas de la tête que le crime d'Apremont a quelque rapport avec la magie noire. La victime est la quatrième femme enceinte menacée par l'assassin. Pour moi cela est hors de doute. Or Gruz est le sorcier le plus redouté de la région. Ses louches allures m'avaient défavorablement impressionné. Il a proposé spontanément son témoignage qui

fut insignifiant. Les meurtriers rôdent comme des loups autour du cadavre. Enfin sa réputation est équivoque. Je me suis renseigné sur son compte. Il a été mêlé en 1865 à une affaire d'infanticide et en 1866 à une affaire d'avortement qui ont été classées faute de preuves. Détail plus singulier : il opère les accouchements en l'absence de la sage-femme des Marches. Le parquet a même instruit contre lui pour exercice illégal de la médecine. Mais il échappe toujours à la justice : il se faufile entre les lois comme une anguille entre les doigts. Il n'a pas de meilleurs amis que les gendarmes et les gardes champêtres. Parlez de lui aux paysans : les hommes s'assombrissent et les femmes se signent : tous se taisent. Il vit en sauvage, avec une vieille maîtresse qu'il a connue jadis en Maurienne et qu'il a fait venir dernièrement.

— Pardon. C'est sa mère.

— Non, cette Catherine n'est pas sa mère. Tout le monde le craint, et chacun le loue. On murmure tout bas qu'il a des accointances avec le diable, qu'il frappe à distance et qu'il disparaît à volonté. J'ai rassemblé tous ces bruits fâcheux dont personne ne témoignerait en justice. Et d'ailleurs je dois abandonner cette piste. Dans sa déposition, Claude Fraizier nous le montre piochant sa vigne aux Marches à l'heure où l'on tue à Apremont. Et encore faudrait-il une explication au crime

dont il serait l'auteur ; j'ai vainement fouillé de vieux livres de sorcellerie.

Avec un mince sourire ironique il ajoute :

— C'est dommage. Cet homme me convenait parfaitement. Avez-vous remarqué que sa tournure ressemble à celle de mon client, ce qui justifierait le témoignage d'Étienne Perraz?

J'admire la clairvoyance de Me Berlier malgré le mauvais tour qu'il joue à ma vanité d'inventeur. L'avocat se tourne maintenant vers moi.

— Mon ami, Me Hamel, qui est un disciple de Joseph de Maistre, assure *qu'il y a sur la terre un ordre universel et visible pour la punition temporelle des crimes*. Souvent nous recevons du hasard, dans la recherche de la vérité, un secours inattendu que nous pouvons attribuer à Dieu. C'est pourquoi je me suis permis de vous dire que je vous attendais. Votre visite inusitée m'incite à prévoir ce secours singulier de la Providence. Elle ne peut s'expliquer autrement. Et je vous ai tout de suite confié, comme à un ami, le stérile secret de mes inductions.

J'avais pensé revêtir mon visage d'une expression solennelle afin de donner du relief à ma découverte, car nous avons une tendance professionnelle à enfler notre voix et grossir notre rôle. La simplicité de M. Heurteaux et la politesse de Me Berlier m'ins-

pirent une plus juste appréciation de ma personne. Je me contente de répondre à l'invitation de l'avocat.

— Eh bien, je n'ai pas grand'chose à vous apprendre.

Il ne dissimule pas un air de dépit qui disparaît aussitôt, comme un nuage chassé par le vent, lorsque j'ajoute :

— Vous avez tout deviné.

— Comment !

— Vous avez tout deviné, mon cher maître. Je me suis trompé dans mon information, et je viens sans amour-propre vous le déclarer, afin que nous évitions ensemble une erreur judiciaire.

— Alors, Gaspard Gruz est l'auteur du crime d'Apremont? Vous en avez la preuve?

— Je n'en ai pas la preuve matérielle. J'en ai la conviction morale, appuyée sur les plus fortes présomptions. Ah ! si j'apportais une preuve matérielle, je ne rencontrerais pas les obstacles qui m'obligent à recourir à vous.

— En effet, votre présence ici m'annonçait des doutes, des scrupules, non une certitude qui n'eût pas manqué de provoquer l'abandon de l'accusation.

Il ne pense qu'à ses clients ; sa perspicacité ne lui a procuré aucune joie vaniteuse. Assis l'un en face de l'autre, nous éclaircissons en peu de mots le terrible mystère.

— Écartons tout d'abord vos objections,

dis-je à Me Berlier. Gaspard Gruz n'est pas demeuré dans sa vigne des Marches durant tout l'après-midi du crime. Fraizier l'a vu à une heure, et revu à six heures. Dans l'intervalle, il ne s'est pas inquiété de sa présence ou de son absence. Je l'ai interrogé sur ce point hier, et n'en ai rien tiré d'autre.

— Cela suffit, me répond l'avocat. Je l'interrogerai dans ces termes à l'audience. Donc Gruz a *pu* commettre le crime. Après?

— Il a *dû* le commettre. Lisez.

Je lui mets sous les yeux le passage du livre de sorcellerie et le commente aussitôt :

— Vous aviez raison d'attribuer un tel meurtre à la magie noire. La vengeance ne suffirait pas à expliquer qu'on eût arraché le cœur de l'enfant.

Mais les questions se pressent en foule :

— D'où vient cet ouvrage? Gruz le connaît-il? Peut-on établir qu'il le connaît?

— Sa maîtresse, qui se fait passer pour sa mère, l'a vendu pour deux louis à mon ami Laniel, juge à Saint-Jean-de-Maurienne...

— On retrouve toujours Dalila. M. Laniel en témoignera-t-il?

— Oui.

— Mais le Procureur général demande sans doute le renvoi de l'affaire.

— Il refuse.

— C'est donc moi qui le demanderai à l'ouverture de l'audience.

— Je suis informé à l'instant par le parquet que le Président des assises est décidé à passer outre.

— Ah !

Je raconte à l'avocat mes démarches infructueuses.

— Ces messieurs ne peuvent admettre à la fin du dix-neuvième siècle un crime de sorcellerie.

— J'éclairerai leur religion. C'est une question de fait. Or les exemples abondent. Cherchez dans l'histoire quelle époque fut incrédule au merveilleux : vous n'en trouverez pas. Au moyen âge on pratiquait l'alchimie ; nous avons aujourd'hui des docteurs en sciences occultes. Jamais l'humanité ne se contenta de faits positifs ; toujours elle les voulut interpréter par l'effet de puissances invisibles. Un instinct éternel la pousse à aimer et craindre ensemble le mystère, et l'éternel orgueil agite l'homme qui prétend s'égaler à Dieu.

Debout, il a parlé avec cette netteté véhémente qui est sa manière. D'une voix plus calme il reprend :

— Il n'y a pas dix ans, toute une commune de la Haute-Savoie fut la proie d'une épidémie démoniaque, et l'on n'a pas encore expliqué scientifiquement la nature des *possessions* de Morzine. L'an dernier, aux assises, un témoin n'a-t-il pas fait cette déclaration

stupéfiante en montrant l'accusé qui avait assassiné une vieille femme pour la voler : « Ce n'est pas étonnant. C'est le fils du diable. » Sommé d'expliquer sa parole, il raconta que la mère du meurtrier, après s'être vainement adressée à Dieu, à la Vierge et aux saints pour avoir un fils, avait fini par invoquer le démon. Toute la commune le savait.

— Mais c'est la légende de *Robert le Diable* que vous me contez là.

— On veut des faits de crédulité populaire ; je cite des faits. J'en citerai autant que l'on voudra. En Maurienne, la sorcellerie est une charge lucrative qui se transmet par l'hérédité. Quoi d'étonnant à ce que ces magiciens de village, redoutés, flattés, encensés et payés se prennent au sérieux, s'enivrent de leur renommée et soient enfin victimes des superstitions qu'ils répandent? Leur vilain métier se change en sacerdoce, et le diable devient leur Dieu ; il exige un culte servile et compliqué. Les maux sont assez nombreux dans la vie pour manifester son intervention. Et ses humbles servants lui attribuent jusqu'à leurs habiletés manuelles, jusqu'aux secrets naturels qu'ils ont pu découvrir. A ces barbares idoles il faut des sacrifices, et même des sacrifices sanglants.

L'avocat prend dans sa bibliothèque un ouvrage sur la *Démonialité* et me lit ce latin d'Église :

— *Ineunt pactum expressum cum Demone, aut alio Mago seu Malifico vicem Dæmonis gerente, et testibus præsentibus, de servitio diabolico suscipiendo : Dæmon vero viceversa honores, divities, et carnales delectationes illis pollicetur... Promittunt Diabolo statis temporibus sacrificia, et oblationes; singulis quindecim diebus, vel singula mense saltem necem alicujus infantis, aut mortale veneficium, et singulis hebdomadis alia mala in domnum humani generis, ut grandines, tempestates, incendia, mortem animalium, etc.* (1).

Je reconnais un texte déjà invoqué par Laniel.

— Oui, dis-je, mais ce sont là croyances du moyen âge.

— Eh ! c'est une erreur grossière de traiter le moyen âge avec mépris. Ce fut une grande époque dans l'art et dans la science. Le moine Bacon ne prédit-il pas un art de la navigation sans le secours du bras des hommes, un art de la locomotion sans le secours des ani-

(1) Ils (les sorciers ou sorcières) doivent conclure un pacte exprès avec le Démon, ou avec quelque autre sorcier ou magicien agissant aux lieu et place du Démon, par quoi, en présence de témoins, ils s'enrôlent au service du diable. Le Démon, de son côté, leur garantit honneurs, richesses et plaisirs charnels... Ils promettent au diable, à des époques déterminées, des sacrifices et des offrandes : tous les quinze jours, ou au moins tous les mois, le meurtre de quelque enfant, ou un sortilège homicide, et chaque semaine d'autres méfaits au préjudice du genre humain, tels que grêles, tempêtes, incendies, épizooties, etc.

maux? Ne parle-t-il pas de verres qui rapprocheront à volonté ou éloigneront les objets et les agrandiront ou diminueront à notre gré, d'une substance à base de salpêtre qui imitera les éclairs et le tonnerre et dont un grain pourra réduire une ville en cendres?

— Il passa pour un fou dangereux.

— Il y a toujours eu de bons et de mauvais magiciens. De même notre fameuse science crée et détruit tour à tour. Ce qu'elle ne crée ni ne détruit, c'est l'indestructible besoin de croire à cet inconnaissable dont elle heurte vainement les portes closes, car ce qu'elle ignore, c'est le secret de la vie et celui de la mort, c'est-à-dire tout. La religion répond à ce besoin qui, dévié, perverti, va demander aux superstitions, à la sorcellerie, à la magie noire, de l'assouvir. Et la religion disparaîtrait que nous verrions croître, comme la mauvaise herbe dans un jardin abandonné, ces croyances viles et populaires.

Je suis tenté de répondre :

— C'est la religion, au contraire, qui les a enfantées.

Mais je ne veux pas entamer une discussion.

Me Berlier s'est enfermé depuis deux mois avec le souci du crime inexplicable d'Apremont. Il a tourné et retourné le problème sous toutes ses faces. Et ce soir, cet homme taciturne est semblable au prisonnier qui

s'évade et respire avec délices un air libre : il jouit de la vie et sa parole abondante lui sert principalement à me faire part de son plaisir. Il me sourit, et son sourire un peu triste est charmant. J'en avais déjà remarqué la grâce lorsqu'il congédia son fils avec douceur.

— Abandonnons les idées générales, conclut-il, et préparons notre audience. Ma demande de renvoi est rejetée par la Cour. On lit l'acte d'accusation. On entend les témoins à charge. Ces témoins à charge, nous les connaissons. Ils déposent sur les menaces adressées par Lamadoux à la victime, sauf Étienne Perraz qui déclare avoir vu mon client sortir de la maison Fraizier. C'est le tour des témoins à décharge. J'ai déjà cité les femmes Morioz, Donzel, Berger et le mari de celle-ci.

Il dispose une feuille de papier sur la table, prend un crayon et écrit :

— J'ajoute cette Catherine qui est la maîtresse de Gruz et dont le nom est inconnu. Il faudra bien qu'elle reconnaisse avoir vendu le livre au juge Laniel.

— Inscrivez, dis-je, le nom de Laniel. Il déposera.

— Bien. J'interrogerai Fraizier qui figure parmi les témoins à charge sur la durée de la présence de Gruz dans la vigne. Étienne Perraz devra comparer les silhouettes du sorcier et de Lamadoux vus de dos. Enfin une der-

nière déposition déciderait de la victoire.

Tourné vers moi, il m'observe de son regard aigu dont je crois sentir la pointe. J'ai compris, mais je demande :

— Laquelle?

— La vôtre.

— Je suis prêt. Ne vous l'ai-je pas déjà dit?

Il me prend la main et la serre dans les deux siennes.

— Vous expliquerez aux jurés vos doutes, vos soupçons, votre nouvelle certitude.

— Oui. J'ai fait le mal, je dois le réparer. C'est juste.

— C'est juste. Mais vous risquez votre carrière.

— A ma place, hésiteriez-vous?

— Non, certes. Mais les fonctionnaires ne nous ont pas accoutumés à tant de désintéressement.

Je surprends dans cette parole l'involontaire dédain que les carrières libérales professent à l'égard des fonctions publiques. Cependant, je suis fier d'avoir acquis son estime : il ne la prodigue pas.

Nous nous séparons. Il est convenu que, la veille de l'audience, il se rendra à mon cabinet. Là nous prendrons nos dernières dispositions de combat. Quelle singulière affaire, qui aboutit à l'alliance de l'avocat et du juge d'instruction contre un ministère public aveuglé et surexcité !

Comme la porte s'est refermée sur moi, j'entends du palier Me Berlier qui appelle :

— Jean ! viens que je t'embrasse.

C'est la détente après le danger. Cet homme calme et qui sait dominer ses nerfs a dû partager avec ses clients la peur de la condamnation et de la mort.

XII

L'AUDIENCE

4 août 1869.

La salle des assises, ouverte à huit heures du matin, est aussitôt envahie, remplie, bondée, encombrée.

Le public appartient à deux classes différentes qui se sont séparées d'elles-mêmes, l'une pour demeurer dans le bas, derrière la balustrade qui protège la scène où se jouera le drame, l'autre pour monter dans les tribunes réservées qui forment une galerie supérieure. La première se bouscule, s'écrase, puis se tasse comme elle peut, tandis que la seconde montre aux soldats de service des cartes rouges — côté gauche — ou bleues — côté droit, — grimpe en théorie par l'étroit escalier, et échange des saluts diplomatiques et des politesses calculées, autour des chaises en nombre insuffisant. En bas, ce sont les blouses et les bonnets des paysans et des paysannes d'Apremont, des Marches et de Myans, accourus pour voir condamner le couple Lama-

doux que cette foule sauvage livre d'avance aux pires supplices. En haut, ce sont les toilettes claires et provocantes, les chapeaux emplumés et enrubannés de jeunes curieuses excitées, venues principalement d'Aix-les-Bains : on leur a promis un procès-verbal scatologique et une condamnation à mort, c'est assez pour corser un spectacle. Elles se sont levées matin après avoir respiré fort tard l'air impur du Casino : les yeux bridés, le teint plombé, la poudre de riz mal répartie sur la figure, elles ne sont pas en beauté. Des messieurs à monocle leur font gauchement les honneurs de cette salle de théâtre. C'est un apprentissage utile : qui sait si l'un ou l'autre, aventurier imprudent, escroc titré, n'y viendra pas un jour pour son propre compte?

— C'est des Anglaises, murmure à côté de moi un rural au poil hirsute qui écarquille les yeux comme s'il découvrait le paradis.

Dans ce pays, tous les étrangers sont qualifiés d'Anglais.

Son voisin, moustache allongée, barbiche en pointe — un ancien soldat, pour sûr — fait le faraud, minaude et plaisante avec assurance.

Les époux Gavot font une entrée piteuse entre deux gendarmes et vont s'effondrer sur le banc qui leur est réservé derrière leur avocat. Me Berlier se retourne, et très ostensiblement leur serre la main. Il m'aperçoit et vient

à moi. Je ne l'ai pas encore vu si calme, si fier, si distant.

— Admirez, me dit-il avec mépris, la pitié du peuple.

Et je vois en effet la foule qui montre du doigt les accusés, les bafoue, gouaille et ricane. Elle les a déjà pesés, jugés, condamnés, et ce n'a pas été long.

— Ils sont abandonnés de tous, reprend l'avocat.

Je demande :

— Et leurs enfants ne sont pas venus?

— Si. Leur fils est cocher à Paris et leur fille servante à Lyon. Ils ont débarqué à Chambéry, mais ne sont pas allés à la prison et n'assisteront pas à l'audience.

— Pourquoi?

— Ah ! vous reconnaîtrez la sensiblerie populaire. Comme je les engageais à se rendre à la maison d'arrêt pour consoler leurs parents malheureux, ils m'ont répondu : « Ça nous ferait trop de peine ! »

Nous parlons dans le brouhaha général ; un silence subit nous avertit que la Cour entre en séance. Les douze jurés, après avoir répondu à l'appel de leur nom, vont sagement occuper leurs banquettes, comme des garçonnets à l'école. Puis le président leur lit la formule d'usage, et chacun d'eux, appelé individuellement devant lui, lève la main en prononçant : *Je le jure.*

Comme le président ordonne au greffier de lire l'arrêt de la Chambre des mises en accusation portant renvoi à la Cour d'assises, et l'acte d'accusation, Me Berlier demande à lui présenter sa requête en prorogation de délai. C'est M. le conseiller Barfleur qui préside. Il a une figure blanche, osseuse et pointue de vieux lévrier, et il est autoritaire avec politesse. D'un geste sec, qu'il atténue d'un sourire aimable, il veut arrêter l'avocat :

— C'est inutile, maître, vous le savez bien.

Mais l'avocat, non moins volontaire au fond et non moins courtois dans la forme, réplique :

— Il vous appartient, monsieur le Président, de décider si notre demande est recevable ou irrecevable, mais seulement après l'avoir examinée.

Et il développe ses conclusions d'une voix limpide, monotone et comme indifférente. Elles sont toutes en allusions, et invoquent sans le définir l'incident qui transforme l'accusation, nécessite un supplément d'enquête et exige le renvoi. Leur imprécision est presque menaçante. Je comprends que cette imprécision est voulue. Nul, excepté le personnel judiciaire le plus restreint, c'est-à-dire le Procureur général, le président des assises, l'avocat et moi, ne connaît le conflit qui s'est élevé à la dernière heure entre le parquet et l'instruction. Je regarde, pendant cette

lecture, Gaspard Gruz qui allonge la tête parmi la foule que sa haute taille domine : il tend le cou pour mieux voir sa victime, le pauvre Lamadoux plié en deux, qui porte comme un boulet de forçat le poids de son innocence ; il renifle d'avance l'odeur de la mort, mais il ne songe pas à éclaircir le mystère des paroles qui se débitent en ce moment à la hâte et sans éclat. L'avocat désire ne pas donner l'éveil au gibier qu'il poursuit. En quelques mots, d'un ton comminatoire qui réveille pourtant l'attention du public et qui somme le juge de ne pas s'opposer à la découverte de la vérité et à l'accomplissement de la justice, il accompagne ses conclusions, mais ne parle clairement que pour le président. Pourvu que dans sa réponse notre procureur maladroit n'évente pas cette ruse de chasseur !

Je le vois se lever avec crainte. Debout dans sa robe rouge, il étend ses grands bras comme des pinces de homard, et son nez menaçant hume un air de bataille. D'un signe de la main le président l'engage à se rasseoir, et sans plus attendre commence à rendre son ordonnance qui rejette la demande de renvoi, attendu que l'affaire est en état et la procédure régulière. Le danger est passé : je respire.

Le greffier lit à haute voix l'acte d'accusation. Je reconnais mon œuvre. Elle présente une logique et un ordre dangereux. Je

me suis appliqué à lui donner la résistance d'un tissu aux mailles serrées, et sa solidité m'effraie aujourd'hui. On peut y suivre la progression de l'idée de vengeance dans l'âme des époux Gavot ruinés par le procès de la Source, et la trace de leurs rancunes accumulées, jusqu'au crime d'Apremont dont la déposition d'Étienne Perraz et la découverte de l'arme dénoncent les auteurs.

Après cette lecture, le président se tourne vers les accusés, et de sa voix blanche il dit rapidement, comme une phrase de formulaire :

— Vous allez entendre les charges qui seront produites contre vous.

Déjà le Procureur général tend au greffier la liste des témoins cités à sa requête et à celle des accusés. La voici :

Témoins à charge :

Claude Fraizier, cultivateur à Apremont.

Philibert Ducroz, voiturier au même lieu.

Péronne Chappaz, ménagère au même lieu.

Joseph Ménillet, cultivateur au même lieu.

Casimir Levenchy, cultivateur au même lieu.

Jacques Rendu, maire d'Apremont.

Étienne Perraz, cultivateur aux Marches.

Total : sept.

Témoins à décharge :

Albert Torinaz, avoué près le tribunal civil de première instance de Chambéry.

Joséphine Morioz, ménagère à Myans.

Jeanne Donzel, ménagère aux Marches.

Joséphine Berger, ménagère à Myans.

Pierre Berger, cultivateur au même lieu.

François Crétallaz, maire de Myans.

Gaspard Gruz, cultivateur à Myans.

Catherine Péronaz, ménagère au même lieu.

Émile Laniel, juge au tribunal de Saint-Jean-de-Maurienne.

Louis Girardet, juge d'instruction au tribunal de Chambéry.

Total : dix.

Il est à remarquer que le nom du sorcier de Myans, qui figurait provisoirement sur la liste des témoins à charge, a été rayée par le Procureur général. Sans doute sa déposition au point de vue de l'accusation était peu significative ; mais il y a là un parti pris de l'écarter totalement de l'audience qui est l'indice certain d'une lutte chaude et sans merci. Nous avons aussitôt, l'avocat et moi, rétabli ce nom sur la liste des témoins à décharge. Il faut que Gaspard Gruz assiste aux débats, et que ces débats se terminent par son arrestation. Il est venu, tranquille, arro-

gant, stupéfiant de calme et d'audace. Catherine Péronaz est le nom de sa maîtresse que nous avons pu nous procurer non sans peine.

Un à un les témoins répondent à l'appel de leur nom et gagnent le local qui leur est destiné. J'aurai tout le loisir d'examiner le visage du sorcier pendant que nous attendrons, enfermés dans la même salle, notre tour de déposer. Des groupes se forment, selon qu'on est d'Apremont, des Marches ou de Myans. Je cause avec Laniel ; non loin de nous, Gruz et la femme Péronaz, assis côte à côte, échangent de rares monosyllabes. Tous ces paysans endimanchés les saluent avec politesse, même avec obséquiosité, mais s'écartent d'eux, ou tout au moins ne tiennent pas particulièrement à entrer en conversation. Après avoir pris durant quelques instants une attitude d'importance et de dignité comme il convient à des auxiliaires de la justice, je les vois qui renoncent peu à peu à ce rôle trop difficile, et bientôt ils se mettent bravement à parler de leurs petites affaires, du prix des denrées, des récoltes engrangées, de la vigne qui promet de belles vendanges si le temps reste sec. On se croirait sur une place de marché, et l'on ne se douterait point que la mort guette un homme, et un innocent, dans la chambre à côté. Les commères font un tel vacarme que la porte s'ouvre tout à coup ;

une robe noire apparaît : c'est l'huissier qui nous crie, la face rouge et furieuse :

— Un peu de silence ! On n'entend rien.

Instantanément le bruit cesse et avant que la porte se soit refermée, des mots nous parviennent : *une plaie mesurant une longueur de...* C'est le rapport médical dont le greffier donne lecture.

A l'écart, Me Torinaz, la figure sombre, tourne les feuilles d'un journal et pense à autre chose. Il fut le premier à me détourner de croire à la culpabilité de Lamadoux. Me Berlier, discret, ne l'a pas informé de la nouvelle phase de l'affaire.

Cependant notre attente se prolonge, et les conversations reprennent, presque aussi bruyantes.

— On tarde beaucoup, me dit Laniel, à appeler le premier témoin. Que se passe-t-il?

Je lui explique qu'après le rapport de l'expert, on doit lire encore le procès-verbal des deux perquisitions opérées au Seulet, et le nouveau rapport médical identifiant l'instrument du crime et l'arme trouvée dans la grange de Lamadoux. Ensuite, le président procédera à l'interrogatoire des accusés. A travers la cloison j'imagine aisément ce premier acte du drame. La découverte du poignard a dû impressionner les jurés : on leur a présenté cette pièce à conviction qu'ils se sont passée de main en main. Les choses

matérielles ont une grande force de persuasion sur les esprits simples.

Quant aux déclarations des deux prévenus, je suis certain, sans les entendre, que jury et public les estiment lamentables. Sans doute ils protestent de leur innocence : la belle avance en vérité, quand c'est la mode chez les criminels ! La femme pleure, l'homme se fâche, mais enfin ils conviennent du procès de la Source, de leur déconfiture, des condamnations du mari, des menaces proférées contre la victime, du faux alibi de Myans, et ne peuvent expliquer — évidemment — comment l'arme fut cachée dans leur grange, ce qui ne manque pas de produire le plus triste effet. Un président décidé parvient sans peine à donner au plus honnête homme une face de coupable.

Enfin le défilé des témoins commence. Il est neuf heures et demie. Le mari de la victime est appelé le premier. Mon instruction est demeurée si fraîche dans ma mémoire qu'au fur et à mesure, je puis résumer les dépositions pour mon ami Laniel. Philibert Ducroz, Péronne Chappaz, Joseph Ménillet et Casimir Levenchy répètent les propos qu'ils ont entendu tenir aux époux Gavot contre les époux Fraizier : les deux premiers témoignages ont plus d'importance parce qu'ils relatent des menaces proférées contre l'enfant que Mélanie Fraizier portait dans son sein.

Le maire d'Apremont donne sur ses administrés les plus fâcheux renseignements. Cette fois c'est le tour d'Étienne Perraz. Il prétend avoir reconnu Lamadoux comme il sortait de la maison Fraizier, à l'heure vraisemblable où le crime fut commis.

Je continue à interpréter la scène à distance.

— On le confronte avec l'accusé, dis-je à mi-voix à Laniel.

Puis nous nous taisons. Malgré notre espérance nous sommes inquiets. La femme Chappaz qui était la plus bavarde est partie. Notre salle est maintenant presque silencieuse, et l'on entend un vague murmure alterné. Tout à coup un bruit d'applaudissements nous parvient à travers la cloison.

— Il l'a reconnu, murmure Laniel, et le public sonne l'hallali.

Me Torinaz, premier sur la liste des témoins à décharge, est appelé à son tour. Longtemps il m'a observé avec méfiance par-dessus son journal. Je devinais qu'il pensait ceci : « Ce n'est guère la coutume d'entendre à l'audience le juge d'instruction ; que se passe-t-il, et quel piège est-ce là encore pour mon pauvre Lamadoux ! » Mais, comme il sort en me laissant après lui, je lis dans le regard qu'il me décoche un étonnement profond. Il me croyait témoin à charge.

Mon oreille s'habitue à suivre les débats de

la salle voisine. Je ne comprends pas les mots, mais je distingue les voix. Il y a sans doute discussion en ce moment sur la déposition de l'avoué, car je reconnais successivement les timbres, éclatant du Procureur général, net, dur et sec de l'avocat, et enfin terne et froid du président. Laniel m'interroge. Je lui fournis cette explication dont je ne suis pas très sûr :

— Le ministère public s'oppose probablement à l'audition de Me Torinaz qui fut le mandataire des prévenus. Me Berlier insiste, et le président a dû lui donner raison, car c'est maintenant l'avoué qui parle.

— Et sur quoi dépose-t-il?

— Sur le procès de la Source. Il doit démontrer aux jurés que l'animosité de Lamadoux contre la partie adverse fut celle de tout plaideur ordinaire, et n'a aucun lien avec le crime d'Apremont.

— Qu'en sait-il? Ce n'est pas encore lui qui sauvera ses anciens clients.

Les trois folles, — ainsi l'on appelle dans le pays les femmes Donzel, Morioz et Berger, depuis qu'elles ont prétendu avoir été poursuivies par un diable à face humaine, — franchissent tour à tour la porte. Après chacune de leurs dépositions, nous entendons très distinctement les protestations de l'auditoire. Je les traduis ainsi :

— Le public est furieux parce qu'elles n'accusent pas Lamadoux.

Pierre Berger vient approuver sa femme, et enfin l'huissier appelle :

— Monsieur Louis Girardet.

Je me précipite. Tout d'abord je ne vois rien qu'un amas confus de têtes. Puis mes yeux se débrouillent, et voici le spectacle qu'ils sont admis à contempler : les deux prévenus ranimés relèvent le front et l'espérance luit sur leurs figures que la peur et la prison ont ravagées ; l'avocat, très calme, debout pour mieux entendre les dépositions des témoins, regarde le public avec insolence : on dirait un piqueur qui retient sa meute en colère, sa meute dont les mâchoires s'agitent et dont les yeux dévorent, car il est visible que cette foule, exaspérée par une résistance inattendue, est prête à aboyer à la mort ; le procureur montre un visage congestionné et s'agite dans sa robe rouge, tandis que le président, intéressé, penche le buste en avant.

— Qu'avez-vous à dire? me demande celui-ci après l'interrogatoire d'identité.

Et il ajoute :

— Ce n'est pas l'usage que le juge dépose sur son instruction.

Il me fournit mon début :

— Ce n'est pas sur mon instruction que je déposerai. Cette instruction a été faite avec la plus entière bonne foi. Elle a abouti à l'acte d'accusation qui vous a été lu. Des événements postérieurs m'ont démontré mon er-

reur, et je viens aujourd'hui la réparer, en demandant moi-même à messieurs les jurés de proclamer l'innocence des malheureux prévenus.

Je m'arrête pour reprendre haleine, car j'ai parlé avec force, mais rapidement. Lorsque j'ai ouvert la bouche, mon cœur s'arrêtait de battre ; il me semblait que jamais je ne viendrais à bout de ma déposition dont les diverses parties se mêlaient dans ma mémoire en un chaos sans nom. Mes premières paroles me parurent prononcées par un autre ; je ne reconnus pas le son de ma voix. Au bout d'une phrase ce trouble fut dissipé, et je sentis le calme descendre en moi comme une eau fraîche. Maintenant un travail merveilleux s'opère dans mon esprit : les arguments se classent avec ordre, comme les compagnies à l'école de régiment, et les mots qui les doivent exprimer, alignés et immobiles, attendent leur tour de défiler et m'indiquent par leur attitude que je puis compter sur eux.

Distrait par cette opération mentale, je n'ai pas tout de suite entendu les murmures ou plutôt les rugissements de l'auditoire. Tranquillisé sur moi-même, je les écoute enfin et ils m'excitent. C'est la force de l'avocat de parler contre quelqu'un. C'est la faiblesse du conférencier de n'avoir pas d'adversaire. Ah ! il faudra lutter contre cette foule qui réclame la curée chaude, contre ce

procureur en livrée qui la lui promet ! Tant mieux : ma ligne de bataille est prête, et je vais donner l'ordre de marcher en avant. Je me tourne à cet instant vers l'avocat : il est toujours debout, drapé dans sa robe noire, qui allonge sa taille mince et vigoureuse, et sa sérénité est émouvante à contempler. Nos regards se croisent : nous échangeons un sourire ; tous deux nous goûtons le dangereux plaisir de notre solitude.

Le président, ayant menacé de faire évacuer la salle, obtient à grand'peine un peu de silence. Quand ma déposition est commencée, ce silence se fait complet, absolu, solennel.

Je dis ma foi dans la culpabilité des accusés, après la clôture de l'instruction ; puis ma promenade aux Abîmes de Myans en compagnie de Laniel, l'acquisition par celui-ci de l'ouvrage de sorcellerie à lui vendu dans la demeure de Gaspard Gruz, par Catherine Péronaz ; la lecture enfin du conseil meurtrier que je cite de mémoire.

— Avez-vous ce livre? interrompt le président.

L'avocat intervient et sa parole est surtout destinée à me réconforter :

— M. Laniel est cité par la défense ; il le déposera lui-même entre vos mains.

Je continue. Je dis le rapprochement immédiat qui s'opéra dans ma pensée entre ce passage révélateur et les dépositions jusqu'alors

inexplicables des trois femmes enceintes ; mon refus néanmoins de croire à un crime aussi singulier, aussi anormal en notre temps ; les raisons qui m'en démontraient l'impossibilité : présence de Gaspard Gruz dans sa vigne des Marches à l'heure de l'assassinat, découverte du couteau dans la grange de Lamadoux ; ma visite à Claude Fraizier qui, sans s'en douter, mit en fuite ces raisons et me fournit un nouvel indice en convenant de n'avoir vu le sorcier dans sa vigne qu'à une heure et à six heures du soir, et non point dans l'intervalle, et en me vantant le zèle de celui-ci qui l'engagea à réclamer de la justice une seconde perquisition dans l'immeuble de Lamadoux, perquisition qui devait précisément aboutir à donner une preuve matérielle à l'accusation.

Je termine par ces mots :

— Messieurs les jurés, j'ai fini. Ce n'est point Lamadoux qui a tué la femme de Claude Fraizier. Une vengeance judiciaire, j'aurais dû le comprendre le premier, n'expliquerait pas l'attentat commis sur le corps de la malheureuse et sur celui de son futur enfant. Le meurtrier, vous le connaissez. La barbarie voulue et compliquée du crime, le livre indicateur, les témoignages des femmes qui furent menacées de la mort avant la victime, la demande même d'une nouvelle perquisition, le désignent et l'instruction prou-

vera sa culpabilité. Il vous appartient de dégager l'innocent et de faire justice. En réparant mon erreur, j'ai tâché de vous y aider et j'ai rempli le plus impérieux des devoirs pour un magistrat...

Je n'ai jamais parlé en public avec tant d'autorité et de clarté, et je ne sais si je retrouverai jamais cette force de convaincre. A vrai dire, je ne peux retirer de mon discours aucun sentiment d'orgueil ; ma parole jaillissait toute seule, et coulait naturellement. Je la suivais, me semblait-il, plutôt que je ne la dirigeais, et j'assistais avec admiration à sa marche spontanée et impérieuse.

Je me tais, et pendant quelques instants la foule n'accompagne mon silence d'aucune protestation. Nous sommes loin des transports de colère qui accueillirent mon exode. A cette différence d'attitude je reconnais l'effet de mon témoignage. Pour l'atténuer, le Procureur général lance avec mauvaise humeur :

— Messieurs les jurés, ce ne sont pas là des preuves. Ce n'est qu'une hypothèse de juge timoré.

— Monsieur le Procureur général, riposte Me Berlier, la parole est aux témoins. Elle n'est ni à l'accusation ni à la défense. Quand le juge qui a dirigé l'instruction vient reconnaître publiquement son erreur, il accomplit

un acte qui mérite le respect sans commentaires.

La phrase du procureur a déchaîné de nouveau la fureur de l'auditoire à qui les huissiers imposent le silence. Le président, qui est un dilettante, se divertit à ce duel qui s'annonce redoutable. Quand l'avocat le prie de rappeler Claude Fraizier à la barre des témoins, il y consent avec un empressement qui est presque un encouragement.

— Quelle question, maître? demande-t-il.

— Je demande au témoin de confirmer en ce qui le concerne la déposition de M. le juge Girardet.

Anonnant, hésitant, geignant, se dérobant, Claude Fraizier ne sait ce qu'il doit dire. Il regimbe comme un mulet à la montée. Il lance des œillades au procureur pour l'inviter à lui souffler des réponses. Avec ce calme patient qui est la vertu des forts, Me Berlier l'oblige peu à peu à répéter aux jurés ce qu'il m'a confirmé à moi-même : non, il ne peut affirmer que Gaspard Gruz ait passé l'après-midi dans sa vigne, car il n'a causé avec lui qu'à l'arrivée et au départ, et, le reste du temps, il ne s'est point douté de sa présence ou de son absence ; enfin, il confesse que Gruz a bien été l'instigateur de la seconde perquisition.

— Il me poussait, mon président, il m'assurait qu'on trouverait quelque chose. « Puis-

qu'on n'a rien trouvé la première fois? » — « Ça ne fait rien : on a mal cherché. » Vous comprenez, mon président, un sorcier, ça voit de loin, ça perce les murs. Mais ce n'est pas Gaspard qui a tué ma pauvre femme. Sans lui, ma vache ne venait pas à bout de son petit veau. C'est un honnête homme qui rend service.

Il s'entortille dans un éloge du sorcier et conclut :

— Lamadoux a fait le coup.

Déjà Me Berlier tire une autre conclusion :

— Ainsi le témoignage de M. le juge Girardet est reconnu exact par Claude Fraizier. Et vous pouvez vous apercevoir, messieurs les jurés, que les superstitions ne sont pas mortes dans nos campagnes. Vous le saviez déjà.

Par la brèche que j'ai ouverte dans l'accusation, nous montons à l'assaut. Malgré son parti pris, le public s'abandonne à l'intérêt de la lutte. Plus curieux encore qu'impitoyable, il nous écoute dans un silence passionné.

Cependant, l'avocat donne cet ordre à l'huissier :

— Appelez M. le juge Laniel.

Laniel entre, prête serment et raconte dans quelles conditions il se rendit acquéreur du livre de sorcellerie qu'il dépose sur le bureau de la Cour, après avoir lu, en l'accentuant, le passage qui nous révéla le criminel dessein

de Gaspard Gruz. Il ajoute qu'il a été témoin de mes doutes et de mes angoisses, et qu'il partage entièrement ma conviction. Puis il nous donne une petite conférence, avec textes à l'appui, sur la sorcellerie et ses ravages actuels en Savoie.

Vainement le Procureur général a tenté de lui couper la parole.

— Les accusés, a-t-il proclamé, sont les époux Gavot. Ne l'oublions pas. La dissertation du témoin n'a aucun rapport avec l'accusation.

Une rumeur de l'auditoire a donné raison au ministère public. Mais le président a levé les deux bras, esquissé un sourire aimable, et finalement dit à Laniel :

— Continuez, je vous prie.

Et Laniel a continué sa conférence, un peu trop longue à mon gré. En visite, il ne sait pas s'en aller, et quand il pérore, il ne sait pas finir. La sorcellerie est son domaine réservé : il entend y faire sa police, et parcourt sa propriété de long en large. Par amour-propre il veut jouer un grand rôle dans cette affaire et ne sert qu'à atténuer l'effet de mon témoignage. Nous nous en apercevons, Me Berlier et moi, aux ricanements de la foule que péniblement réprime l'huissier. Aussi l'avocat résume-t-il en quelques mots la partie importante de la déposition ; par ce procédé il parvient à lui restituer sa valeur.

C'est le tour de François Crétallaz, maire de Myans. Avant l'audience, il promettait des révélations sensationnelles sur les agissements ténébreux et les louches opérations de Gaspard Gruz dans sa commune. Et le voici trébuchant dans ses réponses comme s'il sautait d'un traquenard à l'autre.

— Pourquoi est-il cité? demande le Président après quelques tâtonnements.

— C'est un témoin de moralité, explique l'avocat. Je vous prie de l'interroger sur la réputation de Gruz à Myans. En sa qualité de maire il vous renseignera.

— A quel propos? vocifère le Procureur, Gruz n'est pas l'accusé.

— C'est vrai, approuve le président que le long discours de Laniel a indisposé, Gruz n'est pas l'accusé.

Et non sans ironie il ajoute :

— Il est même témoin à décharge.

— Très bien, dit une voix, et l'auditoire applaudit.

Nous avons perdu du terrain depuis tout à l'heure. La partie qui semblait gagnée est incertaine encore.

Me Berlier se retourne et aussitôt le public se tait. Puis toujours calme, mais catégorique :

— J'ai le droit, au nom de mes clients, de conduire ici l'instruction comme je l'entends. Je suis maître de la défense et ne me laisserai

pas troubler par les criailleries inconvenantes de cette foule.

A ces dernières paroles personne ne bronche. Il les a prononcées sans presque élever le ton, mais sa voix brève de chef martèle les syllabes.

Cet incident augmente la mauvaise humeur du président qui se révolte avec ennui :

— J'ai la direction des débats. Gruz n'est pas l'accusé.

— Soit, reprend l'avocat sans s'émouvoir. Dans quelques instants, c'est vous-même qui rappellerez le témoin.

Et il jette à l'huissier :

— Appelez Catherine Péronaz.

XIII

DALILA

Il est midi et demi et personne ne sent la faim. On veut savoir. L'audience ne peut être interrompue en ce moment.

Catherine Péronaz est une longue femme maigre et plate, qui a perdu sa jeunesse depuis longtemps par les chemins rocailleux de la Maurienne, et qui la cherche encore, à en juger par la disposition prétentieuse de sa coiffure, par les bracelets et les colliers dont elle s'est ornée comme une grossière idole pour comparaître en justice. Elle glisse autour d'elle des regards furtifs : on lui a recommandé la prudence. Elle décline à regret ses nom, âge et qualité, et déclare être employée comme ménagère chez Gaspard Gruz depuis quelques mois.

— Quelle question? demande ensuite le président à l'avocat, avec une courtoisie destinée à pallier le mauvais effet de sa boutade.

— Monsieur le président veut-il demander au témoin s'il reconnaît avoir vendu ce livre à M. le juge Laniel?

On présente à la maîtresse du sorcier le traité de Démonialité. Un silence profond s'abat sur la salle. La femme tourne et retourne le vieux bouquin entre ses doigts osseux ; elle semble indifférente, mais nous qui sommes rapprochés de la barre, nous avons vu le sang affluer à ses pommettes et s'en retirer aussitôt. Finalement elle répond sans lever les yeux :

— Non.

— Ah ! fait le public soulagé.

Le président, qui a surpris le trouble de cette créature, laisse échapper un sourire félin qui nous réjouit, Me Berlier et moi, et s'adressant à l'huissier, il ordonne :

— Rappelez le témoin Laniel.

Sans désemparer, on procède à la confrontation. Laniel affirme, et la femme nie. L'auditoire est haletant. Me Berlier intervient :

— Au nom des accusés, je requiers l'arrestation immédiate de la femme Catherine Péronaz pour faux témoignage. Elle se trouve en présence non seulement de la déposition d'un magistrat dont l'honorabilité est indiscutable, mais encore de celle de M. le juge Girardet qui a reçu spontanément les déclarations de M. le juge Laniel aussitôt après l'acquisition du volume, alors que ces déclarations ne pouvaient compromettre personne.

Le Procureur général n'ose pas intervenir

dans cet incident que le président explique avec politesse à la maîtresse de Gruz.

— Pesez bien vos paroles, madame. Je vais vous donner lecture de l'article 330 du Code d'instruction criminelle.

Il manie avec peine un gros livre, mouille son doigt, tourne les pages et lit en articulant chaque mot :

— *Si, d'après les débats, la déposition d'un témoin paraît fausse, le président pourra, sur la réquisition, soit du procureur général, soit de la partie civile, soit de l'accusé, et même d'office, faire sur-le-champ mettre le témoin en état d'arrestation.*

De nouveau il tourne quelques pages et ajoute :

— Article 361 du Code pénal. *Quiconque sera coupable de faux témoignage en matière criminelle, soit contre l'accusé, soit en sa faveur, sera puni de la peine de la réclusion.* Vous avez compris, madame, la gravité de vos dénégations. Persistez-vous à nier?

Déjà notre Procureur qui a trouvé un biais agite son grand corps et réclame :

— Je demande la parole.

Il est trop tard. La vieille, effrayée, redoutant la prison, coule un regard vers la porte qui la sépare de son amant et avoue à voix basse :

— Eh bien oui, quoi ! j'ai vendu le livre à ce monsieur.

Le public qui n'a pas entendu a compris. Comme il arrive fréquemment au cours des débats judiciaires, l'incident a pris la place de l'affaire principale. Notre victoire divise le camp adverse : nous voyons accourir des transfuges. Des exclamations se croisent pour ou contre le sorcier de Myans.

Cependant, le procureur explique que cette déposition, n'ayant pas trait à l'accusation, ne saurait entraîner aucune poursuite. Il a raison en droit, mais personne ne l'écoute.

Tout à coup le silence se fait si grand que chacun entend son cœur. Me Berlier, saisi d'une inspiration subite, s'est emparé de l'instrument du crime qui est déposé sur une table comme pièce à conviction, le présente au témoin, et, les yeux dans les yeux, lui pose cette question directement.

— Ce couteau qui porte un P sur le manche est bien votre propriété?

Que va-t-elle répondre? Nous sommes étreints d'une telle angoisse que nous croyons attendre de cette bouche édentée le verdict de condamnation ou d'acquittement. Elle ne connaît pas elle-même la gravité de cette réponse. Enfermée au Seulet, elle a ignoré les circonstances du crime d'Apremont dont on colportait le récit de village en village. Enfermée dans la chambre des témoins, elle ignore l'acte d'accusation, les procès-verbaux, les interrogatoires. Encore sous le

coup des menaces du président, elle n'a pas le loisir de réfléchir, de combiner, de calculer. D'instinct elle tourne, elle aussi, un œil qui chavire vers le procureur que vaguement elle devine sympathique. Puis, apeurée, ahurie, elle dit la vérité et la vérité est terrible.

— Oui, je l'ai apporté de mon pays.

Hargneuse, elle ajoute en dévisageant l'avocat :

— Qu'est-ce que ça vous fait?

Une fois de plus, Dalila a livré son amant. Celle-ci est une Dalila ancienne et rugueuse, évidemment ignorante du crime de Gaspard Gruz, et qui ne comprend pas encore sa trahison. Et cette trahison remonte au jour où elle vendit le traité de sorcellerie pour la somme de quarante francs que, sans doute, elle employa à ces parures grotesques de sa vieillesse sans vergogne.

Cette réponse, que chaque camp escomptait, provoque dans l'assistance une sorte de stupeur. Le silence qui l'accompagna continue à la suivre. C'est l'effondrement de l'accusation : tout le monde le comprend, jusqu'à ces paysans obtus qui sont venus, féroces, pour voir condamner à mort Lamadoux, jusqu'à ces filles plâtrées qui s'excitèrent on ne sait pourquoi contre ce pauvre diable d'accusé. Le Procureur général, humilié, vaincu, agité d'une fureur professionnelle qui ne l'empêche point de reconnaître la vérité, s'est

affaissé dans son fauteuil, et, le genou presque à la hauteur de la figure, il semble y vouloir disparaître. Ses yeux, qu'il va projeter hors de la tête s'il continue à s'exalter, lancent des menaces au banc de la défense que Me Berlier regagne, le visage aussi calme que lorsque tout à l'heure il rabrouait la foule. Quant au président, il sourit et trouve que c'est très intéressant.

Cependant, comme deux bœufs attelés au même char et qui mêlent leurs fatigues, les deux prévenus, au bout de leur misère, s'appuient l'un à l'autre, puis se mettent à pleurer. Sans doute, après ma déposition, après celle de Laniel, leur acquittement était probable ; ils bénéficiaient tout au moins du doute. Mais combien l'acquittement par la condamnation du vrai coupable est plus enviable, plus évident, procure une plus forte sensation physique !

Une réaction se produit dans l'auditoire. On parle, on discute, et l'on écoute malgré tout quelques obstinés qui refusent de se rendre à la preuve. Ces gens de village ne pardonnent pas aisément aux époux Gavot l'erreur de l'accusation, et ces gens du monde, accourus à un spectacle, réclament une proie. On va la leur donner : qu'ils se tiennent tranquilles un instant !

La voix de l'avocat domine cette rumeur ; il tire les conséquences de l'aveu :

— Vous avez bien entendu, messieurs les jurés. L'arme du meurtre appartient à Gaspard Gruz. C'est Gaspard Gruz qui l'a cachée dans la grange de Lamadoux. C'est Gaspard Gruz qui a engagé Claude Fraizier à solliciter une seconde perquisition. Il a tué, et il veut encore faire condamner à sa place un innocent.

La mégère qui se tient encore à la barre des témoins comprend enfin qu'elle a perdu son homme. Elle bondit sur Me Berlier, et ses amulettes font autour de sa marche un cliquetis d'ossements.

— Gaspard ! crie-t-elle. Gaspard, assassin ! Vous mentez, sale marchand de paroles !

Elle pointe ses longs doigts sur les yeux de l'avocat, et deux gendarmes prudents, quittant leurs sièges à regret, la tirent juste à temps en arrière.

L'avocat s'est déjà détourné de cette femme en colère, et comme, à son grand étonnement, le Procureur général ne s'est pas levé pour abandonner l'accusation et ordonner l'arrestation du sorcier, il avertit l'huissier en ces termes ironiques :

— Appelez le dernier témoin.

L'huissier docile ouvre la porte et crie de sa voix de service :

— Gaspard Gruz.

XIV

LE SORCIER DE MYANS

Cette fois le public est satisfait. Il cherchait à l'audience des impressions de théâtre : en voici, et des plus intenses.

Je me retourne, et dans mille yeux brillants comme des miroirs je vois la même image, celle du sorcier qui entre en scène. Il s'avance lentement, presque majestueusement, avec le dandinement léger des paysans en marche, et ne remarque pas que tous ces regards prennent son empreinte. On devine sa force rien qu'à la façon dont il porte le buste. Sa longue barbe noire, que rayent quelques poils blancs, dessine une courbe pour rejoindre la poitrine, parce qu'il tient la tête haute et le menton en avant. Il exagère son aspect naturel de prophète, et confond en sa personne le charlatan et le mage. Hautain, calme, superbe, il fixe le président avec un grand air de supériorité, et s'apprête à déposer contre Lamadoux. Visiblement, il ne sent dans son cœur aucun remords, et sur sa tête aucune menace. Il croit en sa puissance ; un démon

spécial est chargé de le protéger. Et il n'aperçoit même pas cette femme, abîmée sur une chaise, qui tente de l'avertir et que deux gendarmes retiennent familièrement par les bras comme une ménagère fait d'un panier.

Dans une fièvre de curiosité, dans une attente exaspérée de chasseurs à l'affût, nous suivons tous ses mouvements, les nerfs tendus, le visage contracté. Il marche dans notre silence comme dans un désert, et ne se doute point de sa solitude.

Cependant, il est parvenu à la barre des témoins. Il s'y appuie d'une main lourde qui secoue la balustrade de fer et semble mesurer sa vigueur. Haletants, nous considérons ce fauve qui, de lui-même, se met en cage et se croit encore en liberté. Il est pris à son propre piège : quel étrange besoin de preuve le poussait à porter son arme dans la grange de Pierre Gavot? Faut-il donc admettre, comme Joseph de Maistre, comme Me Berlier, que le plan des plus habiles criminels pèche toujours par quelque côté, et qu'ils font eux-mêmes inconsciemment la part du destin qui les perdra ou de la Providence qui les retrouvera?

Le président le traite immédiatement en accusé mais non pas sans prudence. Après l'interrogatoire d'identité, il omet la prestation de serment qui serait dérisoire, et, présentant le traité de démonialité, il demande :

— Reconnaissez-vous que ce livre vous appartient?

De ce visage criblé de nos regards comme de piqûres de guêpes, aucun muscle ne tressaille. Cet homme est redoutable par sa possession de lui-même. Il prend sans se hâter l'ouvrage qu'il a tout de suite reconnu, il le tourne et le retourne, l'entr'ouvre, le referme et, relevant brusquement ses yeux perçants, il fait le tour de la salle. Je suis certain qu'il a tout compris : il a vu d'un clin d'œil le sourire cauteleux du président, la pose redressée du procureur qui va requérir, les accusés rassérénés, et sa lamentable maîtresse qui gémit. D'un geste lent, il tend au président le volume dénonciateur, et d'une voix naturelle et traînante il ose donner des explications :

— Je ne sais pas, mon Président. Peut-être bien qu'on l'a dérobé chez moi, peut-être bien. Pour sûr, voilà longtemps qu'il n'y est plus.

— Combien de temps?

— Je ne saurais pas vous dire. S'il est à moi, il est parti depuis longtemps.

Il se tient sur la défensive, il observe, il tâtonne, il cherche son chemin sans montrer de crainte, comme un aveugle muni d'une bonne canne.

Le Procureur général qui a recommencé de s'agiter, se lève brusquement sous le coup d'une résolution définitive. Il a pris son parti

du changement d'accusé, il va parler, il va ordonner l'arrestation du sorcier, quand le Président, qui devine son geste, lui fait signe d'attendre, désireux sans doute de prolonger quelques instants encore son jeu passionnant de dompteur. Gaspard Gruz qui a suivi leur manège abaisse les yeux sur sa main gauche qu'il soulève à demi, et dont l'annulaire porte une grosse bague d'argent. Son attitude ne révèle aucune inquiétude. Devant la tempête qui s'amasse, il garde tout son sang-froid.

— Votre compagne, dit le Président qui a repris le livre, l'a vendu il y a quelques jours à M. Laniel, juge à Saint-Jean-de-Maurienne, ici présent.

— C'est bien possible.

— Elle l'a vendu à votre insu, car vous le gardiez précieusement et vous aviez pu méditer ce passage que je lis à la page 72 : *Si tu veux devenir invisible, ayant fait profession solennelle et invoqué le roy de la terre et de l'enfer, mange le cœur d'un enfant arraché du sein de sa mère.*

Le sorcier éclate de rire, et son rire se casse comme un verre. Au banc des témoins, Etienne Perraz et la femme Berger poussent une exclamation qui s'arrête dans leur gorge, car, tandis que l'auditoire étouffe d'angoisse, le président frappe le dernier coup :

— Reconnaissez-vous ce couteau?

L'arme est déposée sur la table des pièces à conviction, sous la garde de l'huissier. Gaspard Gruz la considère sans la prendre. Cette fois, la bête est forcée, et nous nous apprêtons à nous soulager de la trop longue tension de nos nerfs en sonnant de nos voix l'hallali. Nous n'avons plus qu'un dernier effort à faire pour nous contenir. Dans une seconde, nous serons libres de crier, et nous en avons un besoin urgent. Il nous reste à suivre une seule petite seconde les mouvements de cet homme qui examine une table...

Mes yeux n'oublieront jamais cette scène. Tout à coup Gaspard Gruz se penche, saisit l'arme, bondit vers la porte réservée aux témoins, l'ouvre et disparaît.

— Arrêtez-le, hurle le Procureur.

Déjà les gendarmes s'élancent à la poursuite. Des derniers rangs de la foule, quelques hommes hardis se précipitent sur leurs traces. On entend un bruit de course dans le corridor.

— Le soldat ! crie quelqu'un.

Le soldat placé à l'entrée du couloir aura sans doute empêché l'assassin de passer. Cependant Étienne Perraz vocifère :

— C'est lui que j'ai vu de dos.

Et la femme Berger glapit d'une voix perçante :

— C'est lui qui a voulu me tuer.

On ne sait auquel entendre. C'est un tumulte effroyable. Le Président se couvre,

agite fébrilement la sonnette, et l'on finit par percevoir ces paroles :

— L'audience continue.

Mais l'intérêt n'est plus ici. Le Procureur général abandonne l'accusation ; les deux prévenus sont libérés. Personne n'y prête attention. Chacun se tourne vers le fond de la salle d'où viennent maintenant les nouvelles.

— Il a bousculé le soldat.

— Il est sorti du Palais de justice.

— Il s'est sauvé vers Lémenc.

— On ne l'a pas rattrapé.

L'audience est levée à une heure, dans le trouble et la confusion. On a oublié les innocents. Seul, le coupable passionne les esprits :

— Il s'est évaporé.

— J'ai bien vu qu'il regardait sa bague.

— Il est devenu invisible.

Moitié sceptique, moitié bouffon, le public gouaille et crée une légende en même temps. Je sors avec Me Berlier et les époux Gavot. Personne ne fête ceux-ci qui ont injustement souffert. Avant comme après, ils sont abandonnés. Ils se taisent, mais ils se tiennent par la main.

Au moment de me quitter, l'avocat me dit :

— Rappelez-vous Jacques de Montmayeur. Il jeta sur la table du Sénat la tête du Président de Fésigny et il s'enfuit. On ne réussit

pas à le joindre, et il fut condamné par contumace.

— Rassurez-vous, Gaspard Gruz sera arrêté s'il ne l'est déjà...

Pourquoi ne m'a-t-on pas écouté? Il serait sous les verrous...

XV

LE MONT GRANIER

... Comme il était parvenu à ce point de son récit, M. le conseiller Girardet, à notre grande stupéfaction, replia tranquillement son manuscrit ; puis il nous dévisagea.

Nous regardâmes la pendule : elle marquait minuit. Entendait-on nous mettre à la porte avant l'exécution du sorcier? A l'unanimité nous nous rebiffâmes. Pour mieux préciser sa ferme intention de demeurer sur les lieux, M. Rénal se versa un nouveau petit verre de curaçao. Ce curaçao, dû à l'ancienne préparation d'une certaine veuve Amphoux qui le distillait à la Martinique et qui dans son actif veuvage a droit à tous nos respects, restituait au goût de l'orange la chaleur et la lumière des Tropiques. Tandis que notre compagnon opérait ainsi individuellement, Me Servoz, le groupe des jeunes magistrats et moi, nous protestions avec véhémence contre une hospitalité aussi peu généreuse.

— Nous réclamons la suite.

— Il faut que justice se fasse.

— Nous ne partirons pas avant que Gaspard Gruz ne soit pris.

— Condamné.

— Et guillotiné.

Notre hôte sourit finement, et nous répondit avec courtoisie :

— Je vous garderai tant qu'il vous plaira.

Comme pour faire écho à ces paroles, la servante apparut, portant un plateau chargé de tasses et d'une théière qui répandait un parfum aromatique dont nos narines se réjouirent aussitôt. Et nous évoquâmes avec plaisir les caravanes qui viennent de Chine avec des coffres pleins de petites feuilles desséchées.

Tandis que M. le conseiller constatait soigneusement si son thé était fait, je m'approchai sournoisement du cahier qu'il avait laissé sur la table. Enfin j'allais connaître le sort du sorcier en fuite. Je retrouvais sans peine la dernière phrase qui nous avait été lue :

— *Il serait sous les verrous...*

Je continuai. Mais je refermai précipitamment le manuscrit, et même je sentais la rougeur me monter au visage. Il n'était plus question de Gaspard Gruz ; le cahier contenait d'autres confidences moins judiciaires. Sans le savoir, j'avais été indiscret.

— Ce thé est bouillant, observa M. Rénal. Pendant qu'il refroidit, nous avons le loisir d'apprendre la fin de l'aventure. Mon cher

collègue, nous vous écoutons. Voici vos papiers.

M. Girardet prit le cahier, le remit dans sa bibliothèque et, comme s'il trouvait une échappatoire, il répliqua :

— Je n'ai pas d'autres notes sur le crime d'Apremont.

Devant nos mines déconfites, il se hâta d'ajouter :

— Mais, si vous le voulez, je vous raconterai cette chasse à l'homme qui fut passablement émouvante.

Tous, nous nous écriâmes :

— Nous le voulons.

Il crut devoir expliquer le silence de son manuscrit :

— Le juge d'instruction a réparé son erreur. Dès lors, vous comprenez, l'affaire devient à ses yeux une affaire ordinaire d'assises. Il cesse d'y attacher un intérêt personnel.

M. Rénal l'interrompit familièrement :

— Toutes vos circonlocutions ne nous apprennent rien. Nous avons laissé Gaspard Gruz hors du Palais de justice, la maréchaussée à ses trousses. Fut-il pincé?

— Je suis à vos ordres, acquiesça notre hôte, qui néanmoins esquiva une trop prompte réponse. Et s'appuyant à la cheminée, il demeura debout pour parler, à la façon des causeurs de profession.

« — Le sorcier avait peu d'avance, mais de bonnes jambes. Il traversa la ville en courant, son coutelas à la main, et chacun se hâtait de lui faire place. Embarrassés dans leur ferblanterie et appesantis par l'embonpoint, les gendarmes ne purent le joindre en ville. Deux citoyens aux pieds plus légers le suivirent jusque dans la campagne, mais il se retourna tout à coup, et d'un commun accord ils décampèrent. »

Bien qu'il soit généralement agréable de constater la supériorité d'un criminel sur la police à cause, sans doute, de l'éducation anarchiste qu'on nous inculque dès l'âge le plus tendre en nous menant voir comment Guignol rosse le guet, nous fûmes vivement désappointés par cette fuite audacieuse de Gaspard Gruz. Déjà nous comptions sur son interrogatoire pour compléter les notions assez vagues que nous avions tous sur les pratiques de sorcellerie.

— Sexagénaires ou obèses, voilà bien nos gendarmes ! murmura M. Rénal qui était furieux et qui peut-être avait envie d'aller dormir.

Cependant, M. Girardet reprit d'une voix nonchalante :

« — On dut se contenter pour ce soir-là de l'arrestation de Catherine Péronaz, évidemment ignorante et innocente. Et cette prise ne pouvait raisonnablement enorgueillir le

Parquet. Toutes les brigades de gendarmerie, et même une partie de la garnison furent mobilisées et lancées à la poursuite de cet unique ennemi, invisible et redoutable. Pendant plusieurs jours, on fut sans nouvelles. C'était décourageant. Enfin il fut signalé aux Marches, puis à Apremont. Il rôdait autour du lieu de son crime. Il vivait sur le pays dont il connaissait les sentiers et les ressources. Telle était la crainte qu'il inspirait, qu'il pouvait, sans qu'on le dénonçât, réquisitionner des vivres dans les fermes. Croyant avoir affaire au diable, d'avares paysans consentaient à le nourrir et à l'abreuver, et quand survenait la police, ils niaient l'avoir jamais vu.

« Par cette lâche complicité, la poursuite était rendue difficile. Il fallut rappeler à ces villages terrorisés que ceux qui se rendent coupables de recel peuvent être punis d'un emprisonnement de trois mois à deux ans. Les maires firent afficher dans leurs communes l'article 248 du Code pénal. Néanmoins, quelques individus et spécialement des femmes, redoutant moins la vengeance des lois que celle du sorcier, continuèrent de ravitailler celui-ci. Il couchait dans les granges, dans les celliers dont il forçait la porte, dans les bois, dans les carrières abandonnées qui sont au bas de la montagne. Et la gendarmerie continuait de faire buisson creux, tant

et si bien que la légende, née à peine viable à l'audience, se fortifia de jour en jour, se propagea et se répandit dans toute la région : pour avoir mangé le cœur d'un enfant, Gaspard Gruz pouvait à volonté devenir invisible. Des policiers mêmes furent tentés d'accepter cette version commode qui excusait leur échec.

« La situation risquait de se prolonger. Partout signalé, traqué partout, l'assassin ne quittait pas, ne songeait pas à quitter le théâtre de ses exploits maléfiques. Là, soutenu par sa réputation et par l'effroi superstitieux qu'engendrait sa présence, il ne manquait véritablement de rien et soumettait tour à tour à l'impôt en nature chaque maison isolée. Ailleurs, son prestige dissipé, il eût été bientôt déclaré, ligotté et livré. Fort de ce raisonnement, il disparaissait pendant le jour, et, quand le soir tombait, commençait sa terrible tournée de percepteur. Vainement on mit sa tête à prix, comme celles des loups et des ours : la peur l'emportait sur la cupidité. Cependant, il gouvernait la Savoie : à cause de lui, notre Procureur général était disgracié et déplacé ; le conseiller Barfleur, président des assises, subissait une réprimande ; je recevais de l'avancement ; enfin nos forces de police étaient renforcées, les troupes consignées, et de Paris on nous expédiait un commissaire spécial dont on attendait monts et

merveilles et qui, peu accoutumé au goût fanfaron de notre vin blanc, en fit avec excès l'apprentissage au cours de ses visites domiciliaires chez les recéleurs. »

Ici, M. Girardet reprit haleine, et nous en profitâmes pour échanger quelques saillies et quolibets sur les gens de police. M. Rénal, auditeur passionné, insista pour connaître le dénouement.

— Patience, mon cher collègue, lui répliqua notre hôte avce un fin sourire, et nous comprîmes qu'il ne nous épargnerait aucun circuit du chemin.

Il continua donc son récit sans se hâter le moins du monde :

« — Au bout d'un mois ou presque, penauds et moqués, le Parquet et la gendarmerie confessèrent leur impuissance. Dès qu'il fut débarqué et mis au courant, notre nouveau Procureur général, M. Laffon, qui depuis est décédé président de la Cour de cassation, manda les chefs de service et leur reprocha principalement de procéder sans méthode et au petit bonheur. Sous sa direction, les recherches furent recommencées avec ordre. Se sentant mieux protégés, des paysans osèrent signaler la présence du sorcier dans tel hameau ou dans tel retrait des Abîmes de Myans. Dès lors il n'y avait plus qu'à s'inspirer de la disposition des lieux pour parvenir au succès. Comment n'y avait-on

point songé plus tôt? A étudier de près les plans des gens d'action, on se convainc aisément que le compliqué nous attire plus naturellement que le simple. L'homme de génie est celui qui retrouve sous le fatras des conventions et des habitudes la simplicité première. Vous connaissez tous, je suppose, la carte du pays dont Gaspard Gruz avait fait son camp retranché, et vous savez que les villages d'Apremont, de Myans, des Marches, et le bourg de Chapareillan s'échelonnent aux pieds du mont Granier, les uns plus rapprochés de sa base, les autres à quelque distance. On occupa ces points stratégiques ; on les relia par un cordon suffisant de troupes. Puis on avança, afin d'acculer le fugitif déjà cerné à la montagne, tandis qu'une autre force militaire occupait le val d'Entremont qui se trouve de l'autre côté... »

En nous détaillant ce plan de campagne, l'excellent M. Girardet, dont la figure est ronde et pacifique, prenait une attitude martiale, celle même qui convient aux hommes de guerre lorsqu'ils sont en présence de l'ennemi. Et par un vain esprit d'imitation, les jeunes membres de la magistrature se redressaient et faisaient feu du regard, semblables à des officiers d'ordonnance que leur chef exalte en leur communiquant ses ordres. M. Rénal interrompit brusquement cette parade guerrière :

— Depuis le temps que nous sommes à l'affût, dit-il, nos fusils vont se rouiller. Prenons votre coupable, et n'en parlons plus.

Accoutumé à ses incartades, notre hôte ne broncha pas ; et même il lui joua incontinent un méchant tour, en opérant une diversion :

« — J'ai eu la curiosité de faire l'ascension du mont Granier, afin de me rendre mieux compte de la poursuite. Les rapports de police que l'autorité supérieure voulait bien mettre à ma disposition au fur et à mesure qu'elle les recevait, dans leur teneur imparfaite et grossière, ne donnent pas une idée exacte de la nature particulière de cette chasse à l'homme. Ma *descente sur les lieux*, si j'ose m'exprimer ainsi, suivit de peu de jours les tragiques événements que je vous raconte. Le souvenir en est demeuré très précis dans ma mémoire. Et vous me pardonnerez de vous donner une brève description de ces paysages désolés. »

— Est-ce bien nécessaire? demanda encore l'impatient M. Rénal.

Le narrateur affirma que c'était indispensable.

— A moins, ajouta-t-il, que vous n'y vouliez monter avant d'apprendre le sort de Gaspard Gruz.

Nous nous récriâmes avec vivacité, mais il entama sa description.

« — Le Granier, qui domine de près de

deux mille mètres les Abîmes de Myans, est semblable à une citadelle dont les murailles à pic sont inaccessibles. Au-dessus de Chapareillan, la paroi qui s'abaisse paraît céder à l'assaut des forêts de sapins qui tentent d'escalader la montagne. Là est la porte d'entrée ; dans cette échancrure est la clef de la position formidable.

« Je passai la nuit qui précéda mon ascension dans une mauvaise auberge de Bellecombe. Bellecombe est un petit village romantique, assis sur le premier contrefort du Granier. Après l'avoir quitté, on ne rencontre plus de maisons ; il n'y a désormais que les sapins et les rochers. De Bellecombe on voit à ses pieds la vallée du Grésivaudan et celle de Saint-Pierre-d'Albigny, le cours régulier de l'Isère dont l'eau est canalisée, et le petit lac de Sainte-Hélène avec son île arborescente que l'on peut comparer à un voilier ou à quelque prodigieuse mouette : le fond de l'horizon est barré par le chaos des grandes Alpes. J'y parvins à la nuit tombante, mais la lune qui ne tarda pas à se lever me livra la beauté du paysage, en y ajoutant les grâces mystérieuses qu'elle est chargée de répandre sur la terre avec ses rayons. J'allai m'asseoir dans un champ qui forme une terrasse naturelle, et que limitent d'un côté les ruines d'un ancien château, et de l'autre une petite église au toit de tôle, très pieuse, très simple et très

vénérable. Je regardai la plaine blanche et les vagues profils des montagnes. Ce soir de septembre était doux. Un grand silence planait sur la nature en sommeil ; seule, la rumeur d'un torrent invisible, venue d'un val obscur que les sapins recouvraient, montait jusqu'à moi. »

— Au fait ! jeta M. Rénal.

Cette réclamation, je dois le reconnaître, malgré sa brutalité, ne manquait pas d'à-propos. Dans son lyrisme, M. le conseiller Girardet oubliait notre sorcier. Pour expliquer son accès de poésie nocturne, nous le soupçonnâmes d'être grimpé au Granier avec des dames, et d'en avoir gardé un bon souvenir.

Sans s'émouvoir outre mesure de l'interruption, notre hôte en profita pour nous donner un conseil :

« — Je vous engage, messieurs, à tenter cette excursion. C'est une promenade un peu dure et longue, mais sans réelles difficultés. Je partis du village au lever du jour. Le sentier traverse une immense forêt de sapins dont les fûts droits sont semblables aux piliers innombrables et serrés d'une basilique. On avance à leur ombre comme sous une voûte d'église : ils inspirent le même recueillement. Parfois, tandis que je montais, j'apercevais, tout au fond d'un ravin, les remous blancs de l'eau sonore qui, la veille, troubla ma rêverie. Je ne tardai pas à sortir

de la région des arbres. Le sentier atteint le rocher, le contourne, puis l'entame. Des troncs de sapins, disposés par la main des hommes, servent de balustrade et protègent contre le vertige. De là, si l'on se retourne, on aperçoit l'enchevêtrement infini des montagnes et, comme un roi qui dépasse sa cour de toute la tête, le mont Blanc orgueilleux et serein, dominant son massif qui lui-même domine les Alpes. Sur la neige fraîche des hauteurs, le soleil du matin étincelait.

« Je parvins à une gorge étroite, creusée naturellement dans l'invincible muraille du Gravier. Puis, le sentier qui la comble aboutit à une porte close, une porte grossière à claire-voie, faite de barreaux de bois inégaux et mal équarris... »

— Comment ! une porte?

« — Une porte que mon guide poussa, et nous découvrîmes après quelques pas les pâturages de l'Alpette. L'Alpette est une vaste prairie enfermée dans un cirque de rochers ; on n'y peut accéder que par cette gorge dont les bergers condamnent l'entrée à leur guise ; ainsi leurs troupeaux ne peuvent plus sortir de la montagne. La garde en est si facile qu'un ou deux pâtres suffisent à cette tâche ; ils vivent là hors du monde, pendant trois ou quatre mois de l'année. Le Granier les cache dans ce mystérieux repli. Une maisonnette, à l'abri d'un rocher éboulé que sur-

monte une croix, est leur refuge, et ils ont recueilli dans un tronc d'arbre l'eau glacée d'une source qui jaillit de la pierre. Quand nous apparûmes, des chevaux qui paissaient l'herbe épaisse nous aperçurent, et, désaccoutumés de leur vie d'esclaves, ils s'enfuirent au galop. Spectateurs de cette course improvisée, nous les vîmes lutter de vitesse, queues et crinières flottantes ; la vie libre donnait à ces bêtes paysannes un air de race et de fierté. Ils rejoignirent l'assemblée des vaches paisibles qui, sonnette au cou, broutaient en musique ; les rochers sonores répercutaient ces joyeux carillons. Debout sur un tertre, un taureau noir se profilait sur le fond clair et mugissait dans le vent. »

Mais M. Rénal ne perdait point de vue la question importante :

— Est-ce là, demanda-t-il, que Gaspard Gruz fut pris?

« — Nous l'y verrons tout à l'heure, répliqua M. Girardet non sans ambiguïté. De l'Alpette, le sentier aborde résolument la muraille du Granier, mord le roc, s'y incruste, y taille des marches d'escalier, et grimpe ainsi presque à pic à la façon des chamois. Aujourd'hui une échelle de fer aide à gravir ce mauvais passage, mais en ce temps-là il ne fallait compter que sur la sûreté de son pied et la force de son poignet. C'est bien l'escalade d'une forteresse. De maigres sapins,

agrippant la pierre on ne sait comment, les racines à demi nues, nous ont donné l'exemple et se maintiennent en équilibre, puisant leur sève on ne sait où. Nous atteignons une première plate-forme : là est le pâturage peu fourni où l'on conduit les troupeaux de la vallée d'Entremont par un sentier plus accessible. Une cabane en planches reçoit, la nuit, leur unique berger. C'est le dernier vestige humain. Nous ne rencontrerons plus maintenant que la pierre, quelques arbres hardis et débiles, et des touffes de rhododendrons qui, l'été, animent de leurs taches rouges ces lieux désolés. Nous ne montons plus guère. Le sommet est un immense plateau en pente douce qui fuit devant nous et brusquement nous oppose des aspérités. Je ne connais pas de paysage plus tragique. On dirait un champ des morts. Cette suite régulière de rocs blancs et de sapins amaigris évoque l'alignement des dalles funèbres que veillent les cyprès. Nous n'entendons plus la sonnette des troupeaux invisibles. Aucun oiseau, aucun être vivant n'habite cette solitude. Autour de nous aucun bruit, aucun mouvement, sauf, de temps à autre, le frêle grésillement de la neige amassée dans les creux, que le soleil découvre et attaque. »

— Vous voici arrivé ! observe ironiquement M. Rénal, et ce fut long.

« — Ce fut long en effet. Cinq ou six

heures depuis Bellecombe. Cependant, nous n'étions pas fatigués. A nos pieds nous distinguions la verte vallée d'Entremont qui précède la Chartreuse, et la forêt d'Éparres semblable à une peau d'ours jetée sur le flanc de la montagne. Il ne fallait pas s'approcher trop près du bord à cause d'un à-pic de sept à huit cents mètres. Du reste, de tous côtés, nous retrouvions ce même précipice. Nous allâmes regarder, sur l'autre versant, la région des Abîmes, le lac Noir, le lac des Marches, Myans et le sanglant Apremont. Le souvenir du crime me hantait avec tant d'insistance que je m'intéressai plus à cette vue sans beauté qu'à celle des grandes Alpes dont les glaciers renvoyaient l'éclat du soleil, qu'à celle encore du lac du Bourget, comparable à une turquoise dans un écrin ouvert. Mon guide, par bravade, s'assit sur le rebord de la muraille lisse qui s'abaisse en ligne droite sur le vallon de Challes. Il me donna indirectement le vertige, et je fermai les yeux. »

M. Girardet fit une pause, et lorsqu'il reprit la parole, nous accueillîmes avec faveur sa première phrase :

« — Nous avons laissé Gaspard Gruz dans la plaine, dit-il. Dès lors, acculé au mont Granier, il faut bien qu'il se décide à fuir par la montagne. Ma description, dont vous excuserez la lenteur, va nous servir à le mieux suivre.

Après avoir tenté de s'évader vers le lac Noir dont les abords étaient gardés, il revient vers Bellecombe et le trouve occupé. Il n'a plus le choix des chemins ; malgré sa répugnance à escalader le rocher, à cause de la difficulté de s'approvisionner, il commence l'ascension. Son plan était sans doute de redescendre ensuite sur Entremont, et de gagner la forêt d'Eparres, retraite sûre où nul ne le saurait découvrir. Vous vous souvenez qu'on avait donné l'ordre de veiller sur Entremont. Il allait être pris comme dans une souricière ; mais quand la souricière est un énorme massif de rochers et de sapins, la capture peut se faire attendre. Heureusement, deux gendarmes, dont le brigadier Ravasse, l'aperçurent au-dessus de Bellecombe, comme ils battaient les buissons. Ils le reconnurent plutôt à sa fuite qu'à sa silhouette. Ils lui emboîtèrent le pas, à distance d'une centaine de mètres. Dorénavant mon récit ne sera que la fidèle reproduction du procès-verbal où le brigadier Ravasse consigna sa périlleuse chasse, et des commentaires qu'il me donna de vive voix quand je l'interrogeai. »

— Avez-vous ce rapport? questionna Me Servoz.

« — Je n'en possédais qu'une copie, et j'ai dû la rendre plus tard au Procureur général. Ma mémoire l'a parfaitement retenu. Ravasse était un homme vigoureux, âgé d'une

trentaine d'années, mince et musclé, taillé pour l'alpinisme. Son compagnon, moins jeune, moins maigre et moins rompu à la marche en montagne, soufflait derrière lui. Tous deux, ayant laissé leurs sabres embarrassants et inutiles, et n'emportant comme arme que leurs revolvers, s'appuyaient sur des cannes ferrées. Devant eux le sorcier, qu'ils purent enfin dévisager entre deux taillis, tenait son couteau d'une main, et de l'autre s'aidait d'une branche d'arbre qu'il avait arrachée. C'était au petit jour : mais quand la troupe s'engagea sous les sapins, elle retrouva presque la nuit. Gaspard Gruz en profita pour disparaître sur la gauche. Le brigadier plaça son homme en observation et continua de monter. Son projet était d'atteindre, le premier, la porte de l'Alpette et de prévenir les bergers : se voyant tourné, l'assassin devrait se rabattre sur Bellecombe où il serait cueilli comme un fruit mûr. Cependant, le jour ne se décidait pas à venir franchement. Les quelques lueurs roses qui présageaient le matin avaient été recouvertes d'épais nuages, et bientôt il commença de pleuvoir. La montagne se vêtit de brume et la forêt prit un aspect plus sombre et plus farouche. Sans manteau, courageusement, Ravasse suivait le sentier sous la pluie. Au sortir des arbres, sûr de n'être pas devancé, il ralentit le pas, afin de ménager ses forces et sa respiration.

Quand il parvint à l'étroite gorge qui précède l'Alpette, le mauvais temps cessa. Ne voyant rien de suspect, il s'arrêta pour casser une croûte et boire une goutte d'eau-de-vie. Il commandait la passe : si le sorcier voulait franchir le col pour gagner Entremont, il trouverait le chemin barré. »

— Ah ! cette fois, nous le tenons ! proclama M. Rénal avec enthousiasme.

« — Pas encore. Après avoir mangé, le brigadier voulut sortir de l'étui son revolver afin d'examiner s'il était mouillé. Il constata que l'étui était vide, et se souvint que la veille au soir il avait chargé son arme et l'avait déposée sur une table.

« — Je l'aurai oubliée en partant, pensa-t-il. Heureusement, l'ennemi est loin. »

« Cependant, il regarda avec tristesse son bâton dont le fer usé était arrondi. Il reprit sa marche, poussa la porte du pâturage et héla un berger qui était proche. C'était un vieux pâtre accoutumé à cette solitude. Il se rendit avec défiance à l'appel du gendarme. Un gendarme à l'Alpette, ça ne s'était jamais vu.

« — Eh bien, quoi !

« — Il n'est venu personne avant moi, ce matin?

« — Si.

« — Qui?

« — Le sorcier.

« — Quel sorcier?

« — Gaspard Gruz, donc.

« — Nom de D..., vous avez laissé passer l'assassin !

« — L'assassin?

« — Eh ! oui, l'assassin de Mélanie Fraizier.

« — Quand je suis monté avec mes vaches, c'était Lamadoux, l'assassin, et on le tenait sous clef.

« Les rumeurs de la plaine ne parviennent jusqu'ici que lentement. Sans montrer plus d'émotion, le berger ajouta :

« — Gaspard n'avait pas de provisions. C'est vrai qu'il portait une figure de pauvre. Il m'a demandé à manger. Je lui ai donné pain et fromage, plus un gobelet de gentiane. Dans le temps, il m'a remis une côte. Il ne s'est pas arrêté, il a dévoré comme un loup.

« — Où est-il?

« — Il est monté par là, au Granier.

« — A-t-il beaucoup d'avance?

« — Un quart d'heure.

« Enragé, Ravasse voulut reprendre la poursuite. Le vieux pâtre le retint par la manche :

« — Brigadier, es-tu fou? seul contre un sorcier !

« — Laisse-moi.

« — Tu es trop jeune pour mourir.

« — Laisse-moi, te dis-je.

« Et il repoussa le berger qui l'appela encore :

« — Changeons de bâton. Le fer du tien n'est pas solide.

« Ravasse accepta l'échange, après avoir vérifié le pieu qu'on lui offrait et qui était long et pointu.

« — Le berger, m'a-t-il raconté depuis, me serra la main, et j'eus l'impression qu'il me regardait avec respect comme on regarde un mort.

« Vous vous souvenez que la première plateforme est la plus difficile à gravir. Si Gaspard Gruz, qui avait cru dépister les gendarmes, s'était douté de la poursuite, il se fût embusqué au sommet, et, de là il eût aisément jeté dans l'abîme le corps du brigadier. Celui-ci, collé au rocher, occupé tout entier à grimper, ne pouvait se défendre. Il jouait sa vie avec une incroyable audace, ou plutôt avec cet amour voluptueux du danger qui donne à la vie même son parfum le plus fort et que connaissent bien les cœurs passionnés. Cependant il franchit sans encombre ce mauvais passage.

« Les pâturages d'Entremont étaient vides ; déjà les troupeaux avaient regagné la plaine. Vide aussi la hutte de bois. Sur le paysage monotone et pathétique de dalles blanches et de sapins chétifs, planait la solitude, — une solitude si profonde et émouvante qu'elle

semblait visible comme une présence, et pesante comme la chaleur. Ravasse la sentit, mais son courage n'en fut pas atteint : il tâta son bâton et inspecta l'horizon des yeux. Le plateau est largement découvert, et l'on voit à une bonne distance. Tout à coup il étouffa un cri de joie : il venait d'apercevoir le sorcier à quatre ou cinq cents pas en avant. Aussitôt il obliqua sur la gauche, et protégé par un pli de terrain, il manœuvra pour couper le sentier qui descend sur Entremont, puis il remonta la pente.

« Son calcul était juste. Gaspard Gruz, après avoir hésité quelques minutes, prenait cette direction et marchait vers lui. A moins de cent mètres, les deux hommes se dévisagèrent. Tous deux suaient, tous deux soufflaient : immobiles, ils s'observaient et mesuraient leurs chances de vaincre. L'un était sans doute plus robuste, mais sa face hâve et décharnée portait les traces d'un mois d'épreuves et de privations. L'autre tenait sa force de la jeunesse et de la confiance qu'elle répand en nous. »

— Les paris sont ouverts, lança M. Rénal. Je joue sur le sorcier.

— Et moi sur le brigadier, lança Me Servoz qui roulait des yeux ronds.

« — Brusquement, reprit M. Girardet, le sorcier rebroussa chemin, et se dirigea vers le sommet de la montagne. C'est, je vous l'ai

dit, un plateau en pente tout en montées et en descentes, de trois ou quatre kilomètres de longueur. Ravasse le suivit et peu à peu gagna quelques mètres. Tout d'abord les deux hommes ne couraient pas ; ils allaient d'un rocher à l'autre, en tâchant de ménager leur souffle pour la lutte finale qui serait mortelle et dont nul ne serait témoin. Néanmoins, ils allongeaient le pas instinctivement. Bientôt leur allure devint fantastique. Occupés à placer leurs pieds, ils ne se jetaient plus l'un à l'autre que des regards furtifs qui évaluaient leur distance. Ils parvinrent à l'extrémité du plateau, à l'endroit où le Granier surplombe les Abîmes de Myans. Là Gaspard Gruz se retourna ; son long coutelas dans la main droite, son bâton dans la gauche, il fit face à l'assaillant.

« A vingt pas, Ravasse s'arrêta à son tour.

« A bout de forces, ruisselants, essoufflés, les deux adversaires, sans s'adresser la parole mais d'un commun accord, se laissèrent choir sur le sol que le soleil avait déjà séché et se reposèrent. Dans leur état de fatigue, ils n'eussent été capables ni l'un ni l'autre de soutenir le combat.

« Cependant, leurs yeux veillaient comme des sentinelles... »

XVI

LA FIN DU SORCIER

M. le conseiller Girardet fit une pause et nous laissa tout frémissants. Avec une désinvolture qui souleva notre indignation, il suspendit son récit qui nous échauffait, comme on arrête net une automobile lancée à toute vitesse.

— Il importe, dit-il non sans un sourire narquois, de tirer de cette histoire une moralité.

Nous criâmes en chœur :

— La fin ! la fin !

— Si je vous donnais le dénouement, vous n'écouteriez plus ma morale. J'ai su retenir votre attention : comment n'en profiterais-je pas?

— Vous en abusez, protesta M. Rénal. Il ne passe pas dans votre récit la plus petite femme galante. Déjà, c'est impardonnable. Cependant, nous vous avons pardonné. Mais voilà que vous prétendez nous assassiner avec une morale.

— Non pas avec une, mon cher collègue, avec trois.

— Avec trois? Je réclame mon chapeau.

— Elles seront brèves. Le temps de boire un verre de curaçao, seulement.

— Allons, je cède, à cause de la veuve Amphoux. Cette veuve m'est sympathique. Et puis c'est la seule femme qu'on rencontre ici.

Notre hôte ne répondit point à cette plaisanterie de peu de goût. Je crois même qu'il ne l'entendit pas. Un autre souci l'occupait. Son visage était devenu grave : mieux que dans la jovialité et les sourires de l'ironie ou de la politesse, il réflétait ainsi son âme consciencieuse et clairvoyante.

— La première moralité de cette aventure, reprit-il avec modestie, m'est personnelle. Le crime d'Apremont, en confondant la logique de mes raisonnements, me fit éviter dans la suite de ma carrière cet écueil de tant de juges d'instruction : l'excès de confiance en soi, l'orgueil. Je compris mieux la diversité des hommes, et qu'on ne peut ramener le criminel à un type abstrait qui subit mathématiquement une impulsion déterminée. Nous devons aborder l'analyse d'un fait délictueux avec l'esprit libre et non pas avec l'impérieux besoin d'en opérer la classification immédiate et régulière. L'examen des circonstances doit précéder le travail de notre raison, et non pas le contraire comme il arrive trop souvent.

— Approuvé ! conclut M. Rénal, bien plu-

tôt pour pousser son collègue que par une conviction approfondie.

M. Girardet inclina la tête et, sans désemparer, passa aux points suivants :

— Vous connaissez déjà ma seconde moralité. Elle est tout entière contenue dans la citation que je vous ai faite des *Soirées de Saint-Pétersbourg*. Je vous la relirai, car elle vaut d'être répétée et fixée dans la mémoire.

Le volume s'ouvrit de lui-même à la page cornée :

— « Toujours il demeure vrai, dit le comte de Maistre, qu'il y a sur la terre un ordre universel et visible pour la punition temporelle des crimes ; et je dois encore vous faire observer que les coupables ne trompent pas à beaucoup près l'œil de la justice aussi souvent qu'il serait permis de le croire si l'on n'écoutait que la simple théorie, ou les précautions infinies qu'ils prennent pour se cacher. Il y a souvent dans les circonstances qui décèlent les plus habiles scélérats quelque chose de si inattendu, de si surprenant, de si *imprévoyable* que les hommes appelés par leur état ou par leurs réflexions à suivre ces sortes d'affaires, se sentent inclinés à croire que la justice humaine n'est pas tout à fait dénuée, dans la recherche des coupables, d'une certaine assistance extraordinaire. »

Nous écoutâmes cette lecture beaucoup plus attentivement que la première fois. Le

récit de notre hôte la mettait en pleine lumière, comme un puissant réflecteur.

L'acquisition du livre de sorcellerie par le juge Laniel n'était-elle pas ce quelque chose d'*inattendu*, de *surprenant*, d'*imprévoyable* et, osons le dire, de providentiel qui pouvait passer pour un secours invisible?

M. Girardet comprit notre pensée, car il ajouta :

— N'oubliez pas que Gaspard Gruz collabora à sa perte. Qu'avait-il besoin de cacher son arme dans la grange de Lamadoux? Ainsi presque tous les criminels, soit en négligeant quelque circonstance insignifiante, soit en exagérant les précautions, contribuent à se livrer.

— Et de deux, compta M. Rénal.

— Vous connaissez aussi ma troisième moralité. Elle vous a été formulée par Me Hamel, et vous vous êtes étonnés alors de m'entendre lui donner mon approbation. Aujourd'hui votre surprise sera moindre. Je crois qu'il n'y a pas lieu de s'apitoyer sur les nombreuses condamnations des sorciers au moyen âge. De leur foi au démon et de la crédulité publique, ils s'autorisaient pour commettre les plus noirs méfaits. Ils rencontrèrent le plus souvent des juges intègres. C'était une race détestable et maudite qui trouva le moyen de se perpétuer dans les campagnes jusqu'à nos jours. On ne tarda pas à s'apercevoir de tous

les maux dont Gaspard Gruz avait été l'occasion et sur quoi la crainte avait amassé le silence, au cours de l'enquête qui précéda et suivit sa mort.

Oubliant aussitôt ce luxe inusité de morales, nous poussâmes des exclamations :

— Sa mort !

— Où?

— Comment?

Avec plus de sang-froid, Me Servoz expliqua nos cris :

— Fut-il tué sur la montagne par le brigadier, ou fait prisonnier et guillotiné?

M. Girardet nous regarda bien en face :

— Ni l'un ni l'autre.

— Ah ! par exemple !

« — Nous avons laissé les deux adversaires reprenant leur haleine avant la lutte. Ravasse n'a pu me dire le temps qu'ils demeurèrent ainsi. Il lui parut dépasser un jour en longueur. Ce dut être une demi-heure en réalité. Maintenant que le duel était inévitable, aucun d'eux n'avait envie de l'engager. L'un des deux ne jouissait-il pas de ses derniers instants? Enfin Gaspard Gruz se leva. Le brigadier se trouva debout en même temps que lui. Il entendit le sorcier proférer quelques paroles incompréhensibles ; puis, au lieu de subir son choc comme il s'y attendait, il le vit s'enfuir en courant, franchir les vingt-cinq ou trente mètres qui le séparaient du

précipice et, avant qu'il ait eu le temps de revenir de sa stupeur, se jeter dans le vide. L'assassin lui échappait : il préférait le gouffre et la mort. Cela se passa sans un cri. »

Ce dénouement inattendu et conté négligemment sans recherche de l'artifice nous laissa penauds et déconfits.

« — Ravasse, continua le narrateur sans avoir cure de notre surprise, s'approcha du bord de l'abîme, l'explora du regard, et ne vit rien. La paroi verticale avait plus de deux mille pieds d'élévation. Il nota l'endroit appromixatif où l'on rechercherait le cadavre. Puis il se disposa à quitter ce lieu tragique. Comme il se retournait, il aperçut ce que son adversaire avait dû voir : le berger de l'Alpette qui venait à lui avec le gendarme laissé au-dessus de Bellecombe. Leur arrivée avait déterminé Gaspard Gruz au suicide. Quand il raconta à ses nouveaux compagnons la fin du sorcier, le vieux pâtre hocha la tête : « Je vous dis qu'il n'est pas mort, il a invoqué le diable et le diable l'aura porté jusqu'en bas. » Cependant on découvrit peu après le corps horriblement mutilé dans les environs de ce lac Noir dont les rives furent témoins des anciens sabbats. »

— La police ne l'eut pas vivant, murmura Me Servoz, qui, accoutumé à les défendre, ressent quelque inclination pour les beaux cas de criminalité.

— Quant aux époux Gavot, ajouta M. Girardet, bien que déjà vous n'y songiez plus, leur sort ne fut pas enviable. Le pays ne leur pardonna pas de les avoir accusés injustement. Il détesta leur innocence, et les poursuivit d'une haine opiniâtre. Honnis, méprisés, persécutés, ils durent vendre leur petit bien et prendre la route de l'exil. Je les installai dans une propriété que je possède en Berry. Ce furent d'excellents fermiers et, malgré quelques dénonciations anonymes qui les suivirent jusque-là, ils vécurent enfin dans la tranquillité et l'aisance. Leur fille qui veille sur mon fourneau continue à me servir avec dévouement.

— C'est une cuisinière incomparable, déclara M. Rénal avec autorité.

— Oui, dit encore notre hôte comme nous nous levions pour prendre congé (l'horloge marquait deux heures du matin), elle remplit bien son devoir. Tâchons de bien remplir le nôtre.

— Il est moins important, mais aussi plus facile, assura M. Rénal qui voulut avoir le dernier mot.

Le Maupas, mai-octobre 1902.

FIN

TABLE DES CHAPITRES

		Pages.
PRÉFACE		I
DÉDICACE		V
I.	— Conversation criminelle	1
II.	— Le crime d'Apremont	24
III.	— La légende de Montmayeur	38
IV.	— Le procès de la Source	64
V.	— Pierre Gavot dit Lamadoux	82
VI.	— La rumeur publique	105
VII.	— Intermède	124
VIII.	— La Chambre des mises en accusation	138
IX.	— Un livre de sorcellerie	155
X.	— Visites aux magistrats	183
XI.	— Visite à l'avocat	208
XII.	— L'audience	223
XIII.	— Dalila	245
XIV.	— Le sorcier de Myans	252
XV.	— Le mont Granier	259
XVI.	— La fin du sorcier	281

PARIS
TYPOGRAPHIE PLON-NOURRIT ET Cie
Rue Garancière, 8

BINDING LIST MAY 15 1941

PQ
2603
O6L3
1922

Bordeaux, Henry
Le lac noir

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

UTL AT DOWNSVIEW
D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 14 20 04 15 009 5